

*Vers une société du bien vivre
Écologie-Dignité-SolidaritéS*

Table des matières

PARTIE 1 - Vers une société post-croissance

1. Une économie résiliente au service de l'humain	
1.1 Relocaliser l'économie pour des emplois durables et de qualité	
1.2 Une France 100% renouvelables	
1.3 Un plan d'urgence pour les transports	
1.4 Economie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie du partage	15
1.5 Les déchets sont une ressource	
1.6 Démocratiser l'économie	
1.7 Renforcer et rénover les services publics	
	21
2. Réinventer le travail et lutter contre le chômage	
Travailler tout-te-s	
Travailler mieux : lutter contre l'intensification du travail	
Travailler mieux : lutter contre l'ubérisation	
Du revenu d'existence au revenu maximum acceptable	
	27
3. La réforme de l'entreprise autour du projet de création collective et de la promotion de l'entreprise citoyenne	
	30
4. Libérer l'économie de sa financiarisation	32
5. Donner du sens à notre politique économique au service de la transition écologique et de la protection	34
5.1. Les propositions fiscales des écologistes	34
5.2. Pour une fiscalité écologique ambitieuse	35
5.3 Dette et déficits : réhabiliter la dépense publique	36
6. Un nouvel art de vivre au temps de l'Anthropocène	37

PARTIE 2 - Un nouveau rapport à la nature, à l'animal et au vivant

1- Protéger et restaurer la nature et la biodiversité	39
2. Respecter l'animal	40
3. Une eau de qualité pour tou-te-s	43
4. Une forêt mieux protégée, gérée durablement	44
5. Donner des perspectives au monde agricole et aux territoires ruraux : pour une agriculture écologique et paysanne	45
6. Les enjeux maritimes et littoraux face au changement climatique	48
7. Relier environnement et santé : un enjeu sanitaire et démocratique majeur	50

Conclusion : Un nouveau rapport à la nature et au vivant	52
---	-----------

PARTIE 3 - Vers un nouveau pacte social alliant autonomie, solidaritéS et dignité. 5 3

A/ RENFORCER LES DROITS ACTUELS DES PLUS DÉMUNIS ET LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS **54**

A1 - Vers une société d'égalité entre les femmes et les hommes	54
A.2 - Faire des jeunes , des adultes comme les autres	56
A.3 - Ouvrir des choix à nos aînéEs	61
A.4 - Lutter contre la pauvreté et la précarité : une urgence !	62
A.5- Pour une politique du handicap inclusive	64
A.6- Un logement pour chacun-e	66
A.7- Éduquer, un outil fondamental de la transition écologique	67
A.8- Pour un véritable service public de l'enseignement supérieur	69
A.9- Pour une écologie des arts et de la culture	72
A.10- Droit à l'information et à l'indépendance des médias, défendre la liberté d'informer et soutenir la création audiovisuelle	74

B/ ELARGIR LE PACTE SOCIAL À DE NOUVEAUX DROITS **75**

B.1- Pour la reconnaissance de toutes les familles	76
B.2- Le droit d'être soi	76
B.3- Droit à une justice équitable	
B.4- Une politique des migrations respectueuse des droits	
B.5- Outre-mer : en finir avec la République coloniale	
B.6- Une autre politique pour les français établis hors de France	

PARTIE 4 - Face à l'Etat d'urgence et les menaces sur les libertés publiques : démocratie réinventée et égalité des territoires

- 1 Etat d'urgence et démocratie*
- 2 Mettre l'humain au coeur de la politique de sécurité*
- 3. La lutte contre les discriminations et promouvoir une identité positive*
- 4. Ecologie et égalité des territoires*
- 3.2. La VI^e République pour la transformation écologique de la société*

PARTIE 5- L'Europe dans le monde

99

- 1/ Refonder l'Europe : un plan politique de sortie de crise 100*
 - a. Une Convention pour résoudre le blocage institutionnel et la défaillance démocratique 100*
 - b. Sortir de l'austérité : assainir les dettes et placer l'humain et la planète au cœur des mécanismes de solidarité et de contrôle 101*
 - c. 2019 une Constituante pour refonder les traités sur un triptyque constitutionnel : démocratie, droits humains et environnement 103*
- 2/ L'Europe que nous voulons 105*
 - a. Une Europe inclusive 105*
 - b. Une Europe fédérale 106*
 - c. Un budget et des ressources propres pour l'Europe 107*
 - d. Un Green New Deal et la réindustrialisation européenne : des investissements pour l'écologie et l'emploi 109*

PARTIE 6 - Vers un monde de paix de justice sociale et environnementale
111

- a. Pour une démocratie globale 112*
- b. Pour une politique mondiale des communs et la justice sociale et environnementale 114*
- c. Contre le pouvoir prédateur des multinationales*
- d. Des agricultures paysannes et une pêche familiale pour nourrir le monde*
- e. Coopérer pour le développement*
- f. Pour une politique de résolution des conflits par la diplomatie*
- g. Pour une planète pacifiée*

POSTFACE : POUR UNE POLITIQUE À L'AGE DE L'ANTHROPOCÈNE

« Comme les pièces dispersées au hasard d'un puzzle les ferments premiers de la nouvelle civilisation travaillent ici et là, font ici et là lever la pâte nouvelle. Les besoins inconscients d'une autre vie commencent alors à passer à la conscience. Des oasis de convivialité, de vie nouvelle se sont créées. » (Edgar Morin)

Qu'est-ce que l'écologie politique ?

Une philosophie de réconciliation et de respect de l'environnement et des êtres humains. La volonté de replacer au centre des valeurs démocratiques la solidarité plutôt que l'individualisme, la coopération plutôt que la compétition, le temps long plutôt que les décisions à courte vue, l'intérêt général plutôt que la somme des intérêts particuliers, la démocratie citoyenne en lieu et place de la technocratie ou des populismes.

Un projet de transformation global portant sur l'environnement, l'économie, le contrat social.

Un chemin, celui de la conversion écologique de la société, pour développer de nouveaux secteurs économiques, réinvestir les territoires, créer des emplois et soutenir l'innovation créant de la valeur sociale et environnementale.

Les écologistes portent un projet de civilisation, réformiste et radical. Une autre manière d'habiter le monde. Une autre vision du collectif avec le bien-vivre comme horizon, la confiance et la bienveillance...

Partout les crises sévissent, crises économiques, monétaires, financières, sociales toutes en lien avec une crise écologique systémique. Partout prospèrent de fausses solutions : l'austérité, la déréglementation, le recul de la puissance publique ou la reproduction sans frein de l'ancien modèle de croissance infinie. Ces fausses solutions, portées comme des évidences année après année nous conduisent dans le mur.

Le capitalisme, productiviste et consumériste, impose la marchandisation générale du vivant et du non vivant. Depuis la fin de la guerre froide, jamais le monde n'avait semblé aussi menaçant et la paix aussi fragile. Les populismes ont le vent en poupe. Les faiseurs de guerre. Les intégrismes en tous genres. Tous ces signaux sont inquiétants et nécessitent de déconstruire l'imaginaire capitaliste qui domine la planète et impose sa « volonté de puissance », son rapport de prédation à la nature, ses choix économiques, sociaux, politiques...

Face à toutes ces menaces, il est urgent d'agir ! Il ne s'agit plus de prendre des décisions pour la durée d'un mandat électoral mais de s'interroger sur le long terme, de décider de l'avenir de notre planète en faisant des choix pour plusieurs générations :

– soit nous continuons, avec les croyances du passé, et nous préparons alors l'aggravation des maux qui nous accablent : épuisement écologique et désordres climatiques, pertes de biodiversité et conséquences sur l'eau, l'air, les forêts, les milieux naturels, l'alimentation et la santé humaine, accroissement de la pauvreté et de la précarité ;

– soit nous changeons de modèle, nous faisons décroître notre empreinte écologique, nous promouvons de nouveaux droits et de nouvelles solidarités humaines, reconstruisons notre relation à la nature et aux animaux et préservons notre maison commune.

Il n'y a pas de fatalité.

Notre programme d'actions s'appuie sur les nombreuses alternatives de vie, les solutions technologiques nouvelles, les expérimentations réussies depuis des années sur tous les territoires, l'enthousiasme né de milliers d'initiatives qui démontrent que l'avancée vers une autre société est possible, et même qu'elle est déjà en marche. Pour peu que la politique lui donne le coup d'accélérateur indispensable, pour peu qu'elle aide à lever les obstacles qui se dressent sur notre chemin, nous sommes prêt-e-s pour une société plus écologique et plus solidaire. C'est ce que nous proposons...

Depuis 1974 et la candidature de René Dumont, nous n'avons cessé de porter dans l'espace public une approche différente des enjeux de notre époque. Face à la crise du projet européen, nous avons choisi d'élargir l'horizon du débat politique français hors des frontières. Nous sommes convaincu-e-s que les institutions européennes, et particulièrement le Parlement européen, doivent devenir un lieu démocratique central de débats et de décision. La campagne qui s'ouvre doit être l'occasion de donner un sens nouveau au « rêve européen ». Nous voulons que l'ouverture à la diversité des débats et au monde devienne partie intégrante des processus de décision nationaux. Nous entendons non seulement faire face aux urgences et réparer les conséquences des mauvaises décisions passées, mais avant tout aller aux causes, anticiper, prévoir.

- *Parce que nous devons dès aujourd'hui favoriser la transition écologique de l'économie,*
- *parce que nous devons lutter contre les inégalités qui minent la cohérence de nos sociétés et sapent les fondements de la démocratie,*
- *parce que nous voulons promouvoir la dignité, l'autonomie et les solidarités mais aussi la non violence, la responsabilité collective et individuelle,*
- *parce que l'Europe doit rester un pôle de stabilité dans le monde et parce que le monde est notre maison commune,*

Notre programme d'actions pour les années à venir s'organise autour de six grandes orientations :

- 1. Ecologie : Vers une société post-croissance,*
- 2. Ecologie : Un nouveau rapport à la nature, à l'animal et au vivant*
- 3. Ecologie : Autonomie, solidaritéS et dignité. Lutter contre les inégalitéS.*
- 4. Ecologie : Démocratie réinventée et égalité des territoires.*
- 5. Ecologie : l'Europe dans le monde.*
- 6. Ecologie : Vers un monde de paix, de justice sociale et environnemental*

PARTIE 1 - Vers une société post-croissance

« La société écologiste pose les fondements d'une organisation économique et sociale d'un autre type : à la démesure, les écologistes opposent la conscience des limites ; aux mécanismes marchands, à la course au profit et aux gaspillages, la régulation par les écosystèmes et les besoins sociaux ; à la pulsion dominatrice sur la nature, la sanctuarisation du vivant et des équilibres naturels garantissant la diversité biologique ; au dogme de la croissance infinie, la décroissance des excès ; à la gloutonnerie en énergie et matières premières, la réparation, le recyclage, la réutilisation ; à la gabe-gie productiviste et avare d'emplois, la reconversion industrielle et agricole ; à la dictature du PIB, les indicateurs de bien être, d'égalité et d'émancipation ; au libre échange planétaire, la proximité et les circuits courts ; au talon de fer de la concurrence, le commerce équitable et la mutualisation ; au travailler toujours plus, la réduction et le partage du temps de travail ; à la sacralisation de la valeur travail, la gratuité des biens fondamentaux, la valorisation du temps libre et de l'autonomie ; au saupoudrage des minima sociaux, un revenu universel inconditionnel et personnalisé ; à la fuite en avant technologique et nucléaire, la réalisation de solutions concrètes, maîtrisables et décentralisées ; à la méthode répressive unique, l'effort de prévention ; aux dérives de l'endettement, la prudence du recours au crédit ; au règne de l'argent et de l'accumulation, la redistribution et le partage » (Manifeste pour une société écologiste).

L'évolution des chiffres du chômage, des finances publiques, des inégalités ne plaide pas en faveur de la politique économique conduite par le gouvernement depuis cinq ans. Le choix du gouvernement a été de favoriser l'offre et les entreprises plutôt que les ménages, en se concentrant sur la compétitivité prix (via le CICE et le Pacte de Responsabilité) et la restauration du taux de marge des entreprises. Conséquence de cette politique : le pouvoir d'achat par ménage en 2016 est inférieur de 350€ par rapport à son niveau de 2010.

Quant au chômage, il a augmenté de manière dramatique (entre 2008 et 2012, le nombre de chômeurs a augmenté de 751000 personnes, entre 2012 et 2016 de 194000 chômeurs supplémentaires). La politique de l'emploi du gouvernement est un échec, la France compterait fin 2016 plus de 6 millions de personnes fragilisées vis à vis de l'emploi (temps partiel subi, chômeurs découragés, personnes en sous-emploi...).

Face à cette situation, le gouvernement actuel — comme ses prédécesseurs depuis quarante ans — n'a cessé de miser sur le retour de la croissance. Or la croissance que nous avons connue durant les *Trente Glorieuses*, autour de 5% par an, ne reviendra pas. Cela soulève de nombreux défis. Comment réduire le taux de chômage ou le niveau de la dette ? Mais aussi, comment améliorer l'utilité sociale et écologique de la production, comment créer des emplois, comment améliorer la qualité du travail ? Promouvoir un modèle de développement plus sobre et plus convivial ?

D'autre part, ces dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. Chacun sait aujourd'hui que ce réchauffement est lié aux activités humaines et à l'émission de GES (Gaz à effet de serre). Les impacts de cette évolution sont déjà perceptibles sur notre territoire : sécheresses, déplacement de certaines espèces animales et végétales, inondations... Notre modèle de développement épuise les ressources naturelles, relègue une partie de l'humanité dans les marges, augmente les pollutions, accélère le réchauffement. Nous devons en sortir au plus vite !

Pour lutter contre le réchauffement climatique ET pour réduire le chômage de masse dans notre pays, pour éviter aux pays en voie de développement d'être durablement réduits au rôle d'« usines du monde », la relocalisation et la transition écologique de notre économie sont deux pistes majeures prônées par les écologistes. Mais il faut aussi examiner la place du travail et de l'activité dans notre société, face à l'automatisation et aux profondes transformations dans l'organisation du travail.

Enfin, dans le contexte des crises actuelles, les écologistes ne se reconnaissent pas dans le discours libéral sur la dette publique qui présente l'austérité et la réduction de la dépense publique comme les seules solutions pertinentes. Pour les écologistes, qui raisonnent sur le long terme, il est certes important de consolider nos finances et de maîtriser l'endettement privé. Mais pas à n'importe quel prix humain ni au détriment des plus faibles.

Pour transformer l'économie, réduire nos émissions de gaz à effet de serre, accompagner les changements sociaux, réduire la pauvreté et les inégalités ou encore protéger la biodiversité, il est indispensable de prévoir et de planifier. La réduction brutale de la dette paralyse toute capacité d'agir, d'influencer le cours des choses. Une politique volontariste est nécessaire, un Etat stratège face aux lobbies et aux puissances financières qui refusent de prendre le virage d'une société post-croissance.

1. Une économie résiliente au service de l'humain et du vivant dans le respect de son environnement

« Une économie soutenable doit être capable de résister aux choix exogènes et d'éviter les contradictions internes qui engendrent le chaos durant les périodes de récession (...). Mais il faudra explicitement faire entrer en ligne de compte de nouvelles variables macroéconomiques, qui incluront presque certainement la dépendance de l'économie à l'énergie et aux ressources, ainsi que des plafonds en termes de carbone. Elles incluront peut-être également des variables qui reflèteront la valeur des services écosystémiques ou des stocks de capital naturel. » (T.Jackson)

Nous ne retrouverons plus les conditions économiques que nous avons connues après la fin de la seconde guerre mondiale. L'entrée dans l'Anthropocène, à savoir le fait que l'Humanité est devenue une force géologique susceptible de modifier le système-terre, représente pour nos sociétés un défi difficilement imaginable jusque-là.

Cela nécessite de sortir des mesures d'ajustement à la marge. L'aveuglement dont font preuve les différents gouvernants sur ce point est coupable. Nous devons rendre notre économie résiliente.

Les conditions pour résister à des chocs exogènes (crise financière, catastrophe climatique, pic oil...) sont aujourd'hui connues : retour au local et au circuit court, économie low tech (plutôt que high tech), construction de petits systèmes résilients, réduction de la complexité, autonomie énergétique et alimentaire, économie circulaire, économie collaborative, transports doux et partagés, auto-construction, isolation et alternatives énergétiques, solidarités de proximité, re-cyclerie/ressourceries, accorderies, monnaies locales, micro-crédits, agro-écologie et agriculture urbaine....

A travers ces différentes expériences, des perspectives nouvelles se dessinent, qui pourraient préfigurer un nouveau modèle de société basé sur la confiance, la commune humanité et la commune socialité.

1.1 Relocaliser l'économie

« Relocaliser, cela signifie avant tout « démondialiser ». Ce qu'on appelle la mondialisation n'est en fait qu'un jeu de massacre à l'échelle globale. Une compétition dans laquelle tous les peuples s'autodétruisent les uns les autres. » (Serge Latouche)

Une révolution industrielle est en cours. (VOIR A INTEGRER LES ENJEUX DE LA RELOCALISATION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE) Elle a bouleversé l'organisation du travail en entreprise et entraîné l'éclatement mondial de la production. En France, tous les indicateurs signalent un déclin important de l'industrie : baisse du

nombre d'emplois industriels, baisse de la part de l'industrie dans le PIB (12,4% du PIB en 2014 contre 16,6% en 2000). Cette désindustrialisation est marquée par une spécialisation en déclin, le choix de la compétitivité-prix poussant nos entreprises vers le moins disant social (baisse des rémunérations, précarisation), la stagnation de nos efforts de recherche et développement (entre 2,1% et 2,3% du PIB), loin des efforts consentis dans d'autres pays. D'autre part, les entreprises françaises sont éclatées entre deux extrêmes : de grandes firmes concentrant de la haute technologie et de nombreuses PME/PMI positionnées majoritairement sur des secteurs à faible technologie (et donc à faible valeur ajoutée). 84 % des entreprises françaises ont moins de dix salariés, contre 60,5% en Allemagne. La pérennité de ces petites entreprises est notamment fragilisée par les problématiques d'accès au crédit et une relation de subordination entre les donneurs d'ordre et les fournisseurs. La France manque de PMI-PME de bonne taille et d'entreprises intermédiaires, qui sont des lieux d'innovation et d'adaptation.

Enfin, la stratégie des grands programmes de l'État a soutenu le développement d'entreprises publiques ou privées à partir de commandes régaliennes : le Rafale, l'EPR, ... qui – pour des raisons différentes – n'ont pas trouvé de marchés à l'étranger. Les programmes de coopération européenne (Airbus, Ariane) auront eu plus de succès. De plus, les exportations d'armement pèsent d'un poids bien discutable. Si l'on ajoute l'insuffisance du dialogue social et une fiscalité inadaptée aux enjeux écologiques, nous avons là tous les ingrédients d'un « colosse aux pieds d'argile » de notre industrie nationale.

Pourtant, la réindustrialisation de nos territoires est une nécessité pour lutter à la fois contre le changement climatique, la mise en concurrence internationale de salarié-e-s aux conditions de vie très différentes et le dumping social et environnemental pratiqué par certains pays. Car la course effrénée de l'industrie vers la baisse des coûts de main-d'œuvre et le moins disant environnemental répond à la volonté de fabriquer toujours en plus grandes séries des produits standardisés disponibles sur tous les marchés du monde au même moment.

Inverser la tendance, c'est relocaliser et créer des emplois nouveaux et de qualité. C'est réduire les transports de marchandises et de matières premières, c'est partir des savoirs-faire et des ressources locales, c'est aussi rechercher la souveraineté alimentaire et énergétique. L'industrie du XXIème siècle sera celle d'un éco-développement. Elle dépassera le verdissement à la marge (Greenwashing) des anciennes industries. Notre avenir industriel passe par une modernisation des entreprises, un effort de formation et d'innovation et une évolution de notre appareil productif afin de l'adapter aux enjeux écologiques du XXIème siècle.

La transition écologique de l'économie, la réindustrialisation de nos territoires, la relocalisation ont besoin d'une **planification écologique souple**, capable d'organiser la

programmation des investissements, de dégager les financements adaptés, de hiérarchiser les projets industriels. La gravité de la crise économique, sociale et écologique doit nous conduire vers la mise en place de moyens radicalement différents de ceux mis en oeuvre en temps normal : définir strictement les secteurs dont la reconversion doit être engagée rapidement, définir les métiers et les qualifications dont nous avons besoin, définir les besoins sociaux prioritaires, allouer les capitaux en fonction de ces priorités.

Pour cela, il faudra :

- s'appuyer davantage sur le réseau d'entreprises intermédiaires, sur l'innovation et les circuits courts, et revoir complètement le maillage industriel français ;
- investir dans les ressources locales existantes : savoir-faire, appareil productif, présence de services ;
- favoriser une gestion foncière régionale de zones industrielles en déshérence pour les affecter à des projets locaux de revitalisation territoriale ;
- s'appuyer sur les salarié-e-s : leur participation active au recensement des compétences disponibles, à la définition des objectifs, des évolutions de l'appareil de production et des formations nécessaires ;
- clarifier des compétences sur les territoires et renforcer le développement régional ;
- soutenir la recherche et l'innovation, mais à travers un autre dispositif que le Crédit Impôt Recherche.

Quels sont les grands secteurs stratégiques de la reconversion ?

L'Agriculture, chaînon essentiel dans la conversion écologique de nos économies ;

L'énergie. Le plan de transition énergétique et la sortie du nucléaire entraîneront une grande politique industrielle dans la production de matériaux et de matériels, et d'investissements dans les énergies renouvelables ;

La filière bois fournira une partie de la biomasse nécessaire. Elle est aujourd'hui déficitaire sur l'ensemble des postes de la balance commerciale alors que la forêt s'accroît ;

Les énergies renouvelables de haute technologie nécessitent une approche spécifique, tant la France a pris du retard dans ce domaine. Le développement de l'éolien doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de PMI ancrées dans les territoires ;

Les transports collectifs et les mobilités du futur (voir un plan d'urgence pour les transports).

Le bâtiment performant et les écomatériaux ;

La chimie verte substitut au pétrole ;

L'économie du recyclage et de la réparation.

Plus globalement, il s'agit « d'écologiser » l'ensemble des secteurs de l'économie et d'intégrer en amont de tout projet la protection et la reconquête de la biodiversité.

1.2 Pour le climat, la santé et l'économie : une France 100% renouvelable à horizon 2050

Les objectifs officiels sont connus :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à l'année de référence 2012 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz ;
- réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025.

A ces efforts louables de reprise en main par l'Etat de la stratégie énergétique et d'objectifs ambitieux, nous déplorons le manque de précision sur les moyens permettant d'atteindre ces objectifs, en particulier concernant la réduction de la production du nucléaire au sein du décret de programmation pluriannuelle de l'énergie, ainsi que le manque de clarté sur les objectifs en matière de développement des énergies renouvelables.

Selon l'Ademe et selon les scientifiques de l'Université de Stanford repris par l'ONU climat, la France pourrait transformer sa production et sa consommation énergétique pour atteindre les 100% renouvelables à horizon 2050. Cette transition est urgente et elle représente des opportunités tant au niveau de l'emploi que des économies : 700 000 emplois pourraient être créés et 200 milliards d'euros économisés dans le seul domaine de la santé.

Nos propositions s'appuient d'abord sur un changement radical de comportement de la société vis-à-vis de l'énergie. Le scénario de l'association NEGAWATT en est l'illustration. Au terme de ces évolutions ambitieuses, à l'échelle d'une ou deux générations, le gisement d'économies d'énergie possible serait considérable : les gains s'élèveraient respectivement à 54% sur la chaleur, 59% sur la mobilité (40% sur l'électricité spécifique du fait de sa progression dans les usages).

Trois grands principes guident notre démarche :

- sortir de la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire en moins de 20 ans (2017-2035) ;
- une France 100% renouvelables en 2050 ;
- la réduction de la consommation d'énergie par la sobriété et l'efficacité.

1 Sortir du nucléaire

La sortie du nucléaire s'impose pour trois raisons : le risque inacceptable d'un accident majeur dont les conséquences catastrophiques sont démontrées par Tchernobyl et Fukushima, la production de déchets radioactifs extrêmement dangereux pour des milliers d'années, l'utilisation et la diffusion de techniques permettant la prolifération des armes nucléaires. Plus récemment, une menace terroriste accrue bien que diffuse pourrait par ailleurs cibler nos centrales nucléaires.

A ces risques, s'ajoutent des raisons économiques. En effet, la poursuite du programme nucléaire français bloque les politiques d'économie d'électricité, freine le développement des énergies renouvelables et empêche les mutations industrielles indispensables à la transition énergétique.

Les écologistes proposent :

- en ce qui concerne les centrales et réacteurs nucléaires, l'arrêt définitif et le démantèlement des 58 réacteurs nucléaires français auront lieu de façon progressive, sur la base de trente années de fonctionnement par réacteur, en commençant par les installations les plus dangereuses. L'objectif visé est une sortie complète du nucléaire en 2035 ;
- les projets en cours de construction seront stoppés dès 2017 : la construction de l'EPR de Flamanville sera gelée, ainsi que le projet Astrid de réacteur au plutonium et la construction d'ITER;
- la création d'une filière de démantèlement des installations nucléaires en lien avec les organisations syndicales ;
- en ce qui concerne les installations du combustible nucléaire : nous visons l'arrêt immédiat de la production du plutonium, de fabrication et l'utilisation du combustible MOX qui en découle;
- le stockage en profondeur comme à Bure, sera définitivement arrêté et les combustibles irradiés seront stockés à sec en sub-surface ;
- un renforcement massif des ressources humaines et du budget de l'Autorité pour la sûreté nucléaire, et l'autonomisation vis-à-vis d'EDF ;
- la construction rapide d'installation de stockage à sec en sub-surface pour les combustibles irradiés et pour les déchets de haute et moyenne activité, décontamination des sites nucléaires désaffectés (mines, anciennes usines et laboratoires etc.).

2 Une France 100% renouvelable en 2050

Nous souhaitons une France 100% renouvelable d'ici 2050. C'est possible, et c'est même désirable. De nombreuses initiatives de transition énergétique sont déjà mis en oeuvre sur les territoires : des coopératives d'énergie citoyenne, de réduction des émissions, des plans climat-énergie locaux... Il est urgent d'arrêter de subventionner les énergies fossiles et polluantes, de réorienter la production d'énergie par EDF et enfin de construire des régies locales de l'énergie pour engager ainsi la transition.

Les secteurs des énergies renouvelables à plus fort potentiel de développement sont l'éolien et le solaire. Avec une politique volontariste, la France pourrait viser la création de 400 000 emplois directs dans les énergies renouvelables d'ici 2023. Ce chiffre, ajouté aux créations d'emplois des programme de rénovation énergétique des bâtiments, donne un volume de création nette d'emplois estimé à 500 000 à l'horizon 2020, 900 000 à l'horizon 2050 (scénario ADEME).

Les principales mesures pour faciliter le développement des énergies renouvelables sont :

- un investissement massif dans le déploiement des énergies renouvelables (solaire, hydraulique, géothermie, récupération d'énergie...);
- la simplification des procédures et du cadre réglementaire ;
- la stabilité du cadre règlementaire et tarifaire des énergies renouvelables ainsi que son harmonisation européenne progressive sont des éléments essentiels au développement de filières françaises ;
- l'insertion de clauses circulaires et renouvelables obligatoires dans les nouvelles constructions ;
- l'élaboration, par les acteurs du territoire, de plans régionaux de développement des énergies renouvelables en complémentarité des programmes et actions de sobriété et d'efficacité énergétique ;
- l'entreprise RTE, responsable du réseau de transport de l'électricité, doit devenir une entreprise publique au capital détenu à 100% par l'État, totalement indépendante d'EDF. En ce qui concerne la distribution d'électricité, la réglementation devra assurer la transparence et l'équité des négociations de concession de distribution des énergies de réseau par les autorités concédantes ;
- la recherche sur le stockage et l'efficacité énergétiques.

3/Consommer moins, consommer mieux

La politique de sobriété et d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activité doit permettre de réduire la consommation énergétique tout en assurant de meilleurs services énergétiques à l'ensemble de la population. L'objectif est d'atteindre en 2030 une consommation énergétique finale inférieure de 30% à sa valeur en 2012 et une consommation primaire de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz, fossile) infé-

rieure de 35% à sa valeur et proche de zéro en 2050. Pour y parvenir, plusieurs cibles doivent être visées :

Le couple produits pétroliers-transport constitue la première cible de la politique d'efficacité énergétique. Le secteur du bâtiment fera l'objet d'un plan massif de rénovation énergétique. L'objectif principal est l'accroissement régulier du rythme annuel de rénovations.

Pour l'électricité, le potentiel d'économie est considérable. L'objectif visé est la réduction de la consommation finale d'électricité du même ordre que celle de la consommation finale énergétique, soit 30% en 2030. Des mesures réglementaires et tarifaires permettront d'y parvenir :

- abandon des compteurs communicants pour les particuliers et les petits consommateurs ;
- mise en place d'outils permettant aux usagers des contrôles en temps réel de leur consommation d'énergie (l'objectif est de donner aux usagers la maîtrise et la connaissance de leur consommation) ;
- interdiction des usages inutiles et énergivores (panneaux publicitaires, etc.) ;
- interdiction du chauffage électrique et sa substitution jusqu'à suppression dans l'ancien ;
- réforme et renforcement des certificats d'économie d'énergie ;
- tarification progressive de l'électricité consommée (les premiers kWh sont très peu chers, et le prix augmente avec la consommation). Cette mesure permettra de garantir à tous un accès aux services énergétiques, tout en décourageant les gaspillages ;
- l'utilisation de sources renouvelables pour la production de chaleur et d'eau chaude.

Pour financer la transition énergétique, les écologistes proposent :

- le renforcement des dispositifs existants pour la rénovation des bâtiments (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable, TVA réduite, subventions ciblées pour les logements sociaux) ;
- la mise en place de fonds de garantie et de systèmes assurantiels pour faciliter les investissements de long terme et l'émergence de nouveaux modèles économiques ;
- de réorienter les recettes issues de la mise aux enchères des quotas de CO₂ européens ;
- de réformer la contribution climat énergie (CCE) pour en faire une véritable taxe carbone, s'appuyant sur trois assiettes : énergie primaire, gaz à effet de serre et risques environnementaux et sanitaires (dont nucléaire). Le triple taux de la CCE évoluera selon des règles stables sur plusieurs décennies, afin d'offrir aux investisseurs et aux ménages la visibilité nécessaire pour anticiper les coûts futurs liés aux consommations d'énergie.

1.3 Un plan d'urgence pour les transports

La politique nationale des transports doit être cohérente et s'inscrire dans une politique d'aménagement globale qui contribue à l'équilibre des territoires. Pour ce faire, nous devons œuvrer au développement des réseaux de villes moyennes, afin de favoriser la transition urbaine, l'équilibre ville-campagne et les déplacements de proximité.

Ainsi, au travers de la fiscalité et des priorités budgétaires, il faut donner la priorité au rail et à la voie d'eau plutôt qu'à la route et à l'aérien. Pour ce faire, les écologistes proposent :

- la valorisation et l'amélioration des infrastructures, notamment ferroviaires, existantes. Le maillage de l'ensemble du territoire sera recherché ;
- de répartir davantage les moyens sur l'ensemble du territoire, et mettre fin à la politique de grands projets inutiles (Lyon-Turin, Canal Seine-Nord Europe, Notre-Dame-des-Landes...) ;
- un pilotage réel et efficace des établissements publics (SNCF, VNF, Semca, AdP...). La dette du système ferroviaire est désastreuse pour la gestion de l'entreprise publique : il faut donc une reprise de cette dette par les pouvoirs publics ;
- au vu des conséquences écologiques et économiques, le développement du réseau autoroutier doit cesser et les relations entre l'État et les sociétés d'exploitation des autoroutes clarifiées et transparentes. Nous refuserons toute nouvelle privatisation d'autoroutes. Enfin, nous instaurerons un moratoire sur tous les projets autoroutiers notamment l'A42 et le projet de contournement Grand-Ouest de Strasbourg (CGO) ;
- le grand public et les associations d'utilisateurs doivent être davantage impliqués dans l'élaboration des politiques de transports et d'aménagement avec les différents acteurs du domaine des transports (élus, administrations, entreprises, etc.). Les associations et le grand public doivent être consultés en amont des décisions, durant leur mise en œuvre et pour donner un retour sur les projets réalisés ;
- la fin du diesel doit être programmée pour tous les types de véhicules, des automobiles aux navires. Cela passe par la mise en œuvre accélérée de la transition énergétique vers le gaz et les énergies renouvelables ;
- les renforcements réglementaires (réduction des vitesses limite et de la puissance des véhicules, normes sur les émissions polluantes), accompagnés d'incitations de type tarifaire (bonus-malus, fiscalité climat-énergie...) ;
 - l'optimisation de la consommation de carburant (objectif 2 litres aux 100km en 2020) par une politique de reconversion industrielle favorisant la réduction du poids et de la puissance des véhicules et le développement des véhicules hybrides ;
 - l'incitation à la réduction des distances parcourues par des mesures sur l'urbanisme (PDU et PLU) et l'aménagement du territoire, généralisation d'outils qui limitent le besoin de voiture individuelle (PDE) ;

- l'État et les collectivités doivent développer des solutions intermodales à moindre impact environnemental pour limiter le recours à la voiture et au camion. Les pouvoirs publics doivent inciter notamment au co-voiturage, assurer la présence de transports en commun sur tout le territoire, concourir au maintien de l'emploi local, des services de proximité ainsi que du petit commerce et encourager le télétravail organisé en espaces collectifs ;
- enfin, nous voulons des villes apaisées où il fait bon vivre. Pour cela, il faut développer massivement l'usage du vélo et la marche en ville. L'État et les collectivités doivent viser la réduction progressive des vitesses, et il faut mettre en œuvre un véritable code de la rue qui concerne l'ensemble des modes de déplacements.

1.4 Economie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie du partage

La relocalisation des activités doit s'accompagner de nouvelles formes d'organisation de la production. En lien avec les régions, l'économie circulaire, dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie, qui permet de rapprocher nos écosystèmes industriels du fonctionnement des écosystèmes naturels. Ce modèle doit être soutenu afin d'éviter les gaspillages, limiter la consommation d'énergie et les émissions de carbone, diminuer le prélèvement sur nos ressources et l'impact environnemental de la production.

D'après un rapport commandé par la Fondation Ellen MacArthur (2013), la mise en place d'une telle économie pourrait générer 700 milliards de dollars d'économie nette annuelle de matériaux au niveau global, soit environ 1,1 point de PIB. Certaines industries, comme l'automobile et l'équipement pourraient gagner des économies importantes sur leurs coûts de production. Par ailleurs, l'Institut de l'économie circulaire, s'appuyant sur les études menées par la Commission européenne et l'Ademe, estime que les sept composantes opérationnelles sur lesquelles il est possible d'agir afin de pousser la transition (approvisionnement, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée de vie, recyclage et valorisation des déchets) permettraient de créer jusqu'à 400 000 emplois supplémentaires. Enfin, l'économie circulaire représente une condition de la préservation des ressources et de notre environnement. Le Club de Rome a notamment montré qu'en Suède, le déploiement d'une politique d'économie circulaire pourrait permettre de réduire de 70% les émissions de gaz à effet de serre du pays.

Pour favoriser le développement de l'économie circulaire, les écologistes proposent :

- un soutien à la recherche et à l'innovation pour développer des technologies efficaces en ressources (recyclage, extraction...) et allonger la durée de vie de la matière ;
- une réforme fiscale afin de mettre en place des taux de TVA circulaire, sociale et environnementale avec des taux différenciés selon le mode de production ;
- un véritable plan d'investissement dans le déploiement de l'économie circulaire notamment dans les secteurs de la réparation et du recyclage ;
- le renforcement des règles et conditions liées à l'éco-conception des objets, leur durée de vie (obsolescence programmée) et leur capacité à être revalorisés-réparés-réemployés ;
- des campagnes de communication et d'éducation afin d'induire des modifications dans le comportement des ménages ;
- une réforme du code des marchés publics pour favoriser les entreprises locales avec découpage des Appels d'Offres en lots pour permettre aux PME de concourir, notamment en se regroupant en Groupement d'Intérêt Economique (ce que les collectivités ignorent trop souvent).

La relocalisation va de pair avec une économie dite de la « fonctionnalité », qui valorise autant l'usage d'un bien que sa possession et incite au partage, à l'invention de nouveaux rapports sociaux de coopération. L'évolution de la fiscalité sera nécessaire afin d'adapter les règles relatives à l'investissement ou au fonctionnement en matière de fournitures et d'équipements. Les services publics s'appuieront de manière croissante sur l'économie de la fonctionnalité, notamment dans le domaine des transports ou encore pour des objets quotidiens.

Enfin, l'économie du partage (phénomène économique et social combinant l'économie de pair-à-pair, la consommation collaborative, l'économie collaborative, le capitalisme de plateforme, l'économie circulaire, l'économie de location ou d'abonnement, le mouvement des « makers » et l'économie du don) fondée sur la production en commun représente un mode de production/consommation émergent au potentiel émancipateur encourageant, s'il n'est pas détourné de son sens par le capitalisme. En effet, plusieurs courants coexistent aujourd'hui qui vont de plateformes commerciales comme Uber ou Airbnb, exploitant des algorithmes dont elles ont la maîtrise, à des initiatives centrées sur le partage, le don, l'échange non marchand ou le troc : éco-agriculteurs créant une plateforme de création d'outils agricoles en opensource, création de tiers lieux...

Face à ces évolutions, le rôle de l'Etat et des pouvoirs publics est de construire un cadre économique et réglementaire, favorable aux modèles « vertueux », vers les plates-formes qui permettent les échanges gratuits entre particuliers, les initiatives locales ou celles qui relèvent de l'ESS. L'Etat doit aussi accompagner les nouvelles formes de travail par une protection accrue des auto-entrepreneurs, l'accès aux droits

et devoirs des indépendants et par le rééquilibrage des rapports de force entre donneurs d'ordre et travailleurs indépendants.

Les écologistes proposent :

- des règles de protection des travailleurs, en fonction de la part de dépendance économique des auto-entrepreneurs aux plateformes ;
- l'accès à la retraite, au chômage et d'une manière générale à la protection sociale des travailleurs indépendants et des auto entrepreneurs ;
- la protection des pratiques de partage en instituant une démarcation nette entre ces pratiques et les pratiques de nature professionnelle (part du revenu) ;
- des règles strictes concernant la collecte, le partage et la protection des données, qui doivent correspondre à un partenariat entre les pouvoirs publics et les plateformes sur leurs territoires d'activité ;
- la facilitation des pratiques collaboratives des coopératives et entreprises issues de l'économie sociale et solidaire.

Vers une société collaborative et coopérative. Les innovations et disruptions engendrées par le numérique peuvent favoriser le partage, la co-construction, la transparence. Face aux pratiques prédatrices, la collaboration et la coopération peuvent constituer à la fois des innovations sociales, économiques, environnementales et devenir des atouts majeurs pour le bien-vivre. Cela concerne également le savoir et les connaissances partagées, l'open source, les creative commons...

Notons que le partage et la collaboration restent toutefois largement répandus hors du cadre des plateformes numériques : le troc et la seconde main, les fablabs, constituent encore plus de 70% de l'économie collaborative. Nous proposons :

- des financements publics et la mise en place d'incubateurs pour les projets innovants ; mais aussi en faveur des petits projets territoriaux de déploiement du troc, du partage, du réemploi des objets ; ou encore des plateformes et réseaux de voisinage qui aident à retisser le lien au cœur de nos territoires et améliorer ainsi leur résilience sociale ;
- des appels à projets locaux ou nationaux (exemple de la région Aquitaine qui a lancé en 2015 un appel à projet de plus de 500 000€ visant à « développer des projets innovants relevant de l'économie collaborative, à vocation sociale, environnementale ou citoyenne, s'appuyant sur les technologies et usages numériques ») ;
- une aide à la communication car les développeurs de plateformes ont besoin de communiquer auprès du grand public pour atteindre la masse critique d'utilisateurs et faire fonctionner leur service (les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, disposent d'outils de communication grand public qu'ils peuvent utiliser au profit de l'économie du partage).

D'importants enjeux fiscaux

Lorsqu'on fait appel à un particulier pour louer une chambre via le site Internet Airbnb ou pour rentrer de soirée via la plate-forme UberPop, les professionnels de ces secteurs - hôteliers et chauffeurs de taxi - s'estiment lésés : eux doivent en effet s'acquitter d'un impôt sur les sociétés, verser des cotisations sociales et collecter la TVA. Ils dénoncent donc une concurrence déloyale. De fait, les particuliers qui proposent des biens ou des services peuvent être soumis à différents régimes fiscaux, que ce soit par le biais des chèques emploi-service ou du régime d'auto-entrepreneur.

En France , la location via Airbnb est en principe soumise aux règles de la location saisonnière qui imposent selon les cas une déclaration préalable à la mairie et la collecte d'une taxe de séjour ; la sous-location reste, là encore, en principe interdite. Si les réglementations existent, l'obstacle à leur mise en oeuvre vient de ce qu'elles se prêtent mal à la souplesse des plates-formes de l'économie du partage. Le système fiscal n'a pas été créé pour cette économie. Plus largement, l'économie collaborative pose la question des réglementations, qu'il s'agisse de la sécurité des consommateurs ou de la lutte contre le dumping social.

1.5 / Les déchets sont une ressource : une trajectoire zéro déchet pour la France !

Certaines collectivités dans le monde se sont engagées dans le "zéro déchet" avec des résultats spectaculaires en quelques années. La dynamique associe une réduction drastique des déchets et la création d'activités visant la fin du gaspillage, la récupération et transformation de toutes sortes de déchets. Le modèle linéaire mondial (extraction/production/vente/déchet/élimination) est transformé en un modèle circulaire induisant une relocalisation de l'activité et une valorisation de chacun de nos déchets.

Les déchets organiques ne sont pas des déchets comme les autres et ils n'ont pas vocation à disparaître, car ils sont le reflet de notre alimentation. Ils ne doivent pas être mélangés aux autres déchets mais traités à part selon une économie circulaire de retour vers les terres vivrières. C'est une nécessité vitale pour combattre l'appauvrissement biologique des terres agricoles et la surconsommation d'engrais chimiques. C'est pourquoi, les écologistes proposent :

- dans les cuisines, donner les moyens et l'habitude de ranger les fermentescibles « à part » ;
- de composter « au plus près » ou « au plus rationnel » selon le territoire ;
- de promouvoir des normes européennes de qualité et de valorisation économique du compost ;
- de prohiber des systèmes de tri mécano-biologique après collecte en mélange et de s'opposer à la construction de nouveaux incinérateurs.

Pour les écologistes la production de bio-gaz, n'est pas seulement une question énergétique, elle doit assurer la qualité du compost final. Elle suppose une coopération des différents secteurs économiques du bois, de l'agriculture, de l'épuration des eaux, de l'agro-alimentaire, mais toujours avec l'objectif de qualité agronomique du compost fini.

Pour les autres déchets, l'objectif des écologistes est de **tendre vers le zéro déchet** en développant une politique :

- de lutte contre la publicité agressive ;
- favorisant l'écoconception (logique du cycle de vie) et en décourageant l'obsolescence programmée via la responsabilité élargie du producteur ;
- qui incite à la réparation, à la réutilisation locale (ressourcerie, fablab)
- qui affiche les vrais coûts en généralisant le paiement du service (redevance incitative), le paiement intégral du coût global de recyclage des emballages par Éco-emballage, répercuté sur les producteurs.

Quant aux activités industrielles et artisanales qui génèrent **des « matières secondaires »**, d'autres fabricants peuvent s'en emparer comme composants de leurs propres fabrications sans passer par la case « déchets ».

La politique des écologistes vise à :

- **généraliser l'économie circulaire des matières secondaires ;**
- organiser des bourses publiques de matières secondaires gérées dans le cadre des plans régionaux ;
- prévoir des possibilités de stockage réversible de matières pré-triées et susceptibles de retrouver un débouché industriel ou artisanal, à brève ou moyenne échéance.
- Pour les combustibles, l'incinération des déchets en mélange est un gaspillage de ressources nécessitant des investissements lourds et inutiles, dès lors que la logique d'économie circulaire devient dominante. Le regroupement horizontal des différents gisements, dont ceux issus des déchets ménagers, permet de re-manufacturer un produit commercialisable à fort pouvoir calorifique, assorti d'une norme de combustibilité (européenne de préférence) garantissant une pollution minimale.

Enfin, les écologistes sont attachés à **la qualité du service public** et à la maîtrise des coûts. En cela ils développent une politique visant à :

- la création de pôles de compétence « déchets » au sein des services régionaux ;
- généraliser la vérité des coûts et la redevance incitative ;
- privilégier l'investissement public dans le cadre des marchés publics, à l'exclusion des partenariats public/privé ;
- privilégier la gestion en régie ou par contrats de délégation à durée courte ;
- accompagner les initiatives citoyennes locales dans la recherche de solutions de réduction des flux ;
- limiter les flux de déchets en volume et en distance par une territorialisation des équipements par bassin de collecte.

1.6 Démocratiser l'économie, pour une économie porteuse de sens social et environnemental

Le capitalisme globalisé a pour conséquence de concentrer le pouvoir économique dans les mains de quelques-uns : banquiers, rentiers, multinationales ou poignée d'actionnaires milliardaires. Les inégalités se renforcent, les accords de libre-échange adossés à des tribunaux d'arbitrage privés se multiplient. Face à cette perte de pouvoir citoyen, nous devons démocratiser l'économie. Or, l'économie sociale et solidaire réunit les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, ainsi que de nouvelles formes d'entrepreneuriat social comme des sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale ou environnementale. L'ESS nous permet également d'envisager une nouvelle **gestion des communs** environnementaux et des savoirs pour développer des services publics coopératifs adaptés aux enjeux du siècle.

Les écologistes proposent :

- de démocratiser les services publics, en s'appuyant sur les connaissances issues de l'usage ;
- de poursuivre la dynamique engagée par la loi ESS de 2014, en accroissant l'ouverture des marchés publics aux entreprises agréées Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), véritable effet de levier pour le déploiement de l'économie sociale et solidaire ;
- une réorganisation des politiques d'insertion afin que l'accès aux postes soit plus souple et intègre la nécessité de structurer les postes en insertion vers des emplois d'avenir et les filières écologiques ;

- une ouverture accrue des marchés publics, l'aide à la création et reprise d'entreprises solidaires via un nouveau droit de préemption sur les terrains en friches ou locaux industriels désaffectés ;
- les incitations fiscales spécifiques pour les entreprises qui respectent le principe d'une personne, une voix, le partage des bénéfices avec les salarié-e-s et la limitation des salaires des dirigeants ;
- la transformation des chambres consulaires en chambres de l'économie plurielle intégrant les CRESS actuelles et autres plateformes ou regroupements régionaux ;
- la création de fonds souverains régionaux dédiés aux projets d'économie sociale et solidaire sur les territoires ;
- l'amplification des outils de l'épargne solidaire (livret d'épargne, carte bleue solidaire, etc.) ;
- le soutien à la mise en œuvre d'une certification publique européenne reconnaissant les produits du commerce équitable ;
- le déploiement de systèmes économiques de la gratuité et du troc ;
- développer les monnaies locales, notamment en desserrant la contrainte des autorités monétaires.

VERS UNE ÉCONOMIE DU PRENDRE SOIN

La lutte contre le chômage de masse passe aussi par le développement des services liés au bien-vivre permettant la satisfaction de besoins sociaux de moins en moins pris en compte : éducation, services destinés à la petite enfance, aux personnes âgées, aux handicapés... Comme l'indique Jean Gadrey : « Il ne s'agit pas de « faire de l'emploi » pour faire de l'emploi : tout doit partir d'une réflexion sur les besoins d'activité contribuant au « bien-vivre » individuel et collectif en respectant les contraintes d'un environnement viable à long terme ». Il faut développer ou améliorer certains services, qui permettrait de créer des millions d'emplois durables avec de vraies qualifications et de bonnes conventions collectives.

Sur un plan factuel et dans un contexte peu favorable sur le plan des financements publics, l'emploi dans l'économie sociale et associative, qui est essentiellement une économie de services (recoupant partiellement celle des services à la personne), a néanmoins progressé de 15% depuis 2000 et représente 10% de l'emploi total, plus très loin de l'industrie avec ses 12%.

1.7 Renforcer et rénover les services publics

Face à la dégradation de la qualité des services publics, il est impératif que la puissance publique s'engage à renforcer les moyens des hôpitaux, de l'éducation (en particulier dans les quartiers prioritaires), de la recherche, du logement social... En effet, les

compétences et périmètres d'action des services publics ne peuvent se limiter aux fonctions régaliennes de l'Etat (administration, finances publiques, police, justice...). Les services publics doivent être de qualité et accessibles à tous, sans discrimination aucune, partout sur le territoire.

A cet égard, il est significatif que la montée de l'abstention et du vote pour l'extrême droite, s'observent principalement dans les zones rurales et péri-urbaines, dans lesquelles les services publics ne sont plus en mesure d'assurer leurs missions.

D'autre part, la qualité des infrastructures publiques (en particulier du transport ferroviaire), de la formation des salariés, des centres de recherche participent à la définition d'un écosystème favorable à la compétitivité des entreprises (en particulier la compétitivité hors prix). Les entreprises ont besoin de services publics performants.

En tant qu'écologistes, nous avons conscience de la nécessité de préserver et d'utiliser équitablement l'air, l'eau, les sols, la biodiversité, ces biens communs fondamentaux nécessaires à la vie. De la même manière, les biens sociaux fondamentaux, visant à satisfaire un besoin d'intérêt général, doivent relever de la compétence de la collectivité publique afin d'être préservés et utilisés équitablement. Par conséquent, des activités comme l'éducation, la santé, la protection de la nature et de l'environnement, la culture, les transports, l'énergie ou les télécommunications doivent demeurer sous maîtrise d'ouvrage publique et doivent pouvoir déroger à l'exigence de rentabilité financière. Les services publics sont une richesse et non un coût pour la collectivité !

Dans cette perspective, plusieurs mesures sont prioritaires :

- créer un bouclier de services publics essentiels permettant d'assurer une égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire sans discrimination d'aucune sorte à travers les guichets de la poste, les centres de santé, les services d'urgence, les gares... ;
- créer des emplois dans les services de la justice, police, éducation... et rompre avec la logique « du tout plateforme » et du traitement numérique. La présence humaine est indispensable ;
- réexaminer la politique d'externalisation des missions de services publics et renforcer les capacités de contrôle des partenariats public-privé ;
- résorber la précarité des emplois ;
- créer de nouveaux dispositifs de participation citoyenne au fonctionnement des services publics.

La poste, service public pour toutes et tous

Les évolutions du service public postal impulsées par le groupe *La Poste* sont préoccupantes et même inacceptables. Il en est ainsi des fermetures de bureaux de poste, de la réduction des horaires d'ouvertures de bureaux, de la suppression de tournées de

facteurs, du transfert d'activités postales dans des commerces, des pratiques de management humiliantes, de la réduction du nombre d'agents... Elles se traduisent simultanément par une dégradation importante du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents.

Les écologistes proposent :

- un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ;
- que les CDPPT (Commissions Départementales de Présence Postale et Territoriale) soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur les évolutions en cours ou sur les réorganisations de services ;
- d'augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de postes ;
- de maintenir et renforcer le maillage des services publics dans les territoires suburbains et ruraux, agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant direction, usagers, élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et humains suffisants pour assurer l'entièreté de leurs missions.

Santé : stop à la grande braderie d'un bien commun !

Les hôpitaux sont en train de se déshumaniser, ne prenant plus en charge des patients mais gérant des client.e.s et sont livrés à des managers chargés de trouver les 1,5 milliards d'économies réclamés par le gouvernement. Et pour les patients, on ne parle plus de bien-être, mais de prise en charge ambulatoire, de télémédecine, d'hospitalisation à domicile pour réduire les coûts et les durées d'hospitalisation. Cette situation s'accompagne du malaise grandissant des personnels soignants qui voient leurs conditions de travail se dégrader.

D'autre part, la désertification médicale de territoires entiers, la disparition des hôpitaux de proximité, la suppression de journées d'hospitalisation pour les personnes isolées, sans voiture, sans revenu décent, créent angoisse et sentiment d'abandon en milieu rural, retardant la prise en charge hospitalière et générateur de situations à haut risque.

Les écologistes proposent :

- de mettre en place un plan d'urgence de revalorisation pour les soignants (salaires, conditions de travail et effectifs) et de renforcer les moyens de l'Hôpital à la hauteur des besoins de la population ;
- un moratoire sur les fermetures et restructurations d'hôpitaux ou établissements

- sanitaires ; garantir un maillage de l'offre de soin sur tout le territoire et stopper les concentrations sur les grandes agglomérations ou métropoles ;
- de stopper la pure logique de rentabilité et d'engager une véritable concertation et réflexion prospective, afin de mettre en adéquation l'offre de soins et les besoins actuels et futurs de la population ;
 - de rééquilibrer les moyens du public par rapport au privé, des hôpitaux vis-à-vis des cliniques ;
 - de revoir, voire supprimer les numéros clausus, générateurs d'inégalités d'accès au soin, d'injustice, de sélection absurde en faculté de médecine. La formation des étudiants doit être renforcée en santé publique et environnementale, prévention, droit des patients, soins aux publics vulnérables ;
 - pour faire face au naufrage de certaines spécialités, prendre les mesures pour pallier les déficits dans certaines branches médicales (psychiatrie, gynécologie...) en augmentant le nombre de places pour ces spécialités et en envisageant des mesures incitatives comme l'aide à l'installation dans les territoires sous-dotés.

Les gares et bistrot de pays, points d'accroche des services publics ?

Une gare ne pourrait-elle pas devenir un point-relais pour le retrait de marchandises, un dépôt de pain, un point de vente de produits postaux, voire un relais bancaire, un lieu de permanence de Pôle Emploi, de la Caisse d'Allocations Familiales ?

Une multitude d'exemples existent en France et ailleurs de cette possible mutualisation des services, qui ne demandent qu'à être multipliés, dont les points d'information multi-services (PIMMS) et autres bistrot de pays, initiatives précisément portées par les « pays » en territoire rural. Plutôt que de regarder disparaître les services publics, tant en milieu rural que dans les zones périurbaines ou les quartiers dits défavorisés, l'heure est à la mobilisation des acteurs locaux pour, ensemble, imaginer et mettre en œuvre les conditions d'un accueil mutualisé des services répondant au mieux aux besoins des populations (résidents et visiteurs) dans des lieux judicieusement choisis. Les gares, ferroviaires ou routières, constituent des lieux privilégiés d'accueil de ces services mutualisés. Aux régions, aux territoires, de se rendre gestionnaires (ou même propriétaires) et occupants de ces lieux, souvent emblématiques de notre patrimoine !

2. Réinventer le travail et lutter contre le chômage

Depuis plus de trente ans, nous subissons le discours néolibéral sur la nécessité de flexibiliser le marché du travail. Malgré l'échec de ces politiques, on continue à persévérer dans la même direction. En inversant la hiérarchie des normes, la Loi travail adoptée en 2016 représente une étape supplémentaire dans l'affaiblissement des pro-

tections du salarié. Aujourd'hui, **la réduction du temps de travail est devenue un enjeu politique déterminant** car nous savons que l'évolution spontanée de l'économie ne permettra pas de faire reculer le chômage à un rythme suffisant pour éviter les risques d'explosion sociale. D'autre part, l'augmentation de la productivité du capital-travail, l'automatisation et la numérisation, changent profondément la nature du travail et fragilise son cadre juridique, via le développement, par exemple, de l'auto-entrepreneuriat.

Contre celles et ceux qui préconisent de « travailler toujours plus », les écologistes souhaitent **redonner du sens** au travail afin de mieux répondre aux attentes des Françaises et des Français, ce qui suppose une rupture avec l'économisme et le productivisme actuels.

Travailler tout-te-s

Le chômage reste pour nos concitoyens une des préoccupations majeures. Pour des millions de personnes, la précarité, le chômage et le sous emploi, sont devenus une réalité difficilement surmontables. Or cette situation est une catastrophe pour l'équilibre de notre démocratie et pour la vitalité de notre société. En effet, le chômage et la précarité gangrènent toute la société. Ils sont la première cause de l'échec scolaire des enfants ou de leur décrochage, la première cause de la délinquance ou des difficultés d'intégration...Mais alors que depuis plus de trente ans, nos politiques de l'emploi (actives ou passives) ont échoué, nous continuons à miser sur la relance de la croissance ou la réduction de la dette.

Dès lors, que nous ne croyons plus à un taux de croissance élevé, comment peut-on vaincre le chômage de masse, de surcroît avec des entreprises ayant fait le choix de délocaliser ?

Pour travailler tou-te-s, nos propositions :

- la réorientation de l'investissement vers la transformation écologique de l'économie permettant la création de 600 000 emplois sur la durée de la mandature ;
- une relance de la négociation sur la réduction du temps de travail tout au long de la vie, avec comme objectif d'encourager les entreprises et les salariés à aller vers les 32 heures lissables sur une année ou plus (avec le compte épargne-temps), ou de développer la semaine des 4 jours, les congés sabbatiques, etc.
- la garantie, à nouveau, **d'un droit au départ à la retraite à 60 ans sans décote ni surcote.**

Focus - Retraites : repenser le pacte de solidarité intergénérationnel

Depuis une vingtaine d'années, notre système de retraite a connu une succession de réformes conduisant à l'allongement de la durée de cotisation et à une diminution des droits dont bénéficient les retraités. Pour autant, ces réformes n'ont pas permis de stabiliser notre modèle de financement des retraites, à telle enseigne que la plupart des formations politiques continue à préconiser l'allongement de l'âge de départ à la retraite (65 ans, voire 67 ans) et l'alignement entre les régimes public et privé.

Pour les écologistes, toute réforme acceptable des retraites doit impérativement contenir les éléments suivants :

- **la prise en compte de la pénibilité au travail.** Certaines conditions de travail (travail de nuit, exposition à des produits cancérigènes, port de charges lourdes, postures pénibles, gestes répétitifs, bruit) ont un impact négatif sur l'espérance de vie ou sur la qualité de vie à la retraite. C'est pourquoi la durée de cotisation doit pouvoir être modulée en fonction de la pénibilité. Nous proposons de retenir le barème de compensation suivant : 10 ans d'exposition donneraient lieu à 1 année de départ anticipé.
- **l'égalité femmes/hommes.** Faire de la bonification de 10% des pensions données aux personnes ayant trois enfants, une bonification forfaitaire dès le premier enfant (100 euros pour le premier enfant et 70 euros pour les suivants). Prendre en compte le temps partiel dans le mode de calcul pour la validation de trimestres.
- **la prise en compte du parcours de vie** : stages et apprentissages, durée des études, rupture dans le parcours professionnel...

Pour les écologistes, la question du financement doit partir d'hypothèses de croissance réaliste et conduire à revoir notre politique de l'emploi. Nous ne pouvons construire un modèle durable pour nos retraites en continuant à nous accrocher à l'illusion d'une croissance forte. La réduction du chômage par la création d'emplois liée à la transition écologique de l'économie et par la réduction du temps de travail, participe de la solution.

Nous refusons l'augmentation de la durée de cotisation ainsi que le recul de l'âge légal aujourd'hui fixé pour les personnes nées avant 1955 entre 60 et 62 ans. Ces mesures sont économiquement inefficaces et socialement injustes.

Nous souhaitons la convergence par le haut des régimes de retraite du privé et du public (ainsi que l'ensemble des dispositifs de protection sociale).

Mais la réforme du temps de travail est aussi un moyen de rééquilibrer les temps de vie familiaux et professionnels entre les hommes et les femmes. Elle s'inscrit dans notre volonté de bâtir une société de plein emploi et de pleine activité, qui puisse

concilier la vie personnelle, la vie professionnelle, une citoyenneté active et le plaisir de la culture, du sport ou des loisirs.

Travailler mieux : lutter contre l'intensification du travail

Ces vingt dernières années, le travail a été l'objet de discours paradoxaux. D'un côté, on a continué d'accorder à la valeur « travail » une place centrale, tant au niveau collectif qu'individuel, comme vecteur d'épanouissement et d'intégration, de l'autre, il n'a cessé d'être dévalorisé, pressuré. Le nombre de travailleurs subissant des expositions fortes à des produits nocifs est passé de 14 à 17%. Le phénomène marquant de ces dernières décennies, est l'intensification du travail, liée à l'augmentation des contraintes de temps (horaires décalés comprenant le travail de nuit ou tôt le matin ou le dimanche), à la pression exercée par la production en flux tendus ou le Lean management, à la pression sur les coûts et sur les effectifs.

Le pourcentage de salariés devant respecter des normes ou des délais de production inférieurs à l'heure est passé en une vingtaine d'années de 5 à 25 %. On a assisté à l'explosion des troubles musculo-squelettiques (TMS), devenus, avec plus de 40 000 cas reconnus par an, la première cause de maladies professionnelles indemnisées.

Chasse aux effectifs, pressions pour diminuer la masse salariale en poussant à la démission, sur-individualisation des rémunérations et de l'évaluation des performances, multiplication...

- **Travailler mieux : lutter contre l'intensification du travail**

Ces vingt dernières années, le travail a été l'objet de discours paradoxaux. D'un côté, on a continué d'accorder à la valeur « travail » une place centrale, tant au niveau collectif qu'individuel, comme vecteur d'épanouissement et d'intégration ; de l'autre, les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader et les salariés d'être pressurés.

Le nombre de travailleurs subissant des expositions fortes à des produits nocifs est passé de 14 à 17%. Le phénomène marquant de ces dernières décennies est l'intensification du travail, liée à l'augmentation des contraintes de temps (horaires décalés comprenant le travail de nuit ou tôt le matin ou le dimanche), à la pression exercée par la production en flux tendus ou le *lean management*, ainsi qu'à la pression sur les coûts et sur les effectifs.

Le pourcentage de salariés devant respecter des normes ou des délais de production inférieurs à l'heure est passé en une vingtaine d'années de 5 à 25%. On a assisté à l'explosion des troubles musculo-squelettiques (TMS), devenus, avec plus de 40 000 cas reconnus par an, la première cause de maladies professionnelles indemnisées.

Chasse aux effectifs, pressions pour diminuer la masse salariale en poussant à la démission, sur-individualisation des rémunérations et de l'évaluation des performances, multiplication des contraintes, suppression des temps « improductifs », organisation du travail en « juste-à-temps », prescription de modes opératoires standardisés : tous ces phénomènes existent dans la plupart des secteurs de l'économie et des fonctions publiques. Le travail est donc de moins en moins une source d'épanouissement mais un facteur d'épuisement physique et psychique.

Pour travailler mieux, les écologistes proposent :

- engager un véritable plan de lutte contre la dégradation des conditions de travail entraînant des troubles musculo squelettiques ou des dépressions ;
- établir un plan “anti-stress” national en coordonnant les politiques et les services de santé publique et de santé au travail. Intégrer la problématique du *Burn-out* dans la politique d'aide aux entreprises en favorisant celles qui améliorent les conditions de travail de leurs salariés notamment en prévenant les risques psychosociaux ;
- étendre les missions des CHSCT à la prévention en santé globale (bien-être au travail et dans la vie quotidienne) et à la protection de l'environnement ;
- réduire les risques du travail dans la sous-traitance en rendant les donneurs d'ordre coresponsables des accidents du travail et des maladies professionnelles et en renforçant la coopération entre les CHSCT de l'entreprise donneuse d'ordre et de l'entreprise sous-traitante ;
- augmenter le nombre de médecins du travail ainsi que des inspecteurs du travail ;
- étendre la liste des maladies professionnelles et simplifier les démarches en cas de maladies professionnelles ;
- rendre la fonction publique exemplaire.

- **Lutter contre l'uberisation et le travailleur low cost**

Depuis plusieurs années, on constate la forte progression aux Etats-Unis et en Europe de l'économie du service à la demande autour des plateformes Internet qui proposent des services (aide à domicile, livraison, nettoyage...) sans avoir à salarier leur main d'oeuvre. En mettant en contact des demandeurs et des offreurs de services, ces plateformes permettent de mobiliser le travail d'autrui à leur profit sans assumer les responsabilités attachées normalement à l'employeur. Cette « ubérisation » du travail soulève de nombreux problèmes. En particulier, dans ce système, l'ensemble des risques (santé, chômage...) est à la charge du prestataire, qui n'est ni un salarié, ni un entrepreneur, puisqu'il doit, pour pouvoir accéder à la plateforme, remplir un grand nombre d'obligations qui l'éloigne du statut d'indépendant.

Les écologistes proposent de :

- favoriser le développement des coopératives d'activités et d'emplois (CAE) qui regroupent des entrepreneurs et des micro-entrepreneurs qu'elles salarient et qui deviennent dès lors sociétaires ;
- instaurer une vraie protection pour les nouveaux statuts : autoentrepreneurs, vrais faux salarié-es type Uber, stagiaires, etc. Aujourd'hui, ce modèle économique est inopérant car il ne contribue pas au financement de la protection sociale. Ces salarié-es, comme les autres, doivent être protégés en cas d'accidents du travail, de maladie, de licenciement ;

- assurer la contribution des plateformes aux charges publiques en France en luttant contre les montages fiscaux qui permettent d'échapper à l'impôt ;
- mobiliser le compte personnel d'activité (CPA) pour instaurer une véritable portabilité des droits ;
- définir les conditions de rupture des relations avec le prestataire.

• **Du revenu d'existence au revenu maximum acceptable**

« Si nous faisons du revenu de base un bâton magique au lieu d'un bâton de marche, alors il deviendra un bâton merdeux » (P.Viveret)

Parce que la place du travail dans nos sociétés doit être réinterrogée, parce que la croissance ne résout ni le chômage de masse, ni la précarité, parce que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires » (Article 25-1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948), nous défendons l'instauration d'un revenu d'existence consistant à garantir à chaque citoyen-n-e un revenu de base. Ce versement est :

- inconditionnel : il est versé sans contrepartie de travail ni d'engagement à chercher un emploi ;
- universel : chaque membre de la société en est bénéficiaire ;
- individuel : il est versé strictement à chaque personne du foyer et son montant ne dépend pas du revenu global du ménage ni de sa composition ;
- permanent : chaque bénéficiaire le perçoit sans interruption du début jusqu'à la fin de sa vie ;
- inaliénable : il ne peut être saisi, le bénéficiaire ne peut en être dépossédé ;
- cumulable : il s'additionne avec toute forme de salaire issu d'un emploi déjà existant et de toute autre forme de revenus.

Ce revenu doit être suffisant et doit représenter un revenu primaire qui ne **se substitue pas aux dispositifs de protection sociale**. Face au raccourcissement général des cycles d'emploi, à la multiplication des dispositifs temporaires, intermittents, auto-entrepreneurs ou plus informels — comme le travail gratuit —, face à l'augmentation de la pauvreté en France (depuis plusieurs années autour de 14%), **le revenu inconditionnel doit constituer une base de revenu garantissant un niveau de vie suffisant pour accéder aux biens et services essentiels**. Par ailleurs, le revenu de base permet de simplifier notre régime de prestation sociale, extrêmement complexe. Le taux de non recours aux prestations sociales, considérablement élevé (plus de 30% pour le RSA), doit nous alerter. Le revenu d'existence permet de régler ce problème.

Les écologistes proposent que le revenu d'existence vienne se substituer aux actuels minima sociaux existants (si le montant du minima est supérieur au revenu de base instauré, le différentiel serait naturellement préservé). Cette simplification, associée à la fin du contrôle des allocataires, aura également pour effet de diminuer les frais de gestion, pour les remobiliser vers d'autres missions.

Le revenu d'existence présente un autre avantage. Cumulable avec tout type de revenu, il supprime « les trappes à inactivité » créées par le RSA et ses effets de seuil. Aujourd'hui, face à l'incertitude que représente le calcul de son montant de RSA, face au découragement que provoque l'idée de devoir recommencer toutes les fastidieuses et humiliantes démarches administratives nécessaires à son obtention, de nombreuses personnes refusent des contrats courts ou des contrats à temps partiel.

Le revenu d'existence, cumulable avec tout type de revenu du travail, met un terme à cette situation. Loin de « désinciter » au travail comme on l'entend beaucoup trop souvent, le revenu d'existence serait, de fait, beaucoup plus efficace que l'actuel RSA pour favoriser le retour vers l'emploi des chômeurs.

Le revenu d'existence, quant à lui, s'inscrit dans une logique de dépassement du capitalisme en déclinant le principe d'un droit d'existence en dehors du salariat et de son lien de subordination. Il repose sur la distinction entre travail contraint et activité libre, grâce à des transitions vers des activités choisies, une formation, une reconversion ou encore une activité d'utilité sociale. Pour autant, le revenu d'existence seul, n'est pas suffisant, il doit s'intégrer à d'autres dispositifs, comme les monnaies complémentaires, pour jouer pleinement son rôle d'émancipation des individus d'un point de vue financier.

Au regard de tous les bénéfices évoqués, nous défendons la mise en œuvre progressive d'une allocation universelle, après qu'un vaste débat aura été engagé avec l'ensemble de la population et les corps intermédiaires sur le montant du revenu d'existence et les modalités de son financement.

Dans un premier temps, nous retenons le scénario progressif suivant :

- étendre le RSA aux 18-25 ans (aujourd'hui exclus du dispositif) ;
- l'individualiser (aujourd'hui un couple touche 1.5 RSA et pas 2) ;
- supprimer la conditionnalité (recherche d'emploi) du RSA et automatiser son versement ;

D'autre part, **il n'y a pas de changement écologique possible dans une société minée par l'explosion des inégalités et par des écarts extravagants de revenus.** Ainsi, les 2000 foyers les plus riches disposent de revenus 50 à 60 fois plus élevés que la moyenne. Et 5% de la population détiennent près du tiers du patrimoine total.

Les écologistes militent pour la réduction de ces écarts.

Dans ce cadre, l'augmentation des minima sociaux, du SMIC et des plus bas salaires, la lutte contre la précarité et le temps partiel subi visent à redistribuer du pouvoir d'achat et à récupérer la part de la richesse du capital au détriment du travail depuis trente ans.

Notre souci est aussi d'articuler réduction des dépenses contraintes et augmentation des salaires afin d'éviter que les revenus supplémentaires obtenus par les salarié-e-s n'aillent directement alimenter les rentes énergétiques et locatives.

Les écologistes proposent :

- la mise en place d'un revenu maximum acceptable (RMA). La fixation d'un seuil pour les très hauts revenus sera fixée à vingt fois le SMIC. Au-delà de ce seuil, le taux d'imposition sera d'au moins 80 % ;
- l'interdiction des parachutes dorés et des retraites chapeaux ;
- la réduction massive du travail précaire par l'introduction d'une prime salariale majorée pour toute heure travaillée dans le cadre d'un contrat inférieur à un mi-temps ;

3. La réforme de l'entreprise autour du projet de création collective, de la promotion de l'entreprise citoyenne et de la lutte contre les discriminations

Les entreprises sont au centre du système productif et des rapports sociaux. Depuis les années 1980, le mode de gouvernance des grandes entreprises a profondément changé et a modifié leur fonctionnement et les relations entre les petites et les grandes entreprises, via le développement des stratégies d'impartition.

De nos jours, règne l'image de l'entreprise comme projet d'investissement financier pour des actionnaires, reléguant au second plan le projet industriel et le progrès collectif. Le poids des actionnaires dans les choix stratégiques et managériaux devient prépondérant et la « Corporate Governance » s'impose en désignant « l'ensemble des dispositifs susceptibles d'encadrer les pouvoirs des dirigeants » (stock-options par exemple). L'entreprise n'est plus qu'un assemblage d'actifs valorisables sur le marché et le « courttermisme » de la performance actionnariale l'emporte sur le développement de l'entreprise, ses capacités collectives d'investissement. Face à cette situation, dans quelles directions engager les réformes de l'entreprise ? Comment passer d'une logique courttermiste à une logique de long terme ? Réformer les rapports de pouvoir dans l'entreprise ? Passer d'une logique actionnariale à une logique de projet de création collective, où l'entreprise n'est plus organisée autour de la maximisation du profit mais du développement des compétences individuelles et collectives, de l'innovation

et de la prise en compte de l'écologie... ? Quels sont les autres modèles disponibles et comment aider au développement de la cogestion ou co-surveillance, des Scops et des coopératives ?

Refonder l'entreprise passe par une organisation nouvelle, une autre organisation des pouvoirs, de nouveaux principes de management.

Refonder le droit des sociétés et créer de nouveaux supports juridiques autour de l'entreprise comme institution collective et sociale structurée autour des apports de capitaux, des salariés, des cadres, des clients, des fournisseurs, des collectivités locales...

Refonder les critères de gestion en tenant compte de la gestion des ressources (voir bilan environnemental, audit, comptabilité verte...). Des incitations fiscales pourraient être envisagées afin de favoriser les entreprises « durables ». Le code des marchés publics pourrait privilégier les entreprises en fonction de leur gouvernance et/ou des écarts de salaires internes.

Refonder le droit des salariés, en particulier leur présence dans les conseils d'administration, et favoriser le rachat de leur entreprise par les salariés.

A cet égard, la démocratie sociale doit être renforcée, le rôle des syndicats et des représentants du personnel reconnu dans la grande comme dans la petite entreprise. Pour ce faire :

- nous abrogerons la Loi travail actuelle et nous ferons une loi fondée sur la protection des salariés et leur participation aux décisions ;
- nous renforcerons les effectifs de l'inspection du travail afin que les décisions administratives soient appliquées ;
- nous instaurerons une véritable démocratie d'entreprise, en redonnant du pouvoir d'agir aux salariés. Cela passe par la restauration de la légitimité syndicale, dans les entreprises quelle que soit leur taille et auprès des travailleurs eux-mêmes. Les représentants des salariés, des associations, des collectivités territoriales doivent être associés largement à la décision dans les conseils d'administration des grandes entreprises avec des droits à l'information et à l'expertise indépendante ;
- nous réactiverons le droit à l'expression directe et collective sur les alternatives économiques portées par les salariés, le contenu du travail, les conditions de son exercice et son organisation ;
- nous renforcerons le pouvoir des institutions représentatives du personnel ainsi que le pouvoir des comités d'entreprises ;
- nous faciliterons la reprise des entreprises par leurs salariés.

Quant à la RSE ou responsabilité sociale des entreprises — définie comme la manière dont les entreprises intègrent, sur une base volontaire, des préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans leurs activités économiques comme dans leurs interactions avec toutes les parties prenantes —, à peine plus d'un quart des entreprises françaises de plus de 9 salariés déclare s'impliquer réellement dans ces démarches.

Face à cette situation, nous devons aider en priorité les petites entreprises à s'engager dans des démarches favorables à la RSE par :

- la création des plateformes territoriales multi-acteurs pour accompagner les PME-TPE dans leurs démarches RSE ;
- le soutien à la certification et la labellisation RSE à destination des TPE et PME ;
- la mise en place d'un processus permettant de passer de la *soft Low* à la *hard Low* et l'accompagnement à la progression des entreprises afin d'inscrire dans le dur de la loi les progrès réalisées.

POUR UN NOUVEAU CADRE NORMATIF ET COMPTABLE

« Dans les nouvelles conventions comptables, l'unité de mesure principale pourrait ne plus être la monnaie et la valeur « ajoutée » libellée en unité monétaire mais le kilogramme ou la tonne d'EGES (émissions de gaz à effet de serre). Comme pour les quotas de carbone mais sans possibilité d'échange, chaque « unité » pourrait se voir fixer des quotas d'émission, qui seraient calculés à partir d'une dotation nationale. La production serait réalisée sous contrainte du respect de ces normes, sans qu'il soit possible d'opérer une substitution sur le travail en intensifiant celui-ci » (Dominique Méda)

Il faut donner un caractère normatif à la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse financière et dans l'investissement et former les analystes financiers à leur intégration.

Introduire en comptabilité des données sociales, environnementales et sociétales.

Affecter le travail de normalisation comptable non pas à un organisme privé comme l'IASB (bureau international des normes comptables) mais à un organisme placé sous la tutelle de l'Union européenne.

• 4 Libérer l'économie de sa financiarisation

L'économie contemporaine est engagée dans un vaste mouvement de financiarisation à l'échelle mondiale, processus engagé dans les années 1980 à travers une triple évolution marquée par la déréglementation, la désintermédiation bancaire et le décloisonnement. Ce mouvement, soutenu et accompagné par les gouvernements de droite comme de gauche, a engendré une très forte instabilité du système monétaire et financier international, ainsi qu'une succession de crises bancaires, boursières et de change. Avec la forte augmentation des flux de capitaux à l'échelle mondiale (40 milliards de biens et services échangés par jour contre plus de 4000 milliards de capitaux), la déconnexion des flux réels et financiers révèle l'ampleur des transactions purement spéculatives qui ont de nouveau atteint des sommets alors que l'endettement mondial a progressé entre 2007 et 2014 de 57 000 milliards de dollars. Aucune leçon n'a été tirée de la crise des *Subprimes* de 2008 !

Il est impératif de remettre l'économie sur ses pieds et de combattre le capitalisme financier. Appliquer de nouvelles règles et contraintes à la finance est une priorité urgente. Car, utile quand elle est au service du financement de l'économie réelle, elle devient nuisible et prédatrice quand elle met l'économie réelle à son service. Les écologistes agissent d'abord dans ce domaine à l'échelle mondiale, en particulier par la taxation des transactions financières. Mais ils n'ignorent pas que notre pays doit aussi balayer devant sa propre porte.

Aujourd'hui les banques dictent leur loi aux politiques. Elles réussissent à bloquer les projets de réorganisation de leurs activités ou de leur contrôle. Toute évolution passe donc d'abord par une réelle volonté politique. Indifférentes aux impacts des projets qu'elles financent, elles ont comme seul objectif de garantir le maximum de retour sur investissement.

Nos priorités :

- orienter le financement bancaire vers des projets soutenables. Pour ce faire, une politique sélective du crédit doit être mise en place avec des taux d'intérêt plus bas pour les projets écologiques et un encadrement quantitatif pour les autres crédits. Cela passe par une remise en cause forte des critères imposés par la Banque Centrale Européenne (BCE) et les agences de notation. L'intégration de critères sociaux et environnementaux à côté des critères financiers dans l'analyse de la solvabilité des entreprises avance trop lentement ;
- séparer les activités de crédit des activités sur les marchés financiers. Ces dernières doivent être plus réglementées pour stopper la fuite en avant actuelle à base de produits de plus en plus sophistiqués et d'algorithmes visant à la maximisation des profits ;
- plafonner la rémunération des traders ;
- interdire l'ensemble des opérations de *Trading* à haute fréquence. Les opérations de THF (*Trading* haute fréquence) sont l'exécution à grande vitesse de transactions financières générées par des algorithmes informatiques. Les produits traités peuvent être des actions, mais aussi des obligations ou des produits dérivés. Ces opérateurs de marché virtuels peuvent ainsi exécuter des opérations sur les marchés financiers en un temps calculé en microsecondes. Or, le THF présente des risques systémiques importants car il suffit d'un petit dysfonctionnement qui pourrait, par exemple, empêcher certains ordres d'être annulés pour entraîner les prix de marchés dans des mouvements complètement erratiques ;
- lutter contre les paradis fiscaux par l'adoption en France de l'équivalent de la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), votée aux États-Unis en 2010, obligeant toutes les institutions financières qui ouvrent un compte à un citoyen français ou à une entreprise à capitaux majoritairement français de le déclarer au fisc ;

- revoir la place de la BCE dans la définition de la politique monétaire de l'UE et lui fixer des objectifs autres que la stabilité des prix ;
- étendre l'épargne solidaire : les dispositions permettant de diriger une fraction de l'épargne salariale vers l'épargne solidaire seront généralisées à tous les types de supports de placement collectifs.

FOCUS SUR LES MONNAIES LOCALES OU COMPLÉMENTAIRES

« Avoir le choix de sa monnaie pour payer son boulanger, son pharmacien ou son plombier. Privilégier, selon le territoire, l'eusko, la Pêche ou la Bou'Sol à l'euro pour faire ses courses. Utopique au premier abord, cette liberté de choisir sa monnaie devient réalité grâce à l'émergence progressive des monnaies locales complémentaires. » (Le Monde, 22/05/2015).

Ainsi, les monnaies locales complémentaires et citoyennes (MLCC) fleurissent en France et en Europe depuis la crise économique de 2007-2008. Elles sont aujourd'hui une trentaine en France et plus de 10 000 dans le monde entier. Ces monnaies lancées par les citoyens, soutenues par des collectivités locales ou par des fondations, répondent à plusieurs objectifs :

- relocaliser l'économie puisqu'avec une monnaie locale on ne peut acheter que dans les entreprises locales ;
- orienter la consommation puisqu'il faut être adhérents, consommateurs ou prestataires, et partager la charte des valeurs sociales et écologistes ;
- créer de la richesse et de l'emploi local par une monnaie non épargnée et qui circule trois fois plus vite que l'Euro....

Mais comme toute bonne idée il faut se méfier des contrefaçons : le Bitcoin spéculatif ou certaines monnaies de réseaux commerciaux qui échappent aux citoyens.

5. Donner du sens à notre politique économique au service de la transition écologique et de la protection des citoyens

La politique économique de la France doit être au service de la transition écologique et se défaire de tout dogmatisme.

La grande réforme fiscale n'a pas eu lieu et le gouvernement a gaspillé ses marges de manoeuvre. Entre 2012 et 2013, la hausse des recettes fiscales de 13 milliards d'euros s'est accompagnée de la fin des exonérations fiscales sur les heures supplémentaires, de l'abrogation de la TVA sociale et de la surtaxe sur l'ISF. Puis dans la loi de finances pour 2013, la création d'une tranche d'impôt à 45% et la baisse du quotient familial.

Le gel du barème de l'Impôt sur le revenu est maintenu, ce qui touche tous les contribuables. Ajoutons l'instauration du CICE financé par une hausse de la TVA. En 2014, le gouvernement revient sur le gel du barème de l'IR, l'indexation étant accompagnée d'une décote pour les contribuables les plus modestes. Par ailleurs, la baisse du quotient familial se poursuit et la réduction d'impôt pour frais de scolarité est supprimée, etc

Avec le CICE, le gouvernement s'engage à réduire sur trois ans les prélèvements sur les entreprises de 41 milliards d'euros et à des baisses d'impôt sur les ménages bénéficiant à plus de 8 millions de contribuables. Sur la durée du quinquennat, les entreprises auront bénéficié de 20,6 milliards d'euros d'allègement, tandis que les ménages auront vu une augmentation de 35 milliards de leurs prélèvements. Quant à la fiscalité écologiste, aucune réforme d'envergure n'a été engagée.

• **Les propositions fiscales des écologistes**

La fiscalité est donc, pour les écologistes : un outil de transformation écologique de notre mode de production et de consommation, un outil de solidarité et de redistribution équitable des revenus et le moyen de garantir le meilleur niveau de service public.

Nous proposons :

- la suppression du CICE qui n'a rien apporté en termes d'emploi ;
- un impôt sur le revenu rénové, basé sur le principe que tout revenu est imposable et que tout impôt doit être progressif, ainsi que l'individualisation de l'impôt (l'Etat devant rester neutre face aux modes de vie choisis par ses concitoyens) ;
- la fusion de la Contribution sociale généralisée et l'Impôt sur le revenu ;
- le renforcement de l'ISF ;
- la suppression du quotient conjugal. Cette suppression ira de pair avec la suppression du quotient familial qui bénéficie en majorité aux plus aisés. Il sera remplacé, à coût constant pour les finances publiques, par une allocation forfaitaire et individuelle. Elle sera attribuée dès le premier enfant. Sa mise en place sera progressive, sans favoriser ni pénaliser les familles plus nombreuses ;
- la restauration de l'universalité des allocations familiales en faisant bénéficier des mêmes montants les foyers avec un enfant ou deux enfants ;
- les cotisations sociales doivent trouver d'autres assiettes que le travail : les machines, les logiciels informatiques, les écrans, les pollutions ... ;
- la suppression de toutes les niches fiscales injustes socialement, coûteuses et inutiles (les niches fiscales représentent un manque à gagner annuel de 100 milliards d'euros pour l'État) ;
- la lutte contre l'évasion et la fraude : les paradis fiscaux représentent chaque année un manque à gagner compris entre 60 et 80 milliards d'euros ;

- des impôts locaux respectant l'égalité territoriale : renforcement des systèmes de péréquation entre territoires et révision des bases locatives de 1970 servant au calcul des impôts locaux.

- **Pour une fiscalité écologique ambitieuse**

En 2014, les taxes environnementales représentaient 44 Milliards d'euros en France, soit 2,1% du PIB et 4,5% de l'ensemble des prélèvements obligatoires (contre 2,5 % du PIB en moyenne dans l'UE). La fiscalité verte française est assise aux trois quarts sur la consommation d'énergie comme dans la plupart des pays européens. Mais alors que de nombreux pays européens ont relancé leur fiscalité environnementale, la France reste en retard.

C'est pourquoi la fiscalité écologique doit être conçue dans le cadre d'une réforme fiscale plus large, dans un sens incitatif, redistributif et de lutte contre les inégalités. Elle doit devenir un puissant levier de modification des comportements individuels et collectifs grâce à de multiples outils comme les taxes, le marché des droits à polluer, les dispositifs de tarification... Pour autant, la fiscalité écologique peut susciter de nombreuses résistances et conduire à des reculs dommageables. D'où la nécessité de négocier au préalable un planning de mise en place permettant aux différents acteurs concernés d'amorcer leur changement productif et/ou de consommation, de mettre en place des solutions de remplacement (infrastructures, approvisionnement, etc.) et de compenser la mise en place d'une fiscalité écologique par la baisse d'autres impôts.

Enfin, nous savons que le problème le plus difficile auquel se heurte une véritable fiscalité écologique est l'évaluation financière de ce que l'on appelle les externalités (que celles-ci soient négatives ou positives). Comment par exemple évaluer les services rendus par la nature ?

Les écologistes proposent :

- une fiscalité et des mécanismes financiers favorables à la biodiversité en expérimentant la bio-conditionnalité des aides publiques ou en intégrant des critères environnementaux dans le calcul d'une partie de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour les collectivités disposant d'espaces naturels ;
- de taxer le diesel comme l'essence. Il est temps de mettre fin à cet avantage pour des raisons de santé publique : les particules fines émises par les moteurs diesel seraient responsables du décès de 42000 personnes par an ;
- de mettre fin aux avantages fiscaux du transport aérien, l'avion étant le moyen de transport le plus polluant (la défiscalisation du kérosène coûte 1,3 mds d'euros par an à l'État rien que sur les vols intérieurs) ;
- de supprimer toutes les autres niches énergétiques anti-écologiques (agro-carburants, gazoles non routiers dans l'agriculture ou le BTP...)

- de soutenir les éco-organismes qui sont chargés de la collecte et du recyclage des déchets ;
- d'approfondir la fiscalité carbone via la contribution "climat énergie". La question centrale étant le prix de la tonne de CO2 (elle doit atteindre 22 euros en 2016). Pour les écologistes ce prix est insuffisant et doit être rapidement augmenté pour atteindre 100 euros la tonne d'ici 2030 ;
- de rétablir la taxe poids lourds ou « pollutaxe » et l'octroi aux régions du droit d'aménager celle-ci.

• Dette et déficit : réhabiliter la dépense publique

On entend souvent dire que la dépense publique est improductive ou qu'il faut la réduire. Mais de quoi parle-t-on précisément ? La dépense publique représente certes en 2015 environ 57% du PIB, chiffre relativement stable depuis 2012, mais ce sont les prestations sociales qui forment une grande part de cette dépense : le financement de la retraite, les allocations familiales, le coût du chômage, les remboursements de médicaments... Doit-on considérer ces dépenses comme inutiles alors qu'elles sont sources de justice et d'efficacité ? Ne jouent-elles pas un rôle dans la cohésion sociale et dans la réduction des inégalités ?

C'est pourquoi nous considérons que la dette publique n'est pas un mal en soi. Elle permet de financer les investissements publics, de soutenir la conversion écologique de l'économie, d'éviter les effets récessifs des politiques austéritaires, comme celles imposées aux Grecs et aux Portugais, qui creusent finalement un peu plus la dette publique. Même le Fonds Monétaire International s'interroge aujourd'hui sur l'efficacité économique de l'austérité et de la réduction des dettes publiques.

D'autre part, les incertitudes sur l'état de l'économie et de la finance mondiale rendent aléatoire tout objectif chiffré de réduction qui serait présenté comme irrévocable. Quant au retour au « cercle vertueux » de la croissance traditionnelle, à supposer même qu'il soit possible, il ne réglera pas non plus à lui seul et mécaniquement la question du remboursement de la dette.

Elle doit donc être inscrite dans une évaluation plus globale du patrimoine commun, de la richesse véritablement produite dans la société et de sa répartition présente et à venir. Les cadeaux fiscaux faits depuis vingt ans, tant par les gouvernements de droite que de gauche, sont si élevés (CICE, niches Copé, énergies fossiles subventionnées, crédits impôt-recherche...) que nous estimons possible de mener une politique de restriction de la dette sans politique austéritaire.

Pour cela, les écologistes proposent :

- un audit de la dette publique française et de toutes les niches fiscales pour évaluer la part qui relève des manques à gagner liés aux cadeaux fiscaux faits aux plus riches et des dépenses inutiles dans lesquelles il sera possible et juste de tailler ;
- que cet audit soit également mené au niveau européen, en visant une mutualisation des dettes et des taux d'intérêt afin d'assurer solidarité et solidité de la zone euro .

Conclusion : politique de l'offre ou politique de la demande ?

La primauté donnée durant le quinquennat de François Hollande sur la production au détriment de la répartition, a cristallisé le débat politico-économique de ces dernières années, sur les mérites comparées de la politique de l'offre et de la politique de la demande. D'un côté, les partisans de la compétitivité-prix des entreprises (versus réduction du coût du travail), de l'autre, les partisans du soutien de la demande des ménages.

Cette opposition n'est guère pertinente, non seulement parce qu'elle fait fi du rythme propre de l'économie (à court terme les politiques de la demande ont un impact fort immédiat mais qui décroît et réclame donc d'être soutenu dans le temps), mais parce qu'il faut à la fois soutenir et accompagner l'investissement des entreprises vers la transition écologique de l'économie et relancer la demande.

Selon les économistes de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), trois conditions étaient nécessaires pour que le « choc d'offre » que devait provoquer le CICE ait un effet positif sur la croissance et l'emploi : 1/ que les entreprises françaises fassent le choix de répercuter les baisses de cotisations et d'impôts dans leurs prix (au lieu de gagner en marges), 2/ que la politique de nos partenaires ne soient pas identiques à la nôtre, 3/ que la croissance en Europe soit suffisante pour compenser sur les marchés extérieurs la baisse de consommation interne liée à la contraction de la demande.

Or ces conditions n'ont pas été remplies. Pour être efficace, la politique de l'offre a besoin de mesures en faveur de la demande, de moins d'allègements de charges en faveur des entreprises et de moins de coupes dans les dépenses.

- **Un nouvel art de vivre au temps de l'Anthropocène**

« La machine infernale d'une croissance économique aveuglément quantitative, sans souci des incidences humaines et écologiques, et placée sous l'égide exclusive de l'économie de profit et du néolibéralisme, doit laisser place à un nouveau type de développement qualitatif, réhabilitant la singularité et la complexité des objets du désir humain » (Félix Guattari)

Mais aller vers une société post-croissance ne saurait se limiter à favoriser la transition écologique de l'économie. Il faut aussi changer de logique sociale et de système de valeurs, celle qui enferme les gens dans le consumérisme, le toujours plus, les effets délétères de la compétition et la recherche de la puissance.

Nous souhaitons sortir du modèle de développement, tourné vers le profit, l'accumulation illimitée et la multiplication des besoins matériels inutiles, et donc nous tourner vers d'autres modalités du « vivre-ensemble », vers un nouvel art de vivre. « Il nous faut faire, déclare Patrick Viveret, de la question de l'art de vivre et de la sagesse un enjeu politique et pas seulement individuel .» Sagesse fondée sur l'attention à autrui ou à soi-même, sur la sobriété volontaire, sur la simplicité et la fragilité, sur le refus de la violence et du pouvoir... Nous voulons en finir avec cette foi quasi religieuse dans le progrès, nous voulons en finir avec la manipulation du vivant, nous devons réapprendre la nature, élargir les espaces de la gratuité, réinvestir le temps long et redécouvrir les vertus de la lenteur. La période que nous traversons peut être aussi, comme toutes les périodes de transition, l'occasion d'un saut qualitatif qui nous permette de sortir de l'économisme et de réinventer une société bienveillante.

De nombreuses expériences à travers le monde cherchent à décliner ce nouvel art de vivre : réseau des villes lentes ou des villes en transition, *slow Food*, *slow Science*, *slow Management*... Nos politiques publiques doivent renforcer, mutualiser, soutenir ces initiatives qui sont des « petites pierres » vers une société de confiance.

LA PUBLICITÉ REMISE À SA PLACE :

S'attaquer au consumérisme et à la société du spectacle.

Le rôle de la publicité a toujours été critiqué par les écologistes. Le plus souvent, elle prône la surconsommation, l'individualisme, l'immédiateté, l'apparence ou le gaspillage.

Sur la forme, elle s'impose à nous, s'incruste dans tous les aspects de la vie collective et pervertit le fonctionnement démocratique. Bien au-delà des enjeux environnementaux liés au modèle productiviste, la publicité façonne des pans entiers de notre société, de la femme objet au culte de la vitesse et de l'apparence, en passant par un déséquilibre entre l'intérêt général et les Lobbies.

Les écologistes proposent :

- la diminution drastique des formats et densités de l'affichage publicitaire par la révision complète du Code de l'environnement sur ce sujet ;*
- l'obligation de recueillir le consentement explicite préalable des individus pour la distribution de prospectus (autocollant sur la boîte aux lettres), pour la création de cookies lors de la navigation sur Internet, pour le démarchage téléphonique et pour l'envoi de messages sur les téléphones portables ou par courrier électronique ;*
- l'indépendance et la neutralité des services publics : le financement de services publics par la publicité est une aberration. Sous couvert de gratuité, elle abuse les élus pour proposer toujours plus de services en échange d'espaces de diffusion.*
- la suppression totale de la publicité sur le service public de l'audiovisuel.*

- *l'interdiction de la publicité dans et autour des établissements scolaires ainsi que du bâchage par des marques privées des bâtiments publics ou des monuments.*
- *l'interdiction de la publicité aux alcooliers et marques de tabac, actions de prévention santé, notamment auprès des publics jeunes et des femmes enceintes.*
- *la réduction drastique de l'affichage publicitaire dans les transports en commun;*
- *l'encadrement des procédés publicitaires (écoblanchiment, stéréotypes sexistes, marchandisation du corps...) et la création d'une autorité indépendante chargée de la régulation pour tous les supports composée de représentants de l'État, des ONG, des associations de consommateurs, des professionnels du secteur ;*
- *la prévention des internautes lorsqu'il y a collecte et conservation de données personnelles. Traçabilité de l'utilisation qui est faite des données.*

PARTIE 2 : Un nouveau rapport à la nature, à l'animal et au vivant

Sur le plan de la lutte pour la protection de l'environnement, les années 2012-2017 n'ont pas été à la hauteur des enjeux malgré plusieurs conférences environnementales et plusieurs lois sur le sujet. Les constats sont accablants : 48000 morts prématurés chaque année du fait de la pollution de l'air, seulement 43% des eaux de surface peuvent être qualifiées de bonnes et 32% des eaux souterraines sont dans un état médiocre (chiffres de 2013) du fait principalement de l'activité agricole, la proportion de déchets recyclés reste encore très faible, la part du transport ferroviaire de marchandise (12% en 2014) n'a cessé de baisser depuis le début du siècle...

Au regard des enjeux climatiques et environnementaux, les objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique sont insuffisants; la France peine à imaginer un projet global et des politiques d'amélioration structurelles.

- **Protéger et restaurer la nature et la biodiversité**

« En économie, la bonne santé de la planète ou la place de la nature ont toujours été considérées comme négligeables. La nature non exploitée recèle une valeur nulle. On reconnaît dans cette position anthropocentrique, centrée sur l'être humain, le pendant économique de la conception cartésienne du dualisme entre les humains et la nature. »
(Michel Sourrouille)

Alors que la perte de nature et les dégâts causés aux écosystèmes sont pour la plupart irréversibles, nous vivons la 6ème grande crise d'extinction des espèces. Les populations de vertébrés ont chuté de 58% entre 1970 et 2012. Les causes de cette évolution sont connues : la dégradation des habitats, sous l'effet conjugué de l'agriculture, de

l'exploitation forestière, de l'urbanisation, de la surexploitation des espèces (chasse, pêche, braconnage), et de la pollution.

La nature rend pourtant gratuitement un nombre considérable de services : pollinisation, épuration, paysages, protection contre de nombreux risques... 40 % de l'économie mondiale repose sur ces services et 60 % d'entre eux sont en déclin. La France possède un « capital naturel » exceptionnel, notamment en outre-mer. Or, elle est au huitième rang des pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées. Il y a donc urgence.

Nous sommes une espèce parmi d'autres. Notre existence, l'air que nous respirons, ce que nous mangeons, l'eau que nous buvons, notre santé, dépendent de la richesse et de la santé des écosystèmes dans lesquels nous évoluons. Notre sort est lié à celui de toutes les espèces vivantes.

C'est pourquoi préserver l'environnement, la qualité de l'air, de l'eau et des sols, la biodiversité, devrait être notre priorité. Il est vital de redéfinir nos priorités. L'économie, la croissance, ne sont pas des valeurs auxquelles il est légitime de tout sacrifier, d'autant qu'il est possible de créer des emplois sans contribuer à la destruction irréversible des milieux naturels et à la pollution de notre environnement.

À l'opposé d'une vision purement utilitariste de la nature, en France comme ailleurs, l'humain doit redéfinir sa place dans l'équilibre du monde vivant.

Les écologistes proposent :

- d'inscrire dans nos lois fondamentales (Constitution, traités européens) une règle de protection des communs environnementaux (air, eau, sols, biodiversité, climat,..) pour en finir avec les pratiques actuelles de capitalisation des bénéfices économiques basées sur l'exploitation de la nature et la socialisation des coûts des dommages qui lui sont causés ;
- d'intégrer la protection et la restauration de la nature et de la biodiversité en amont de toutes les politiques publiques, afin de permettre une gestion transversale, via l'internalisation des coûts, la fiscalité écologique, l'éco-conditionnalité des aides, l'évaluation écologique de l'économie, le contrôle sérieux des usages et la juste réparation des dommages ;
- d'adopter, au niveau national et régional, des objectifs de préservation et de restauration des sols, afin de garantir leur capacité globale de stockage du carbone et leur rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique ;
- de dégager un budget dédié au service de protection-restauration de la nature ;
- de mettre en place le service de protection et restauration de la biodiversité, en mobilisant et coordonnant l'activité des offices et des agences nationales ;
- de rendre opposables les schémas d'aménagement et de protection de la nature.

- **Respecter l'animal pour protéger et restaurer la nature**

Les animaux restent soumis à la législation sur les biens et les quelques outils législatifs sensés améliorer leur « bien-être » sont insuffisamment mobilisés par la puissance publique. Cela implique la transformation du rapport humain/animal en une coopération respectueuse de chacun et non une exploitation productiviste. Les conditions d'élevage ou de détention des animaux doivent respecter leurs besoins élémentaires, en terme d'espaces, d'alimentation, d'habitat, de psychologie, de vie sociale, de santé et leur garantir une absence de souffrance et de stress.

L'urgence climatique et environnementale impose la nécessité d'engager le pays dans la transition alimentaire vers une consommation majoritairement végétale, durable, saine, respectueuse de l'environnement, des animaux et des humains. Si le végétarisme relève d'une décision personnelle, permettre une consommation non quotidienne de produits animaux doit être un choix de société. Cela passe par le développement de l'offre végétarienne, quantitative et qualitative, notamment auprès des enfants.

L'expérimentation animale doit être progressivement remplacée par des méthodes de recherche non animales, dans l'intérêt de la santé humaine et animale. Celles-ci doivent être promues et subventionnées.

Pour faire face à cette situation, les écologistes proposent de :

- créer un secrétariat d'État à la condition animale. Son rôle sera de mettre en place une politique intersectorielle afin de faire disparaître les pratiques violentes et cruelles à l'égard des animaux ;

- créer une brigade nationale pour la protection animale. Leur rôle sera d'enquêter et de sanctionner toute infraction quels que soient le lieu et les conditions dans lesquelles des animaux (domestiques, d'élevages ou sauvages) sont détenus, transportés et/ou utilisés ;
- créer un comité d'éthique national sur la condition animale. Sa mission sera d'établir et publier le bilan annuel des infractions au bien-être animal (alertes, plaintes, sanctions effectives) ;
- créer une Agence nationale des méthodes alternatives. Sa vocation sera d'accompagner la transition de la recherche expérimentale vers des procédures n'utilisant pas d'animaux ;
- constituer un Code animal. Son objectif sera de regrouper dans un même corpus juridique l'ensemble de la réglementation applicable aux animaux (dispositions pénales, civiles, sociales, etc.) et d'encadrer les conditions dans lesquelles les animaux pourront être utilisés dans les activités économiques ;
- renforcer la lutte contre les abandons des animaux de compagnie en améliorant les contrôles de l'identification de ces animaux et en développant des incitations à la stérilisation des chiens et chats pour appliquer dans un délai de 3 à 5 ans une taxe aux détenteurs d'animaux non stérilisés (son produit alimentera un fonds d'aide à la stérilisation et aux refuges) ;
- interdire les spectacles avec des animaux sauvages, y compris les combats impliquant des animaux (corridas, combats de coq...) et toute détention ne respectant pas leur condition de vie naturelle (mammifères marins...) ;
- soutenir des dispensaires pour animaux dans un but d'intérêt social et sanitaire : leurs missions seraient de fournir des soins aux animaux ou d'effectuer des stérilisations, à un coût indexé sur les revenus des propriétaires ;
- éduquer dès l'enfance au respect des animaux dans les écoles primaires. Poursuivre à tous les niveaux scolaires et ne pas confier d'interventions en milieu scolaire aux associations de chasse ;
- engager le pays dans la transition alimentaire vers une alimentation durable, respectueuse de l'environnement, de l'humain et de l'animal. Cela passe par une incitation à réduire la consommation de produits d'origine animale au profit des produits d'origine végétale, via l'information, la formation, la pédagogie ;
- améliorer l'information auprès des consommateurs sur l'origine de la production de leur alimentation, en termes d'impact environnemental et de bien-être animal, via la mise en place d'étiquetage approprié ;
- promouvoir et subventionner la transition de l'élevage industriel vers celui en plein air ;

- créer un groupe de travail sur l'ensemble du secteur de la viande pour étudier l'aspect économique de cette filière (rentabilité, coût social, environnemental, subventions, etc.) ;
- mettre en œuvre les 65 mesures préconisées par la commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français ;
- créer une commission d'enquête sur les conditions d'élevage et d'abattage des volailles et des lapins ;
- faire évoluer notre rapport à la faune sauvage afin de mettre fin aux usages basés sur la violence. Cela passe par un encadrement strict de la chasse et l'abolition des pratiques les plus cruelles, (déterrage, piégeage), ainsi que le développement d'espaces apaisés permettant de tester de nouveaux rapports avec la faune sauvage ;
- instaurer le dimanche sans chasse ;
- faire respecter les directives européennes sur la biodiversité et faire cesser tout acte de chasse sur les animaux protégés ;
- étendre le statut juridique de l'animal à la faune sauvage.

Le trafic d'animaux sauvages est le 3e trafic le plus lucratif au monde. Il est dévastateur pour les espèces et il est source de grandes souffrances pour les animaux. Il s'appuie souvent sur l'ignorance des personnes et la cupidité des trafiquants. Il est indispensable de renforcer l'information des citoyens et de se donner les moyens notamment législatifs de stopper les trafics.

Afin de rendre effectives les « 3R » (réduire, raffiner, remplacer), il est indispensable de créer des structures d'évaluation impartiales et transparentes, de produire une information régulière, d'encadrer et de contrôler aussi bien les éleveurs, que les projets de recherches, et de développer les méthodes de substitution à l'expérimentation animale.

- **Une eau de qualité pour tou-te-s**

Dans les six grands bassins hydrographiques de France métropolitaine, le bilan de l'état des eaux, superficielles et souterraines, en 2013, n'est pas bon. Il est peu différent de celui fait 10 ans plus tôt. Et ce, malgré une diminution des pollutions domestiques et industrielles en général et une certaine résorption des masses d'eau les plus dégradées sur certains bassins. Et ce ne sont pas les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGEs) pour 2016-2021 qui relèveront le challenge.

Car ces Schémas, qui fixent les orientations et les mesures à prendre sur chaque bassin n'ont été qu'un toilettage et une actualisation des précédents, sans réel engagement à s'attaquer aux causes.

Les SDAGE sont des gros documents, très (trop) généralistes, alignant maintes dispositions à la portée juridique variable, souvent faible, et en décalage avec les objectifs de bon état affichés.

Le bon état ne sera pas atteint car on ne s'attaque pas aux causes : la pression croissante des pollutions diffuses (azote, pesticides et eaux pluviales), l'excès des prélèvements (irrigation), l'artificialisation intense, des lits mineurs et des zones humides, ces trois facteurs handicapent lourdement la résilience des milieux aquatiques face à l'adversité, climatique notamment.

Le tout dans un contexte de retrait de l'Etat, au nom de la décentralisation, et le renvoi sur les Collectivités locales, techniquement dépassées et/ou culturellement inféodés aux Lobbies, Etat déficient en matière de connaissance des usages et de leurs impacts, d'évaluation de ceux-ci comme des effets des mesures adoptées, tant du point de vue écologique qu'économique, Etat absent en matière de Police administrative (soutien, autorisation de projets contraires à l'eau, voir Sivens, NDLL,..) comme judiciaire (sanctions nulles ou faibles), Etat en retrait dans la planification : pas de jugement sur l'opportunité des actions, sur leur faisabilité et équité financière, retrait du champ technique, cantonnement à un formalisme juridique tatillon, etc.

On doit s'interroger sur le système des agences de l'Eau, sur son efficience technique et financière comme sur sa pertinence administrative et politique. Pour qui veut bien analyser, il apparaît clairement que les budgets dépensés n'ont pas les résultats escomptés – ce qui est d'autant plus inquiétant que le prix de l'eau est élevé - et que le processus de décision est opaque et insatisfaisant. Face à cette situation, les écologistes défendent une nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques afin :

- d'annuler les dispositions contraires à la protection-restauration introduites par la Droite dans la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) 2006 et non corrigées par la Gauche, sous Hollande ;
- d'asseoir le financement de la politique de l'eau sur des bases saines : révision des règles d'attribution des aides, les conditionner au respect de la nature, à l'action préventive et à l'équité sociale, les rendre sélectives et publiques, les contrôler, établir les dues redevances sur les usages, en fonction de leur désutilité pour l'environnement, rééquilibrer les contributions ménages, industriels et agriculteurs, fixer des taux planchers (et non plafonds), renforcer la taxation des pollutions agricoles ;
- de modifier la gouvernance des agences, mettre fin aux conflits d'intérêt pour les membres des instances, démocratiser leur administration et leur direction, diminuer le collège Etat, créer un collège Experts et Personnels (ceux-ci étant les experts de leur établissement et de leurs métiers), créer un collège des Protecteurs et Consommateurs, différent des autres usagers, agriculteurs et industriels, assurer la juste représentation de tous les collèges dans les commissions et groupes de travail ;

- d'évaluer les mesures prises, au double plan écologique et économique, en parallèle à l'évaluation des usages et de milieux/espèces confié à l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

- **Une forêt mieux protégée, gérée durablement**

La forêt française recouvre 30 % du territoire, elle constitue le tiers des espaces classés Natura 2000 et une grosse partie du stock national de biomasse : elle joue un rôle écologique essentiel de stockage de carbone, de protection des sols, d'écrêtage des crues, de retenue des avalanches, de filtration de l'air et des eaux... C'est par ailleurs un poumon social irremplaçable avec 440 000 emplois dans la filière.

La forêt fait l'objet des convoitises industrielles, en particulier pour l'utilisation énergétique. Pourtant, c'est le parent pauvre des politiques agricoles et les orientations gouvernementales menacent directement son équilibre à moyen et long terme (surexploitation, artificialisation, enrésinement, arbres OGM).

Aussi, les écologistes proposent de :

Lutter contre le changement climatique (volume de vieux bois et bois mort en forêt, augmentation du stockage de carbone des peuplements et surtout des sols (maintien dans chaque forêt d'au moins 25 % de la production biologique annuelle).

Maintenir et renforcer les équilibres écologiques, la diversité, les sols et les paysages forestiers.

Produire du bois de qualité permettant de mieux valoriser financièrement les produits pour le propriétaire, de créer plus d'emplois, d'augmenter la diversité et la richesse biologique.

Renforcer l'ingénierie forestière française (changement climatique, biodiversité et durabilité des peuplements, aide aux pays en développement).

La fiscalité forestière doit encourager le maintien des peuplements (fiscalité des transmissions), la durabilité de la gestion (fiscalité sylvicole) et leur capacité à répondre aux objectifs ci-dessus (taxe carbone, documents de gestion, TVA sur les produits bois, etc).

Les aides publiques à la forêt doivent financer directement les apports environnementaux et sociaux de la forêt (stockage de CO₂, eau, air, stabilisation des sols, qualité de la sylviculture et de la biodiversité forestière, etc.).

L'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts publiques doit être recentré sur des missions de base, dont celles de protection et de restauration de la nature, financées directement par l'État, rompant avec sa dérive commerciale (les produits du domaine et les ventes de bois ne doivent plus faire partie des ressources de l'ONF).

Enfin, les stratégies industrielles de la filière doivent viser à la valorisation maximale des produits nationaux actuels afin de limiter le déficit de la balance commerciale.

Le bois énergie, au centre des objectifs gouvernementaux et industriels, **doit faire l'objet d'un suivi statistique et scientifique indépendant** (bilan carbone forêt par forêt, réalité des bassins d'approvisionnement, traçabilité des bois).

- **Donner des perspectives aux territoires ruraux : pour une agriculture écologique et paysanne**

Le modèle de développement agricole actuel est totalement dépassé, inadapté, inefficace à tous points de vue : environnemental, économique et social. L'agriculture n'est pas un secteur d'activité comme les autres. La vision néo-libérale qui s'est imposée condamne une grande majorité de paysan(ne)s de tous les pays à une guerre économique sans fin.

Les crises se succèdent, toujours plus violentes, entraînant de nombreux suicides de paysan. Les remèdes ponctuels n'ont plus d'effets si ce n'est d'obliger un nombre croissant d'agriculteurs à remplir des dossiers d'aide pour survivre. Ce modèle profite avant tout aux géants de l'agrochimie et de l'agroalimentaire, et seulement en apparence au consommateur.

Il est en revanche coûteux pour le contribuable en termes d'aides publiques par ses coûts de réparation sanitaires et environnementaux et par ses destructions d'emplois.

Les deux dernières années ont vu la politique agricole française se réduire à des annonces de peu d'effets, oubliant la nécessaire orientation des systèmes vers l'agroécologie.

Nous proposons non pas des recettes techniques ou technocratiques applicables partout, mais une vision à même de redonner de la cohérence, de la confiance et de la responsabilité. Notre projet s'organise autour de quatre axes et de trois leviers :

Nos quatre axes :

1. Placer l'alimentation au cœur des politiques publiques

Les politiques agricoles des dernières décennies ont progressivement laissé à l'industrie agroalimentaire la question de l'alimentation. Le temps est venu pour toutes et tous de se réapproprier cette question et de poser les fondements d'une politique alimentaire ambitieuse car notre santé est (aussi) dans notre assiette. Cela passe par :

- limiter les surplus de production alimentaire et en finir avec le gaspillage alimentaire ;
- développer une offre alimentaire au plus près des bassins de vie grâce à une relocalisation des productions ;
- défendre l'étiquetage dit des 5 couleurs qui mettent en garde le consommateur sur les dangers d'un déséquilibre alimentaire.

2. Conforter, créer des emplois en agriculture et encourager les initiatives

Le nombre d'actifs est passé de 957 000 en 2000 à 716 000 en 2015.

Pour Europe Ecologie les Verts, la diminution du nombre d'agriculteurs est loin d'être une fatalité.

- Pour enrayer le phénomène d'agrandissement des exploitations et celui des fermes usines, il est primordial de remplacer les agriculteurs qui partent à la retraite.
- Assurer une activité pérenne, économiquement viable et humainement vivable est la condition pour susciter de nouvelles vocations.
- Les cadres de l'installation ont été pensés très largement par et pour les personnes issus du monde agricole, ils s'avèrent inadaptés pour celles et ceux qui désirent s'installer autrement sur de plus petites structures, plus légères en capitaux, de manière progressive, commercialiser en circuits courts, créer des activités nouvelles grâce au numérique.
- Il est temps de se doter de cadres institutionnels et réglementaires favorables à une politique offensive d'activités en milieu rural.

3. Préserver la biodiversité, les sols et lutter contre le dérèglement climatique grâce à des modèles plus économes et intelligents basés sur l'agro écologie.

- La transition vers des systèmes en agroécologie doit être la réalité dans toutes les fermes.

4. Accompagner la transition écologique dans les territoires ruraux

Les conditions d'existence se sont dégradées dans beaucoup de zones rurales. Un sentiment d'abandon se développe. Il s'exprime à travers de plus en plus par des votes d'extrême droite. Une défiance s'est installée entre l'Etat et le monde rural. Les politiques publiques apparaissent cloisonnées, illisibles, dispersées et pensées surtout pour les grandes villes et les métropoles. Engager la transition écologique et l'accompagner c'est permettre aux territoires ruraux de valoriser leurs ressources locales, d'apparaître comme des lieux où il est possible de concrétiser des projets professionnels et de vivre mieux. Mais pour cela, plusieurs préalables sont indispensables :

- redéfinir le rôle de l'Etat qui doit porter une vision globale de l'aménagement du territoire et être le garant de la cohésion sociale, donc du maintien des services publics ;
- garantir l'égalité d'accès aux transports et services publics et de santé ;
- instaurer les aides à la structuration des circuits courts dans chaque bassin de vie ;
- soutenir l'innovation sociale et sociétale en matière de coopération, de transport et de création d'activités économiques ;
- inciter à l'installation de médecins ;

- développer des structures de télétravail pour éviter une fuite vers les villes ;
- mettre en place un schéma de développement urbain et rural pour développer les complémentarités.

Nos trois leviers :

1 Des financements à légitimer et à réorienter de l'Europe aux Régions

Plus de 10 Milliards d'euros distribués chaque année en France. Cela représente une contribution de 150 € par habitant. Mais combien sont les agriculteurs à en profiter ? Au service de quels modèles de développement sont-ils orientés ?

- Seule une vraie réforme de la Politique Agricole Commune au service de l'emploi, de la souveraineté alimentaire et du développement rural permettra de réorienter ces aides conséquentes. Mais également un redéploiement des aides pour sécuriser les systèmes en agroécologie, conforter les aides au maintien en agriculture biologique, mieux prendre en compte leurs effets positifs pour la société

2 Une politique foncière audacieuse inscrite dans une loi spécifique

Depuis 20 ans la question foncière a été traitée dans de nombreux textes de loi*, « des bouts de foncier dans chaque loi » (Jean-Marie Gilardeau.). La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n'a pas été à la hauteur des attentes.

Force est de constater la faible efficacité de l'ensemble des législations : l'artificialisation continue, le prix des terres agricoles augmente, l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs est quasi impossible et un phénomène d'accaparement des terres s'installe dans tous les pays de l'Union Européenne. La préservation des espaces agricoles et naturels et forestiers doit constituer un impératif national :

- une grande loi foncière est nécessaire pour ne pas laisser faire la loi du marché ;
- renforcer les objectifs de protection et de gestion de l'environnement et des paysages au sein des espaces agricoles et ruraux ;
- introduire une taxe sur l'urbanisation des terres agricoles.

3 Une politique de formation- recherche- développement réorientée

Les changements ne se feront pas du jour au lendemain. Ils ne se décrètent pas d'en haut.

Aussi, l'ensemble des établissements et structures qui interviennent dans le champ de la formation, de la recherche publique, du développement et de l'ingénierie ont un rôle essentiel : aider et faciliter les changements de pratiques en associant tous les acteurs. Il nous faut :

- renforcer l'accompagnement des producteurs et leur structuration collective, autour de valeurs mutualistes et coopératives, pour peser face à l'aval, que ce soit en circuit court comme en circuit long ;
- ré-ancrer le développement des filières agricoles au sein de relations commerciales équilibrées et équitables entre les parties prenantes, à l'échelle de territoires de projet ;
- former les jeunes agriculteurs aux techniques agricoles biologiques, en les mettant au cœur de l'enseignement agricole.

- **Les enjeux maritimes et littoraux face au changement climatique**

Les conséquences du réchauffement climatique sont importantes sur les mers et les océans. En effet, au cours du 20ème siècle, le niveau des mers s'est élevé en moyenne de 20 cm et pourrait s'élever de 50 à 80 cm d'ici la fin du 21ème siècle. Ainsi, la variation de la température de la mer et de l'air va entraîner des modifications notables en termes de biodiversité, d'érosion des côtes ou de comblement des marais maritimes, l'augmentation des précipitations peut entraîner l'effondrement des falaises ou le recul des terrains littoraux. D'autre part, 50% de la population mondiale vivant dans la zone littorale, des pressions énormes s'exercent sur les habitats naturels et les ressources côtières, renforcées par le tourisme littoral.

Nos propositions :

- l'Etat et les collectivités locales souhaitant anticiper l'impact du réchauffement climatique sur le littoral, doivent travailler sur les hypothèses de remontée du niveau de la mer et arrêter l'urbanisation des zones à risques. La prévention des risques naturels liés à la mer doit être prise en compte dans les documents de prospective et d'aménagement du territoire ;
- créer des réserves foncières en zones rétro-littorales accueillant les habitants et régionaliser la politique du littoral pour plus de cohérence ;
- renforcer les compétences des collectivités territoriales à l'égard de la mer et du littoral ;
- relier aménagement du territoire et politique du littoral, en ajoutant des volets marins aux Schémas de Cohérence Territoriale ;
- soutenir des loisirs respectueux du littoral ;
- limiter l'impact de la pêche à pied sur la biodiversité ;
- développer les expériences de sciences participatives en milieu marin, soutenir les associations d'éducation à l'environnement marin.

D'autre part, l'embellie actuelle de la **filière de pêche** française est conjoncturelle et ne doit pas masquer le fait que la surexploitation de certaines espèces, la pollution

croissante des mers et le réchauffement de la mer et ses conséquences plombent son avenir.

Nos propositions :

- amplifier des démarches participatives et concertées associant tous les acteurs de la mer et du littoral, créer des espaces de dialogue et d'écoute, entre professionnels, associations, collectivités territoriales. Mettre en place des politiques co-construites, efficaces et adaptées grâce à une approche de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) qui vise à en faire un espace de vie et de travail, mais aussi un territoire où l'environnement (biodiversité, paysage) est préservé. Suivant en cela l'exemple de la charte sur les espaces côtiers bretons il s'agit de créer des « centres de ressources » pour la mer et le littoral ;
- promouvoir une pêche et une aquaculture durables plus sélectives, plus respectueuses des écosystèmes et de la biodiversité. Soutenir la pêche artisanale ;
- gérer et protéger la ressource, créer des zones de protection et de reproduction, lutter contre la pêche illégale (surtout DOM TOM) ;
- interdire les techniques de pêche les plus néfastes pour l'environnement.

Dans un contexte d'échanges commerciaux globalisés à l'échelle de la planète, les ports se développent fortement. Ce n'est pas sans impact sur le milieu naturel et l'environnement urbain.

Nos propositions :

- veiller à des ports respectueux de l'environnement, économes en foncier, intégrés aux villes. L'État doit interdire tout rejet en mer des boues de dragage et soutenir la création de filières de traitement de ces boues à terre ;
- soutenir une filière de déconstruction navale dans les ports français les plus adaptés ;
- transformer les ports en hub en termes d'intermodalités et d'accès aux transports décarbonés de marchandises.

Enfin, la mer est un espace très convoité et soumis à beaucoup de pressions qui justifient la mise en place d'une protection des sites et des espèces sensibles, une conservation de la biodiversité, un usage de la gestion des ressources marines exploitables, le maintien de la qualité de l'eau et des actions pour en finir avec la mer-poubelle.

Nos propositions :

- les projets de parcs marins portés par l'État doivent veiller à la cohérence terre-mer et associer tous les acteurs de la zone côtière. C'est l'occasion de tester un développement durable des activités maritimes, sans pour autant créer de sanctuaires.

- les aires marines protégées jouent un rôle majeur en matière de protection de la biodiversité et doivent donc être étendues.
- il faut intensifier la lutte contre les pollutions marines et terrestres (renforcement de la surveillance et du contrôle des navires, sanctionner durement les négligences et tricheries, collecter et traiter les déchets liés à l'activité maritime et à la pêche).

- **Relier environnement et santé : un enjeu sanitaire et démocratique majeur**

Aujourd'hui, les avancées scientifiques et médicales démontrent que nous ne pouvons plus ignorer l'influence de notre environnement sur notre santé.

L'augmentation des maladies chroniques non infectieuses, liée aux facteurs environnementaux et aux modes de vie, est reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme un défi majeur pour les systèmes de santé et les économies mondiales.

La France n'échappe pas à ce diagnostic : problèmes respiratoires dus à la pollution de l'air extérieur et intérieur, affections générées par les perturbateurs endocriniens. Nous devons avoir pour objectif la diminution de 25% des maladies chroniques à l'horizon 2025. Or la politique de santé actuelle s'inscrit principalement dans une logique curative. La majorité des crédits est centrée sur les soins et le dépistage, elle laisse peu de place à la prévention.

Pour ce faire, il y a urgence à :

- promouvoir les médecines alternatives ;
- réduire les inégalités territoriales, environnementales, sociales et garantir l'accès à la santé pour toutes et tous ;
- former les professionnels de santé et de prévention aux liens environnement-travail-santé.

Ainsi, les écologistes proposent de renforcer la démocratie sanitaire :

- créer un **secrétariat d'Etat à la prévention santé-sécurité-environnement** et une mission interministérielle en charge d'élaborer une grande loi pour développer la prévention santé, sécurité, bien être et environnement au travail.
- créer un **institut de veille environnementale** chargé notamment de lancer un **grand plan national de l'analyse et de la recherche en santé environnement**.
- donner à la prévention la même importance que les soins dans les Agences Régionales de Santé.
- former les professionnels de santé aux liens environnement-santé
- protéger de la surexposition aux champs électromagnétiques (CEM) et des émissions sonores
- **lutter contre les déserts médicaux par la multiplication des maisons de santé pluri-professionnelles et des maisons de naissance.**
- susciter une mobilisation de grande ampleur pour que les femmes enceintes et les

parents de jeunes enfants préservent leur organisme des substances chimiques toxiques, notamment les **perturbateurs endocriniens**.

- agir en faveur de **la santé mentale** (prévention et soin) en lançant une campagne de « déstigmatisation » des malades mentaux (dont les statistiques montrent qu'ils sont plus souvent victimes qu'auteurs de violence) et en **redonnant aux secteurs** de psychiatrie d'enfants, d'adolescents et d'adultes la place qu'ils méritent dans le dispositif de soins en luttant contre l'hospitalo-centrisme.

- **garantir l'accessibilité financière des soins** en :
 1. augmentant la part de l'assurance-maladie dans le financement des soins de santé, donc, en diminuant la part des assurances complémentaires afin de tendre vers l'équité entre assurés sociaux ;
 2. mettant en place un principe de cofinancement d'une mutuelle en partenariat régions-collectivités et en permettant une meilleure couverture des soins dentaires et oculaires ;
 3. baissant les prix des médicaments ;
 4. luttant contre les désirs médicaux par le développement des maisons de santé pluri professionnelles et des maisons de naissance ;
 5. conditionnant les aides à l'installation au respect du conventionnement en secteur 1.

- agir contre les lobbies en développant le rôle de l'expertise citoyenne et en défendant les lanceurs d'alerte ;
- élargir par la loi le périmètre de l'action de groupe (loi relative à la consommation dite loi Hamon) au domaine de la santé et de l'environnement (responsabilité) avec prise en compte des dommages corporels, du préjudice écologique et moral ;
- l'usager des drogues n'est pas un délinquant. C'est pourquoi, en sus des soins et des accompagnements adaptés, il s'agit de mettre en place une politique de prévention des dépendances. Quant à la lutte contre le cannabis : constat de l'inefficacité de la prohibition, légalisation de la vente aux majeurs, prise en charge publique de la régulation commerciale et du contrôle qualité ;
- reprendre la lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles et le VIH/SIDA (prévention, recherche, accès aux soins) et assurer l'accompagnement des personnes touchées ;
- améliorer les conditions de fin de vie en rendant les directives anticipées opposables et donner le choix aux patients en dépénalisant l'aide active à mourir ;
- organiser des actions de prévention du mal-être en direction des jeunes en recherche par rapport à leur sexualité et leur identité de genre. Les personnes lesbiennes, gay, bi et trans se suicident en moyenne 4 fois plus que le reste de la population d'où l'importance de mettre en place une politique spécifique de prévention du suicide auprès de ces personnes.

Encadré - la crise sanitaire en quelques chiffres

En France, en 2015, environ 15 millions de personnes, soit près de 20% de la population, sont atteints de maladies chroniques :

- *doublent des diagnostics de cancers depuis 30 ans ;*
- *progression depuis 10 ans des AVC, de l'insuffisance cardiaque ;*
- *augmentation du diabète ;*
- *l'obésité a plus que doublé chez l'adulte ;*
- *forte progression des maladies d'Alzheimer et de Parkinson, de maladies émergentes*

(maladies chroniques caractérisées par un ensemble de symptômes communs) ;

- *augmentation fulgurante des risques psycho-sociaux ;*
- *apparition de maladies infectieuses inhabituelles sous nos climats ;*
- *pubertés précoces de plus en plus fréquentes ;*
- *questionnement posé de l'influence de l'environnement sur la fertilité humaine ;*
- *la pollution atmosphérique est responsable de 6 mois d'espérance de vie en moins et cause 48000 décès par an. Ainsi les particules fines, liées notamment au diesel, constituent un des risques sanitaires les plus graves qui occasionnent un coût social, économique et financier considérable (coût estimé, par un rapport sénatorial de 2015, à plus de 100 milliards par an). L'acte le plus vital qui soit, respirer, doit cesser d'être potentiellement dangereux. Pour cela, nous devons :*

- *réduire le niveau global de pollution et non gérer les pics de pollution ;*
- *prendre les mesures automatiques en cas de risque ou de pic de pollution ;*
- *résorber les inégalités environnementales et sociales ;*
- *agir contre la pollution de l'air intérieur.*

- **Conclusion : un nouveau rapport à la nature et au vivant**

Avec les débats récents sur l'anthropocène et le réchauffement climatique, la terre et la nature redeviennent des thèmes politiques en tant que tels. Si toute la période industrielle a cru pouvoir se libérer des contraintes physiques et des déterminations naturelles, l'humanité re-découvre la fragilité de la terre. L'idée d'une histoire commune entre les sociétés humaines et les processus naturels desquels nous dépendons se matérialise dans le concept d'anthropocène. Les écologistes tiennent compte de cette fragilité consubstantielle à la terre et aux vivants. Les impacts de l'action humaine sur la trajectoire géologique de la Terre, avec le risque de rendre notre planète inhabitable pour les générations futures, nécessitent que nous changions fondamentalement nos relations à la nature et que nous prenions soin du vivant sous toutes ses formes.

- **PARTIE 3 - Vers un nouveau pacte social alliant autonomie, solidarités et dignité**

Depuis les dernières élections présidentielles, la société française a continué à se déliter pans après pans. Les fractures qui la traversent sont de tous ordres : sociales, avec la montée des inégalités et l'inaction des pouvoirs publics face au chômage de masse ; territoriales avec les écarts grandissants entre les métropoles et leur périphérie, les espaces ruraux, les petites communes péri-urbaines; ces fractures sont aussi générationnelles symboliques, culturelles, politiques... Les jeunes, les ouvriers et les employés, les femmes, la main d'œuvre peu qualifiée dans les petites entreprises du secteur privé et les immigrés sont les premières victimes.

Parmi les plus riches, les revenus ont continué à progresser entre 2008 et 2012 : + 500 euros pour les 10% les plus aisés, alors que parmi les 40% du bas de la hiérarchie sociale, les revenus ont diminué entre 2008 et 2012 de 300 à 500 euros. Quant à la classe moyenne, elle a vu sa situation stagner. Ainsi, depuis 2012, les plus pauvres se sont encore appauvris et les plus riches enrichis. Ce décrochage de la « France d'en bas » est lié à un chômage qui touche particulièrement les jeunes sans qualification issus des catégories modestes (la moitié des décrocheurs ont un père ouvrier, 5 % un père cadre. 54% des enfants en retard en troisième ont des parents non diplômés, 14% ont des parents diplômés du supérieur.) Enfin, selon le rapport de l'Observatoire des inégalités, la pauvreté et les inégalités se concentrent dans les grandes villes : les deux tiers des pauvres vivent au cœur des grandes aires urbaines. Le taux de pauvreté à 60% du niveau de vie médian atteint son maximum – 18% – dans les villes de 100 000 à 200 000 habitants. Dans les communes des banlieues défavorisées ou les quartiers populaires des grandes villes, le taux de pauvreté dépasse souvent les 40%.

Ce constat, la France n'en a pas le privilège, il s'observe partout en Europe et dans le monde. Il est la conséquence d'un capitalisme décomplexé, violent, cynique et ostentatoire. Ce capitalisme, sûr de sa légitimité, s'appuie sur des leviers institutionnels puissants (FMI, Banque Mondiale, Commission Européenne, BCE, etc.) et sur des moyens de contrôle de la population tout aussi efficaces (police, justice, endettement des ménages...).

Retrouver le ciment nécessaire à la construction du vivre-ensemble passe, non seulement par la lutte contre les inégalités et la pauvreté de masse, mais aussi par la définition de nouveaux droits sociaux qui ne soient plus assis sur le travail, le mythe des richesses créées par la croissance et leur redistribution. Les écologistes veulent renforcer les droits de chacun à vivre dignement et ouvrir le pacte social à de nouveaux droits.

- **I// renforcer les droits actuels des plus démunis et lutter contre toutes les discriminations**

Assurer l'accès de tous aux droits fondamentaux et aux biens de première nécessité, cela passe par une adresse, une alimentation saine et régulière, l'augmentation du niveau de prise en charge des soins par l'assurance maladie, la gratuité d'une première tranche de consommation d'eau et d'électricité, l'augmentation du budget de l'aide juridictionnelle, l'accès à la culture et à un service public de transport en particulier dans les territoires ruraux ou urbains défavorisés, (bus, transports à la demande, co-voiturage, taxis collectifs)... Nous voulons mettre fin à la misère.

- **Vers une société d'égalité entre les femmes et les hommes**

Dans la vie privée, au travail ou dans la sphère publique : le constat est le même et il est amer. L'inégalité femmes-hommes perdure. Chaque année, 216000 femmes sont encore victimes de violences conjugales. Les hommes gagnent 23,5% de plus que les femmes et 84% des maires sont des hommes. Les droits ont progressé et quelques avancées ont émaillé les cinq dernières années, mais les progrès sont lents et d'autres politiques publiques viennent souvent les contrecarrer. Europe Ecologie les Verts ne se résigne pas à penser que la domination masculine, parce que millénaire, serait inéluctable. C'est tout simplement une question de priorité dans les choix et de moyens, notamment budgétaires.

Les écologistes proposent :

- une politique publique à part entière dotée d'un budget multiplié par dix et la création d'un ministère de plein exercice avec pour mission de défendre et de faire appliquer les droits acquis et de fixer et faire respecter la politique publique d'égalité ;
- le Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes sera quant à lui renforcé, avec des moyens humains et financiers en adéquation avec les missions qui lui sont confiées ;
- en 2017, une loi-cadre contre les violences faites aux femmes. Cette loi-cadre mettra la réponse à la hauteur de l'enjeu, avec des axes autour de la prévention (campagnes nationales bi-annuelles), de la formation obligatoire (des élus, des services de santé, éducateurs et psychologues, police et justice), de l'accompagnement et de l'écoute des victimes ;
- la fin de l'impunité (allongement des délais de prescription, juges et tribunaux spécialisés dans les violences faites aux femmes...)
- ni répression ni stigmatisation des prostitué-e-s : nous supprimerons la conditionnalité de l'aide aux prostitué-e-s à l'arrêt de la prostitution, nous garantirons un droit au séjour pour les prostitué-e-s migrant-e-s, en particulier celles victimes de traite des êtres humains, les prostitué-e-s ne devront plus être pénalisés-e-s par les arrêtés municipaux ;

- nous renforcerons les dispositifs de parité en harmonisant l'ensemble par le haut pour limiter les stratégies de contournement qui les accompagnent habituellement. Nous augmenterons les pénalités aux partis politiques ne respectant pas ces règles, jusqu'à un arrêt total des financements publics aux partis politiques qui ne présentent pas 50% de candidates. Enfin, parce que la parité ne se limite pas à un objectif de 50/50, nous interrogerons la distribution sexuée des responsabilités entre les femmes et les hommes ;
- la priorité sera mise sur la lutte contre la précarité des femmes. Une attention particulière sera portée à l'augmentation du SMIC, à la lutte contre les temps partiels subis et au recours abusif à ce type de contrats ;
- les entreprises seront tenues pour responsables de l'inégalité de salaires entre femmes et hommes. La liste des entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière d'égalité professionnelle et, à ce titre, ne bénéficiant pas des marchés publics, sera rendue publique et mise à jour chaque année. Les règles permettant l'accès aux marchés publics seront renforcées et les rapports de situation comparée réhabilités et rendus plus complets.

D'autre part, un nombre grandissant d'enfants vit aujourd'hui dans la pauvreté. Les familles nombreuses et les familles monoparentales sont le plus touchées par la pauvreté : le taux de pauvreté est de 22,7% pour les ménages composés d'un couple avec au moins trois enfants et de 32,2% pour les familles monoparentales. Dans les familles monoparentales, les familles constituées d'une femme seule avec un ou plusieurs enfants sont prépondérantes. Ces familles ont d'autant plus de probabilité de tomber dans la pauvreté que 80% des salariés qui vivent avec 750€ par mois ou moins sont des femmes. Les femmes sont encore trop sur représentées dans les emplois précaires : 85% des plus de 4,5 millions d'employés travaillant à temps partiel sont en fait des employées. Les secteurs d'emplois considérés comme « féminins », sont souvent dévalorisés et précaires. Des mesures pour sortir de ces situations :

- sortir les familles de la précarité, c'est principalement assurer des emplois de qualité, notamment pour les femmes ;
- une culture de l'égalité via une politique éducative de lutte contre les stéréotypes;
- des congés de parentalité réellement partagés : nous réformerons le congé de maternité au profit d'un congé pré et post-natal pour la mère, complété d'un congé d'accueil de l'enfant réparti entre chaque parent. Le congé parental sera transformé en un crédit temps de trois ans indemnisé à 80%, à utiliser jusqu'à la majorité de l'enfant et réparti à part égale entre les deux parents. Ces congés devront être comptabilisés dans le calcul des retraites de manière rétroactive ;
- nous rendrons le congé paternité obligatoire en fixant une interdiction légale de travail d'une semaine pour les pères à l'instar de celle qui est prévue pour les mères.

Encadré : Dans le monde, la part des femmes

Dans l'ensemble des pays du monde, les femmes sont les premières touchées par le dérèglement climatique et la pauvreté car, partout, elles ont la charge de la vie quotidienne et donc de la survie de leur entourage. Dans les pays du Sud, 60 à 80 % de la production alimentaire est le fruit du travail des femmes et des filles. Ce sont elles qui s'occupent de l'alimentation, nourrissent la communauté, collectent l'eau et le bois pour les foyers en milieu rural pourtant, elles représentent 60% des personnes qui souffrent de faim chronique.

Les femmes et les filles sont ainsi les plus pauvres des êtres humains (70% des pauvres de la planète), les plus dénutries, les moins éduquées et les moins protégées. Elles sont, à travers leurs activités agricoles, les premières victimes du changement climatique, les premières à mourir dans les catastrophes naturelles ou des épidémies comme Ebola. Les dérèglements climatiques, l'accaparement des terres cultivables, la monétarisation et la privatisation de l'accès à l'eau, à l'énergie et aux semences, l'évasion fiscale qui les prive de services publics de base, impactent directement leur quotidien. De plus, leur corps, les violences qu'elles subissent, sont de plus en plus instrumentalisés dans les conflits armés et l'accaparement des ressources.

Mais être victimes n'est pas synonyme de passivité ! Les femmes luttent pour survivre et permettre la survie de leur communauté.

Elles sont engagées dans les luttes sociales et contre les discriminations, au sud comme au nord, participent à d'autres manières de gérer collectivement les biens communs locaux et mettent en place des solidarités et des initiatives concrètes. Elles sont également, au quotidien, un puissant vecteur social dans la diffusion des savoirs traditionnels et des bonnes pratiques environnementales et sont les « gardiennes » de la biodiversité et des écosystèmes.

Comme le défendait R.Dumont dans son dernier livre sur l'Afrique, « sans services de base efficaces et démocratiquement gérés et sans partage des tâches, le changement de système indispensable ne pourra avoir lieu ». Sujets rarement mis à l'ordre du jour de l'agenda international.

La participation des femmes aux propositions socio-politiques, la parité dans les institutions, comme dans les instances politiques et les négociations internationales, la prise en compte de leur force de mobilisation et de leurs solutions éprouvées sont aussi un préalable dans l'élaboration et la mise en œuvre d'alternatives globales au système mortifère et inégalitaire dans lequel nous vivons. La reconnaissance de leur travail non salarié, socialement utile, et son partage équitable entre femmes et hommes en sont un autre.

En conséquence, tout programme ou politique publique devra avoir comme préoccupation transversale l'égalité de genre et prévoir financement et indicateurs sexo-spécifiques.

- **Faire des jeunes des citoyens à part entière**

Malgré les promesses du candidat Hollande en 2012, la situation sociale et économique des jeunes s'est aggravée. Pire, la confiance en la démocratie et ses représentant-es s'est étiolée. Les jeunes Français seraient à la source de tous les maux : insécurité, paresse et donc affaiblissement économique, assisté et donc responsable d'un gaspillage de l'argent public... Pourtant la jeunesse n'a jamais été aussi éduquée, connectée, entreprenante ! Il est temps de changer notre regard.

Pour les écologistes, il est inacceptable que les jeunes soient une variable d'ajustement pour les entreprises, et un axe électoral pour des dirigeant-es qui joueront ensuite, paradoxalement, sur la « peur du jeune ». Ils ne doivent pas non plus être les victimes des aînés qui refusent à la fois un changement de modèle social et économique et la transition écologique.

La jeunesse française est ultra-connectée, souple, éprise de valeurs et non-résignée, elle peut être un véritable moteur du changement social. Il est inutile de demander aux jeunes de faire

Citoyens d'abord !

La France et plus largement les démocraties occidentales souffrent d'un accaparement du pouvoir de représentation et peinent à faire de la place aux générations issues de l'après *Trente glorieuses*. Le constat est frappant : 70% des jeunes ne font plus confiance aux media, 70% des jeunes Européens s'abstiennent, nombre d'entre eux préfèrent voter pour un candidat « hors système » que pour les candidats issus des partis politiques traditionnels.

Les écologistes proposent :

- le droit de vote dès 16 ans ;
- la fin du cumul des mandats dans la vie politique, mais également dans la sphère économique et sociale ;
- la mise en place de dispositifs facilitant la place des jeunes dans les instances représentatives de la société civile ;
- la généralisation des dispositifs de démocratie participative, notamment basée sur le numérique, au sein des établissements scolaires (de la primaire au lycée) et des budgets participatifs d'établissements ;
- le soutien accru aux structures d'éducation populaire ;

- l'instauration d'un droit de saisine parlementaire pour les organisations représentatives de la jeunesse, voire d'un droit de proposition législative ;
- accroître les démarches d'éducation au numérique tout au long du cursus scolaire, et à travers l'éducation populaire ;

Une proposition phare : la représentation réelle des jeunes dans les institutions.
Les 16-30 ans représentent 20% de la population française. Ils doivent pouvoir contribuer au débat parlementaire selon la même proportion :

- les écologistes proposent de sanctionner les partis qui ne présenteraient pas au moins 20% de candidats de cette classe d'âge à chaque élection.

Vers l'autonomie ! Intégration au système général et revenu d'existence

La précarité financière atteint des proportions alarmantes : le taux de pauvreté atteint 21,9% chez les jeunes de moins de 25 ans et 23% des jeunes actifs sont au chômage. Quant à ceux qui travaillent, près d'un tiers ont un CDD (contre 8,4% dans la population totale), le jeune salarié est généralement le plus exposé au licenciement et aux aléas de la flexibilité des entreprises. L'accès au logement devient également de plus en plus difficile : on estime qu'il y a aujourd'hui 240 000 jeunes de 18 ans et plus (hors étudiants) qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder à un logement autonome. Non bénéficiaires des minima sociaux, les jeunes sont ainsi sans ressources, et en grand risque de subir la misère et l'exclusion.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a mis en place le dispositif « Garantie jeunes » piloté par le ministère de l'Emploi, via les missions locales. Ce dispositif est destiné aux jeunes de 16-25 ans pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du revenu de solidarité active (RSA). Cette garantie jeune est un premier pas et permet de proposer aujourd'hui aux jeunes les plus en difficulté un accompagnement soutenu vers l'emploi.

Ainsi que le préconise la commission européenne, la « garantie jeune » doit s'adresser à tous les jeunes jusqu'à 25 ans, aucun jeune ne doit rester sans solution lors de sa sortie du système de formation initiale ou en cas de perte de son emploi.

Les écologistes proposent :

- la fin du système spécial pour les jeunes, en termes d'accès au RSA comme aux autres minima sociaux et notamment les mutuelles étudiantes ;
- l'instauration d'un revenu d'autonomie : les écologistes proposent de faire des jeunes les premiers bénéficiaires de l'instauration d'un revenu universel. Cette

avancée doit être accompagnée des mesures permettant à tous les jeunes de disposer de l'ensemble des outils d'autonomie : accès au logement, accès aux soins et lutte contre le travail précaire.

Mettre fin au chômage des jeunes : un pari d'avenir

Le principal frein à l'emploi des jeunes reste le verrouillage du système : des difficultés de reprise des terres pour les jeunes agriculteurs, au taux de chômage dans le monde du travail sans réelle perspective, en passant par le manque de reconnaissance des compétences acquises.

Les écologistes proposent de :

- soutenir l'engagement associatif et ouvrir/simplifier la VAE aux activités associatives afin de pouvoir valider les compétences développées dans le cadre associatif ;
- favoriser et mieux reconnaître le service civique. L'ouvrir à toutes et à tous sans limite d'âge sera un outil de valorisation de ce service civique, tandis que nous devons, plutôt que de le rendre obligatoire, nous donner les moyens d'accueillir l'ensemble des volontaires actuels. Le service civique ne peut en aucun cas constituer un emploi déguisé ! Tout comme les stages, les services civiques doivent être mieux encadrés et mieux contrôlés ;
- améliorer la reconnaissance des acquis de l'expérience hors système scolaire, et changer de regard : en normalisant, généralisant, accompagnant et sécurisant les années de césure, et en passant des accords avec des structures d'accueil ;
- investir dans et accompagner la création d'entreprises chez les jeunes, notamment lorsqu'elle relève des économies solidaires, coopératives et collaboratives.

La lutte contre l'emploi précaire chez les jeunes doit être une priorité. Il faut donc soutenir les initiatives favorisant l'emploi de jeunes actifs en CDI, tels que les emplois tremplins. Par contre les stages post-formation doivent être strictement encadrés, mieux rémunérés, en fixant un nombre maximum de stagiaires pouvant être accueillis par une entreprise. Il est également nécessaire de renforcer le suivi des stages tant par le tuteur entreprise que par le tuteur université pour assurer leur apport pédagogique.

- en attendant la mise en oeuvre du revenu d'existence, il faut augmenter l'indemnité minimum des stages et renforcer la formation des tuteurs en entreprise ;
- les périodes de stages, d'insertion professionnelle s'allongeant, l'enjeu est de prendre en compte les périodes de formation initiale et de stages dans le calcul de la retraite. Par ailleurs, ces stages doivent être encadrés en abaissant le plafond de 10% du nombre de stagiaires par entreprise ou par administration ;
- majorer les aides financières pour le logement des stagiaires, services civiques et des précaires ;
- enseignement du droit social dès le lycée, toutes catégories confondues, afin de

mieux préparer chaque jeune à entrer sur le marché du travail en pleine connaissance de ses droits ;

- renforcer et sécuriser l'apprentissage, le déployer dans tous les domaines et à destination de tous.

Accès aux droits : un logement, la mobilité et la santé pour tou-tes !

Nous devons investir massivement dans les résidences étudiantes en réhabilitant les 70 000 places existantes et en construisant 50 000 nouvelles chambres. Nous devons également faciliter l'accès au logement pérenne en construisant 12 000 logements sociaux neufs par an pour les jeunes et développer les aides à l'installation. Enfin, il est nécessaire de soutenir l'offre développée par les foyers de jeunes travailleurs. Cette offre doit notamment être mobilisée en direction des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance ou en rupture familiale qui ne bénéficient pas des moyens financiers et/ou du soutien familial. Enfin, l'encadrement des loyers doit être étendu.

Trop de jeunes sont encore contraints par les difficultés d'accès à la mobilité : outre le nécessaire développement des transports en commun, nous mettrons en place un *pass jeunes* pour les transports et une aide budgétaire à l'achat de vélo et de moyens de transport peu consommateurs d'énergie fossile.

De même, nous devons faciliter l'accès aux soins. Du fait de la multiplication des maladies longues comme les cancers et des diverses pollutions, la courbe d'espérance de vie se renverse. Dans le même temps, l'accès aux soins est de plus en plus difficile. Le baromètre de la jeunesse montre d'ailleurs que la première priorité d'intervention pour les jeunes est un meilleur remboursement des soins et une meilleure répartition des médecins sur le territoire. Nous proposons donc la création d'un « chèque santé » de 200 euros par an pour les 16-25 ans et le renforcement de la médecine universitaire grâce à la création de maisons de santé étudiante avec un système de tiers-payant systématique. Parce que près de 30% des jeunes renoncent au recours à des soins pour des raisons financières, nous souhaitons également simplifier l'accès à la CMU complémentaire et à l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

Nous proposons également :

- créer un pass contraception pour tous les jeunes ;
- encourager les municipalités à développer des actions de sensibilisation sur la santé dans les temps périscolaires ;
- créer un appel et soutien à projets éco-citoyens (milieu scolaire, associations de quartiers, missions locales...) et contribution au «*basculement culturel*» par une politique volontariste d'éducation à l'environnement et au développement durable, comme le fait l'association *Génération cobayes* ;
- expérimenter une démarche participative de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les lycées, réunions d'information à destination des professionnels de santé,

création de supports de communication (dépliants, vidéos), informations sur les perturbateurs endocriniens ;

- encourager tous les projets d'éducation des jeunes à la santé – y compris sexuelle et reproductive ;

- soutenir la création de *centres de prévention jeunesse* (d'accès gratuit et à l'anonymat préservé) pour favoriser l'écoute sur les questions liées à la sexualité, aux drogues, au mal-être, à la violence ;

- intégrer dans les enseignements dès l'école maternelle et primaire les connaissances et les comportements de prévention des risques pour l'Homme et son environnement grâce à l'intervention de « préventeurs" agréés pour intervenir en milieu scolaire à l'instar des intervenants en musique ;

- intégrer dans les projets pédagogiques l'axe prévention-santé-environnement

- Réactiver dans les collèges et les lycées les commissions d'éducation à la santé et à la citoyenneté animées par un « préventeur » santé-sécurité-environnement.

• **Ouvrir des choix à nos aîné-E-s**

Aujourd'hui, près d'un quart de la population française a plus de 60 ans et l'espérance de vie augmente régulièrement. La situation des personnes âgées est marquée par de fortes disparités sociales, qui placent les uns dans l'opulence extrême, les autres dans une grande pauvreté aggravée par la stagnation et la réforme des pensions.

Les aîné-e-s ne sont pas, comme l'instillent certains discours, une charge pour la société ; ils sont un maillon important de la transmission de l'expérience collective et de la cohésion sociale.

Ils méritent mieux que le paternalisme et le clientélisme des petits cadeaux de certaines municipalités, qui entretiennent leur séparation d'avec la société et leur solitude.

Les écologistes proposent :

- de favoriser l'activité bénévole et les lieux d'échanges intergénérationnels par la création d'agences intercommunales pour le travail bénévole et l'incitation fiscale par des réductions d'impôts, le soutien aux clubs de seniors, aux universités et aux lieux de formation dits du troisième âge, l'encouragement à la mixité des générations dans la construction des logements neufs

- de sécuriser les revenus et l'accès aux soins des plus fragiles par l'augmentation du minimum vieillesse selon les mêmes critères que les autres revenus sociaux, la revalorisation des retraites à partir des salaires et non de l'indice des prix,

- la garantie d'une visite médicale annuelle gratuite pour toutes les personnes de plus de 65 ans et la suppression des franchises médicales ;

- d'ouvrir un choix quant au mode d'hébergement par la création de logements adaptés, l'hébergement en structure collective ou autogérée, le maintien à domicile, qui doivent devenir des choix réellement ouverts ;
- l'augmentation du nombre de places en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) public au moins égal au nombre de places dans le secteur privé, et l'adaptation des équipements ;
- l'assistance aux travailleurs immigrés âgés et à leurs conjoints par un dispositif spécifique d'hébergement, d'écoute, d'amélioration et de suivi des droits à la pension ;
- de soutenir et d'améliorer les emplois de services. La puissance publique doit contrôler le développement de ce secteur pour améliorer les conditions des emplois et améliorer la qualité du service en visant trois objectifs :
 1. Limiter la place du gré à gré et favoriser l'économie sociale et solidaire ;
 2. Poursuivre la professionnalisation pour améliorer la qualité ;
 3. Simplifier et assouplir les outils de paiement et de gestion ;
- de financer la perte d'autonomie et la prise en charge de la dépendance. En plus des recettes fiscales ordinaires, les revenus des retraité-e-s les plus prospères doivent être mis à contribution par une taxation des patrimoines les plus élevés hors habitation principale, par l'alignement de leur CSG sur celle des actifs avec un taux progressif, et par la suppression de l'abattement de 10 % des frais professionnels pour le versement de l'impôt ;
- par ailleurs, il faut offrir la possibilité d'une formation en alternance en ce qui concerne les aidants formels à la personne en perte d'autonomie. Cette formation entrerait dans le cursus de la formation aide-soignant.e sous forme de spécialité ;
- organiser les soins palliatifs et le choix de mourir dans la dignité : chaque personne doit pouvoir mourir dans la dignité là et au moment où elle le souhaite. Cela implique l'installation dans chaque département d'une unité de soins palliatifs assurant aussi la logistique des réseaux à domicile et dans les résidences de personnes âgées.

• **Lutter contre la pauvreté et la précarité : une urgence !**

« En 2013, le seuil de pauvreté, qui correspond à 60% du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 000 euros mensuels. La pauvreté concerne 8,6 millions de personnes, soit 14,0% de la population. Cette proportion diminue légèrement en 2012 et 2013 (– 0,4 puis– 0,3 point), mais, sur cinq ans, la pauvreté a augmenté de 0,7 point, en rupture avec sa tendance précédente à la baisse. Cette hausse de la pauvreté, plus modérée qu'ailleurs en Europe, touche surtout les ménages actifs, notamment les ouvriers, les familles monoparentales et les familles nombreuses. » (INSEE).

« Dans le même temps depuis 2008, l'intensité de la pauvreté a progressé de 0,5 point de pourcentage, traduisant la détérioration de la situation des plus pauvres par rapport

au reste de la population. Cette aggravation de la pauvreté est inédite en France. En effet, la pauvreté a diminué de façon quasiment continue entre 1996 et 2004 (- 1,9 point). Depuis, elle n'avait reculé que de façon ponctuelle, en 2008 — du fait notamment du report de l'actualisation des ressources prises en compte dans le calcul des prestations familiales), se stabilisant autour de 13 % » (INSEE).

Par ailleurs, le bilan global du «plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » mis en place en 2013, a permis des progrès en matière d'hébergement d'urgence (+30 000 places depuis 2012) ou de pouvoir d'achat des ménages.

Malgré cela, la pauvreté et les inégalités ne cessent de s'accroître. Une minorité contrôle les règles du jeu politique et économique qui fragilise le pacte social et le fonctionnement de notre démocratie. Face à cette situation, il est urgent d'agir contre les inégalités, la pauvreté et la précarité.

Mais quelle politique publique pour lutter contre la pauvreté et les inégalités ? Des politiques « universelles » grâce aux quelles les plus pauvres, en accédant aux droits de tous, ont la possibilité de sortir de la pauvreté (éducation nationale, assurance maladie) ? Ou des politiques ciblées dédiées aux plus pauvres ?

Nous savons aujourd'hui qu'il faut agir sur différents leviers. Les causes de la pauvreté et des inégalités sont nombreuses et se cumulent : état de santé, logement, emploi et formation, isolement social, doivent être traitées ensemble. L'accès de tous aux droits fondamentaux et aux biens de première nécessité doit être assuré : posséder une adresse, se nourrir sainement et régulièrement, assurer à tous et toutes l'accès aux soins, augmenter le niveau de prise en charge des soins par l'assurance maladie, supprimer les franchises, assurer la gratuité d'une première tranche de consommation pour tous répondant aux besoins essentiels (boire, se laver, se chauffer, cuisiner), couplée à une augmentation graduée des tarifs pour les consommations supérieures au seuil de gratuité, augmenter le budget de l'aide juridictionnelle, assurer à chacun l'accès à un service public de transport.

Les écologistes proposent :

- le SMIC porté à 1 800 euros bruts dans la législature avec une augmentation immédiate de 10 %, soit 150 euros brut ;
- la revalorisation des minima sociaux de 50 % durant la mandature ;
- développer l'offre de logement très social et faire baisser les loyers du parc social ;
- poursuivre l'expérimentation de l'encadrement des loyers et réguler les loyers du parc privé ;
- concentrer la garantie des loyers sur les jeunes et les plus précaires, réfléchir à son extension aux chômeurs de longue durée ;
- renforcer la prévention des expulsions locatives ;
- limiter le recours aux nuitées hôtelières et développer des solutions alternatives ;

- la scolarisation précoce des enfants de familles modestes, en particulier dans les territoires d'éducation prioritaire ;
- la création d'un service public de la petite enfance et de 400 000 places d'accueil de la petite enfance : chaque enfant doit pouvoir être accueilli dans une structure (petite enfance, périscolaire, extra-scolaire) du choix des parents, même si ceux-ci sont sans emploi, nous augmenterons le nombre de crèches : crèches d'entreprise, d'universités, associatives et coopératives, horaires décalés. Afin de freiner les stéréotypes de genre, le personnel sera davantage paritaire grâce à des mesures incitatives pour favoriser les jeunes hommes à s'orienter vers les métiers de la petite enfance. Les approches pédagogiques non-violentes et émancipatrices devront y être appliquées ;
- les structures de l'Économie Sociale et Solidaire ayant trait à l'aide à la parentalité seront davantage soutenues ;
- s'agissant de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail, nous devons renforcer les moyens de « Pôle Emploi » afin de proposer un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires du RSA. De même, le secteur de l'insertion par l'activité économique, doit être soutenu ;
- pour cela il est essentiel de mettre en œuvre un compte individuel de formation attaché non au statut mais à la personne. Ce compte individuel de formation sera crédité au début de la vie active de 16 semestres de formation à utiliser à tout moment de sa vie après 16 ans. Il doit permettre à chacun, notamment aux personnes en reconversion professionnelle ou aux personnes peu qualifiées, d'accéder plus facilement à la formation continue.

-
-

Pour une politique du handicap inclusive

Qu'elle soit d'origine mentale, psychique, sensorielle, cognitive, physique, plurielle ou simplement due à l'avancée en âge, la situation de handicap entrave la vie de millions de personnes, souvent laissées pour compte des politiques publiques prônant la performance. Les réponses apportées sont insuffisantes, la loi du 11 février 2005 qui se voulait fondamentale pour la politique du handicap reste peu connue et mal appliquée. Politique de compassion, de mise en scène, les écologistes disent stop ! Les multiples rapports, les lois mal appliquées, laissent un goût amer aux personnes en situation de handicap.

Une politique écologiste du handicap est fondée sur les principes de la solidarité nationale, de l'accessibilité et l'autonomie de tous, de la lutte contre les discriminations liées au handicap, de la promotion et de l'application des droits. La politique écologiste du handicap est une « politique d'irrigation » de toutes les composantes publiques. Elle s'oppose à la distinction, au stéréotype. Elle se comprend comme une politique inclusive. Elle s'inscrit dans un contexte international par l'engagement de

l'application de la Convention internationale des droits des personnes handicapées et par son évaluation publique annuelle.

Notre société doit ainsi garantir aux personnes en situation de handicap les conditions de l'exercice plein et entier de la citoyenneté. L'administration publique sera paramétrée pour répondre à cet impératif politique.

La politique du handicap écologiste est une politique participative où le Conseil national consultatif et ses instances régionales auront un pouvoir reconnu de décisions, de mises en œuvre et d'évaluation.

- De manière globale, nous assurerons plus de cohérence dans les politiques liées au handicap, notamment avec la création d'un ministère du handicap et de l'autonomie ;
- Une agence nationale de la citoyenneté et de l'autonomie sera créée. Elle fusionnera l'ensemble des agences nationales et des observatoires du secteur social, médico-social ;
- Nous créerons une organisation régionale au service des établissements et services et une organisation départementale au service des personnes. Il importe de faire évoluer des agences régionales de santé (ARS) en agence régionale de la santé et de la cohésion sociale pour une prise en compte explicite de l'accompagnement social des personnes en situation de handicap, en transférant les compétences de gestion des départements vers les nouvelles agences régionales.
-
- Il nous faut penser l'accessibilité universelle, penser l'accessibilité pour tous, pas simplement pour les personnes en situation de handicap :
 - garantir l'accessibilité à tous les services publics ;
 - généraliser les traductions en FALC (Français Facile à Lire et à Comprendre), les repères visuels et sensoriels ;
 - créer l'Agence Nationale de l'Accessibilité Universelle (ANAU) ;
- la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ne peut être niée ou volontairement passée sous silence, comme c'est le cas actuellement. Les écologistes proposeront un débat, puis une loi, pour encadrer l'activité d'accompagnements sexuels ;
- les personnels soignants, médecins, infirmier-e-s, aide-soignant-e-s, notamment, recevront une formation liée à la vie sexuelle des personnes en situation de handicap dans leur formation initiale.

- **Un logement pour chacun-e**

Il manque aujourd'hui plus de 900 000 logements en France. 3,8 millions de personnes sont mal-logées ou sans logis, dont 600 000 enfants. L'habitat est devenu un facteur majeur de précarisation du fait de la hausse incontrôlée des prix et du renchérissement du coût de l'énergie.

La logique du « tous propriétaires » est un leurre qui endette les ménages, creuse les inégalités et aggrave l'étalement urbain. Les écologistes prônent un habitat choisi où chacun-e, selon ses aspirations et son parcours, puisse devenir propriétaire ou locataire.

Face à l'urgence, nous revendiquons l'accueil inconditionnel dans les structures d'hébergement, en maintenant les capacités d'accueil tout au long de l'année. La suppression des places d'hébergement ne doit se faire qu'au rythme de l'extinction de la demande d'hébergement. Nous ne laisserons personne à la rue. Nous interdirons les expulsions sans relogement. Nous développerons « l'intermédiation locative » à grande échelle, c'est-à-dire au prix du marché si nécessaire, aboutissant impérativement à la mise en œuvre d'une solution de logement durable (sans remise à la rue). Nous logerons les plus de 59 000 personnes prioritaires au DALO (Droit au logement opposable), par la construction de logements très sociaux et la captation de logements dans le parc privé.

Nous éradiquerons l'habitat indigne et mobiliserons le parc vacant en faisant adopter à l'échelle communale un plan d'éradication de l'habitat indigne et en renforçant les crédits de l'ANAH. Nous appliquerons systématiquement la loi de réquisition. Face à la pénurie, nous construirons 500 000 logements par an, dont 160 000 logements sociaux. La priorité aux logements les plus sociaux avec la construction d'au moins 30 000 PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration) familiaux et en limitant les agréments PLS (prêt locatif social) à 10%. Nous renforcerons la transparence et l'égalité des demandes de logement via des dossiers anonymes et la généralisation des systèmes de cotation des dossiers. Nous développerons le modèle londonien du « scoring » basé sur le classement automatisé des demandes.

Nous étendrons, dans les zones tendues, l'encadrement des loyers en suivant l'exemple de Paris. Nous sécuriserons la location par l'instauration d'une véritable garantie des risques locatifs généralisée et non réservée aux plus aisés. Nous renforcerons la loi SRU en passant l'obligation de construction à 25 % de logements sociaux et à 30 % en Île-de-France, et en augmentant les sanctions financières pour les communes récalcitrantes ; nous enrayerons la spéculation immobilière. Nous préviendrons les situations de surendettement et les pièges du crédit facile. Nous limiterons la durée des crédits immobiliers à vingt-cinq ans et renforcer les règles de prudence bancaire.

- **Éduquer, un outil fondamental de la transition écologique**

*« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul,
les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. »*
Paulo Freire

La transition écologique doit être aussi une transition éducative pour vivre ensemble, en harmonie avec les autres êtres vivants et en équilibre avec les richesses de cette planète. Construit sur la séparation entre savoirs académiques et pratiques professionnelles, le système scolaire est inadapté aux besoins des élèves, des familles et aux enjeux de notre temps, et l'école de la République, élitiste, creuse les inégalités. Les dispositifs se succèdent pour remédier au décrochage et à l'échec scolaire sans succès. Alors que l'école devrait souder notre nation, elle contribue à exclure et ne prépare pas aux défis planétaires du XXIème siècle.

La société actuelle incite à produire et à consommer toujours plus et contribue ainsi à une indifférence croissante à l'autre, à la nature et au monde. Produire, consommer, jeter n'est pas notre devise. Au moment de la 6ème grande extinction des espèces, l'avenir nécessite une prise de conscience qui commence par l'éducation. Nous avons besoin d'une éducation pour et par la liberté, l'égalité, la fraternité, et l'indispensable préservation de la biodiversité naturelle et culturelle.

Nous voulons une éducation qui répare les inégalités. Nous voulons une école ouverte et inclusive. Nous voulons que tout au long de la vie, chacun et chacune puisse donner le meilleur de lui-même selon ses aspirations.

Une éducation pour tous, avec tous

- contre les inégalités, créer une dotation progressive des établissements : Sur le modèle de la loi SRU, la dotation consolidée des établissements sera progressive. Tous les établissements, publics et privés, auront comme objectif d'atteindre une mixité réelle et seront évalués et financés selon ce critère ;
- faire de la carte scolaire un outil de mixité sociale grâce à une carte scolaire à l'échelle des bassins de vie réévaluée tous les cinq ans par une instance indépendante composée à parité de représentants des familles, de l'Éducation nationale, d'élus locaux ;
- affecter des moyens humains supplémentaires à la lutte contre le décrochage scolaire et réduire le nombre d'élèves par classe dans les établissements en difficulté ;
- promouvoir une véritable démocratie scolaire grâce à des conseils dotés de véritables pouvoirs, la pratique régulière du débat dans les établissements, des budgets participatifs gérés par les élèves. Encourager la coopération en apprenant dès le plus jeune âge à résoudre les désaccords et les conflits par la non-violence ;
- affirmer le caractère inclusif de l'école, accueillir dignement les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, précocité...), grâce à une formation

spécifique des professeurs et à la professionnalisation du métier d'auxiliaire de vie scolaire.

Faire confiance aux acteurs de l'éducation, donner de l'autonomie aux établissements

- des rythmes scolaires adaptés aux besoins des élèves, moins d'élèves par professeur : possibilité donnée aux établissements de moduler les horaires en fonction de leurs choix et de leurs projets pédagogiques ;
- créer un statut unique d'enseignant du primaire et du secondaire : cela implique une égalité de traitement et de service à tous les niveaux d'enseignement ;
- réforme du système d'évaluation par la généralisation de l'évaluation positive. Remplacer le Brevet des collèges et le Baccalauréat par des certifications raisonnablement exigeantes et davantage basées sur les compétences ;
- créer une base nationale de ressources pédagogiques libres de droits pour que les équipes puissent élaborer un projet d'établissement adapté aux besoins de leurs élèves, pour que tout un chacun puisse avoir accès à un enseignement gratuit et certifié quand il le souhaite.

Accompagner les parents dès la naissance de leur enfant

- créer un congé de parentalité paritaire couvrant la première année de l'enfant, ouvrir 400 000 places en crèche publique, organiser une participation des parents (par exemple cinq demi-journées annuelles) à l'animation des crèches publiques ;
- proposer des ateliers d'accompagnement à la parentalité à tous les parents et à chaque étape de la vie de leur enfant ;
- promouvoir l'ouverture de l'école publique aux parents en leur permettant de participer régulièrement aux tâches et projets scolaires.

Éduquer autrement et tout au long de la vie

- populariser l'accès à la pratique artistique en offrant à chaque jeune une année de pratique artistique gratuite dans un conservatoire, une école d'art ou une association ;
- créer des associations des pratiques artistiques dans les collèges et les lycées encadrées par des professeurs et des professionnels sur le modèle du fonctionnement des associations sportives encadrées par les professeurs d'EPS ;
- créer un dispositif interministériel (culture et Éducation nationale) pour soutenir et favoriser dans les établissements scolaires : l'intervention d'artistes professionnels ; la résidence d'écrivains, d'artistes du spectacle vivant, des arts plastiques et de l'audiovisuel ; la tenue d'événements culturels (spectacle, exposition...) sur temps scolaire, accessibles à toutes et à tous hors temps

- scolaire ;
- développer des contenus pédagogiques numériques gratuits, conçus si possible avec des élèves, grâce à des partenariats entre l'Éducation nationale et les acteurs de la culture ;
- généraliser le bio, proposer des produits locaux de saison toute l'année et servir au moins un repas végétarien hebdomadaire dans la restauration collective (crèches, cantines...) ;
- enseigner l'économie domestique (gestion de la maison, cuisine), l'agriculture, la menuiserie... dans un souci d'économie de l'énergie et des ressources ;
- encourager tous les projets d'éducation des jeunes à la prévention santé et environnement ;
- réactiver dans les collèges et les lycées les commissions d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- taxer 1% des dépenses publicitaires dans tous les médias à destination des jeunes publics pour financer des initiatives d'enfants et de jeunes dans les territoires.
- donner à chaque jeune, quelle que soit sa situation, la possibilité de passer six mois dans un autre pays européen au cours de sa scolarité ;
- instaurer un service civique universel : que chaque citoyen puisse consacrer une semaine par an ou une année à un engagement indemnisé en faveur de la collectivité dans le domaine de son choix ;
- créer des « maisons des savoirs et de la formation populaire » ouvertes à tous les âges en s'appuyant sur les missions locales, les écoles de la seconde chance et l'Éducation nationale ;
- éduquer sur le droit à une sexualité libre, consentie et épanouissante.
- éduquer au droit à une sexualité libre, consentie et épanouissante.

- **Pour un véritable service public de l'enseignement supérieur**

Malgré une avalanche de réformes, les faiblesses historiques de l'enseignement supérieur français perdurent, quand elles ne se sont pas accrues : clivage entre écoles et universités, manque de moyens global et fortes inégalités entre filières et disciplines, orientation par défaut vers l'université qui aboutit trop souvent à l'échec. La loi du 22 juillet 2013 n'a pas répondu aux vrais enjeux de l'ESR : au contraire, elle a contribué à amplifier la polarisation des moyens vers les pôles de prestige, via la poursuite du « plan Campus », l'autonomie des universités et leur mise en concurrence — via les appels à projet devenus systématiques, les critères internationaux quantitatifs de publication et d'évaluation des labos — et les pôles d'excellence qui accroissent la compétition et alourdissent les charges administratives des équipes de chercheurs sans moyens supplémentaires.

Les écologistes réaffirment que la possibilité pour chacun de se former au

meilleur niveau, le développement de l'esprit critique, et la diffusion des connaissances et des savoir-faire, y compris les plus récents, sont indispensables à un développement soutenable. Cela implique de faire de l'investissement dans l'intelligence collective une vraie priorité.

Autonomiser les étudiants pour les rendre acteurs de leur parcours

La paupérisation des jeunes est une réalité, et conduit pour la première fois au recul du taux de poursuites d'études après le bac. Il faut à la fois assurer aux étudiants des conditions de vie et d'étude correctes, et faciliter les parcours non-linéaires (année de césure, validation des acquis, reprise d'études) :

- en attendant la mise en œuvre du revenu universel, mettre en place une allocation de formation sous forme de 16 semestres de revenu, utilisable tout au long de la vie, en formation initiale ou continue ;
- reconnaître et encourager les multiples formes d'engagement dans la vie citoyenne des étudiants ;
- améliorer le financement des thèses pour obtenir à terme qu'elles soient toutes financées avec un système souple de trois années équivalent temps plein et créer un statut du doctorant incluant la charte des thèses et la possibilité de monitorat, reconnaître le titre de docteur dans les grilles de la fonction publique et dans les conventions collectives.

Donner une véritable ambition à l'orientation et la formation

Le système de formation supérieur français reste basé sur une logique de hiérarchie entre les filières et de sélection par l'échec. Le défi est d'accompagner chacun-e dans la construction de son projet, en permettant à tous les jeunes de trouver une formation qui leur correspond (par exemple en donnant une priorité totale aux bacheliers pro dans les BTS, et aux bacheliers techniques dans les IUT), en renforçant le système public d'orientation, en généralisant les systèmes de tutorat, et en développant les passerelles entre filières et disciplines. Pour cela, nous proposons de :

- inclure la formation pédagogique dans le service des enseignants du supérieur ;
- instituer des dispositifs d'évaluation qualitative des enseignements ;
- accélérer le rapprochement entre les grandes écoles et les universités au sein de pôles territoriaux, développer dans les écoles le recrutement sur dossier anonyme ;
- substituer progressivement aux classes préparatoires des parcours renforcés de

licence ;

- améliorer l'accueil des étudiants étrangers et/ou réfugiés et renforcer les échanges avec les universités étrangères.

Un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche des régions à l'Europe

L'enseignement supérieur est une mission à part entière de la collectivité : il doit donc disposer des moyens adéquats à l'exécution de ses missions, et peut en retour être appelé à jouer un rôle clé dans la transition écologique et la structuration des territoires, via un maillage de formations de proximité qui doit être préservé aux côtés des pôles internationaux. Par ailleurs, les fondements d'un service public européen de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent être posés :

- donner à un ministère de l'ESR de plein exercice la tutelle de l'ensemble des formations post-bac, en lien étroit avec les régions ;
- faire de l'immobilier universitaire un levier de la transition écologique par le développement d'éco-campus : plan général de rénovation du bâti universitaire, amélioration de l'offre de transports en commun, 70 000 rénovations et 50 000 nouvelles chambres éco-conçues, alimentation bio et équitable, centres de santé, crèches... ;
- développer l'emploi scientifique et résorber progressivement la précarité en créant chaque année 5000 postes statutaires.

D'autre part, la transition écologique suppose de faire le pari de l'intelligence collective. Cela passe non seulement par une recherche publique indépendante des intérêts économiques, mais également d'un lien renforcé avec la société, qui est aujourd'hui capable de créer ou co-crée de la connaissance dans de nombreux domaines. Cela suppose de retrouver un juste équilibre entre confiance et contrôle des laboratoires, afin de les remettre en situation de coopération plutôt que de concurrence. La multiplication des guichets de financement et des procédures d'évaluation depuis 10 ans a fait perdre beaucoup de temps et d'énergie.

Rendre à la recherche les moyens de son indépendance

Une loi de programmation budgétaire est indispensable. Elle s'articulera autour d'une augmentation d'un milliard d'euros par an financé par le plafonnement progressif du Crédit Impôt Recherche (CIR). Nous avons pour objectif qu'1% du PIB soit consacré à la recherche publique civile à l'issue de la mandature (contre 0,8% aujourd'hui) :

- rééquilibrer les financements au profit des crédits de base, notamment par la réintégration des crédits extrabudgétaires comme les Investissements d'Avenir. Préciser les missions de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) en ciblant mieux ses appels de manière à élever le taux de succès;
- encadrer les recours aux CDD et aux heures complémentaires, notamment pour les chargés de cours en supprimant l'obligation de réaliser 960 heures de travail pour lutter contre les abus et favoriser l'emploi pérenne, revaloriser les contrats à durée déterminée en fonction de l'expérience des chercheurs ;
- cibler le financement de l'innovation vers les PME, seul moyen de progresser concrètement vers l'objectif de 3% du PIB pour la recherche et le développement ;
- développer une coopération juste et équilibrée avec le Sud en soutenant par des moyens financiers et logistiques la recherche des pays du Sud.

Des orientations prises dans la transparence

L'indépendance de la recherche publique doit être garantie en réaffirmant notamment la liberté académique et l'évaluation par les pairs, tout en veillant à l'équilibre entre les disciplines. Si certains axes méritent d'être particulièrement soutenus, la décision doit faire l'objet d'un large débat associant l'ensemble de la société :

- mettre en place un office national indépendant chargé de mettre en débat public les grands choix en matière scientifique ;
- davantage de « projets blanc » dans le cadre de l'ANR, c'est-à-dire non fléchés sur des thématiques imposées, pour permettre l'émergence de sujets de recherche indépendants des lobbies ou des orientations ministérielles ;
- réviser les processus d'évaluation pour qu'elle soit strictement qualitative et automatiquement déléguée aux instances majoritairement élues ;
- garantir une expertise publique autonome et contradictoire en créant une Haute autorité de l'alerte et de l'expertise, mettre en place un statut véritablement protecteur des lanceurs d'alerte.

Ouvrir la recherche à la société

Face au défi de la transition écologique, il faut mettre en place une véritable démocratie scientifique. Les pratiques d'« Open Science » et la participation citoyenne bénéficient autant aux chercheurs qu'à la société, elles doivent être encouragées et développées partout où elles font sens :

- développer les recherches basées sur une collaboration entre les laboratoires de recherche publics et les organisations de la société civile ;

- développer radicalement l'accès libre aux biens publics par la numérisation du patrimoine et la mise en place d'exceptions aux droits de propriété intellectuelle tenant compte de l'intérêt général ; imposer *l'open access* et renforcer l' « Open science » qui permettent d'accélérer la recherche, d'augmenter la transparence, de décloisonner les secteurs (public, privé et citoyen) et les filières, et de soutenir tous les types de recherche, notamment dans les sciences humaines.

- **« Les droits culturels » : un autre modèle de société, d'autres pratiques**

Les « droits culturels » sont au cœur de notre conception d'une politique culturelle durable et solidaire, facteur de liberté, d'égalité et de fraternité entre les personnes et les peuples. Ils se déclinent dans toutes les politiques publiques comme principe d'émancipation, d'épanouissement des personnes, d'accès aux savoirs et d'exercice de la démocratie. Ainsi chacune des politiques publiques devra intégrer la dimension culturelle dans sa mise en œuvre, entendue au sens anthropologique des échanges symboliques, de la circulation d'objets et de pratiques interculturelles qui font le ciment de toute société, favorisent l'interconnaissance et la commune humanité. Qu'il s'agisse de l'art dans l'espace public et l'aménagement du territoire, de l'éducation, de la santé et du « prendre soin », de l'habitat, de l'environnement, des sciences et techniques, de l'artisanat, de l'économie, du social ou encore de la coopération internationale, les « droits culturels » doivent être visibles et défendus.

Aujourd'hui, la non-reconnaissance de certaines expressions culturelles par les institutions publiques, la marchandisation des biens et services culturels au détriment de l'équilibre entre service public et marché privé, l'ingérence des pouvoirs politiques dans la programmation artistique ou le renoncement à leur responsabilité en matière culturelle, le fondamentalisme religieux, menacent la vie culturelle et artistique et son rôle essentiel dans la cohésion sociale et le « faire société ».

Nous, écologistes, souhaitons au contraire accorder à la culture un rôle primordial dans la construction durable du « bien vivre ensemble ». Les lieux culturels doivent s'appréhender comme des espaces de liberté de création, de partage et de transmission, de débat et de reconnaissance des personnes et de leurs expressions, accessibles par tous et tou-te-s.

A l'heure des replis identitaires, de l'intolérance et de la peur de l'autre, les écologistes souhaitent faire de la culture une source de cohésion sociale, d'expression de la diversité et de la créativité, d'expérience de l'altérité, de partage des "biens communs", de convivialité, de désir et de plaisir.

Récemment, grâce au groupe parlementaire écologiste, les « droits culturels » ont été inscrits dans la loi NOTRe et dans la « loi relative à la liberté de la création, à l'archi-

teature et au patrimoine ». Cette avancée marque une réelle victoire pour dépasser la conception régaliennne et verticale de l'intervention publique à l'œuvre depuis des décennies qui ignorait l'égalité dignité des personnes et des cultures, notamment celles considérées comme minoritaires.

Les écologistes proposent :

- une gouvernance partagée des politiques culturelles : l'inscription des « droits culturels » dans la loi confère aux pouvoirs publics l'obligation de développer des modes de concertation et de participation, en particulier pour les personnes les plus défavorisées en raison de leur situation sociale ou de leur appartenance à une minorité ;
- la promotion de la diversité culturelle et la participation de tou-te-s à la vie culturelle ;
- co-élaborer des plans locaux d'éducation artistique et culturelle, aux différentes échelles territoriales, avec la communauté éducative, les acteurs culturels et sociaux ;
- redéployer les financements publics pour atteindre les objectifs d'une politique culturelle ambitieuse : trouver de nouveaux équilibres entre les outils existants et de nouveaux dispositifs plus équitables, entre des acteurs reconnus et ceux émergents, entre institutions, acteurs associatifs et « tiers-secteur », entre zones urbaines et zones rurales ;
- appliquer la charte des langues régionales et minoritaires ;
- réaffirmer et faire appliquer l'objectif du 1% culture du budget de l'État et du 1% artistique dans les constructions publiques ;
- créer un fonds de développement du tiers-secteur culturel (ESS) et mettre à disposition des moyens mutualisés pour permettre aux artistes et artisans d'art d'accéder à des locaux et terrains vacants et à des services partagés ;
- soutenir le développement de « tiers-lieux » pour favoriser les périodes de recherche et d'expérimentation des artistes et stimuler le dialogue avec la population ;
- consolider et développer l'offre légale sur Internet, supprimer les lois DAVDSI et HADOPI qui criminalisent les utilisateurs et co-élaborer de nouveaux dispositifs afin d'assurer le financement de la production artistique numérique ;
- libérer les données publiques, « Open data », en formats accessibles pour les citoyens afin de permettre la création de nouveaux services et le développement d'une économie culturelle de partage ;
- consolider l'accord de 2016 du régime de l'intermittence et réexaminer ses sources de financement, promouvoir un statut de « pluriactif culturel » conjuguant revenu de transfert et revenu d'activité pour une garantie de revenus ;
- développer les droits sociaux des artistes plasticiens et des intervenants culturels ;
- soutenir les librairies, les disquaires, les labels et les cinémas indépendants.

BILAN DES ELU-E-S ÉCOLOGISTES

Les éluEs écologistes ont défendu la reconnaissance des activités des amateurs, des droits culturels à présent inscrits dans la loi NOTRe, la transparence dans l'octroi des subventions publiques, le développement des initiatives portées par le secteur associatif, l'égalité des territoires, le renforcement du rôle des collectivités territoriales, l'instauration d'un mécanisme permettant d'assurer la rémunération des auteurs d'oeuvres d'art plastiques, graphiques et photographiques et leurs ayants droit...Ils ont soutenu l'alignement du taux de TVA de la presse numérique sur celui de la presse imprimée, la loi relative à l'indépendance de l'audiovisuel public et l'introduction au sein des CA de France Télévision et Radio France de représentants d'usagers, la suppression de la publicité dans les émissions de jeunesse sur les chaînes de France télévision.

- **Droit à l'information et à l'indépendance des médias, défendre la liberté d'informer et soutenir la création audiovisuelle**

Le rôle des médias dans la construction et la transmission de l'information, dans l'éducation et la formation ou pire, dans le « formatage » de notre imaginaire social, n'est plus à démontrer. Les médias ayant acquis un poids décisif sur la formation de l'opinion, il est vital pour nos démocraties que leur indépendance soit assurée par la puissance publique. Or, ce que nous observons depuis des années est inquiétant : concentration des opérateurs privés et mainmise de puissants groupes financiers ou industriels, connivences politico-médiatiques, recherche du profit et homogénéisation des productions. Le métier de journaliste indépendant est de plus en plus difficile à exercer et la profession se précarise.

Il y a urgence à rétablir l'indépendance des médias et à permettre l'exercice du métier de journaliste en toute liberté. Face à cette situation, nous défendons : l'autonomie et l'indépendance de l'audiovisuel public et transmedia, la régulation des industries culturelles et numériques, l'émergence d'une presse indépendante en ligne.

Les écologistes proposent de :

- assurer l'indépendance financière et stratégique pour les grandes entreprises de l'audiovisuel public qui ont un rôle central à jouer dans le numérique, notamment pour une information indépendante et vérifiée ;
- garantir que la nomination de l'ensemble de leurs dirigeants ne relèvera pas d'un arbitraire politique, mais qu'elle se fera en concertation avec les professionnels et les usagers ; il est important de repenser également la composition de leurs conseils d'administration pour que les représentants de l'État soient minoritaires et ceux des professionnels et des usagers majoritaires ;
- supprimer la publicité sur France Télévision ;
- renforcer et redéfinir les missions des web-COSIP (dispositif visant à accompagner le développement et la production d'oeuvres patrimoniales audiovisuelles sur inter-

- net) et du DICRÉAM (dispositif pour la création artistique multimedias et numérique) pour encourager les nouvelles formes de création audiovisuelle, numérique et transmédias par un soutien en amont à la création ;
- réexaminer et clarifier les missions des sociétés collectives de gestion de droits (auteurs, interprètes, producteurs, distributeurs...) et assurer une meilleure représentativité aux multiples ayants-droits issus des mutations technologiques ;
 - assurer un large soutien interministériel aux Pôle territoriaux de développement économiques dédiés aux thématiques numériques transversales : éducation, tourisme, artisanats, écologie ou citoyenneté ;
 - faciliter une presse indépendante d'information en ligne, notamment en lui accordant les mêmes droits que la presse papier (taux de TVA, annonces légales) ;
 - encourager l'émergence de médias indépendants par la création d'un statut de fondation (et donc de fonds de dotation) et d'un organisme indépendant équivalent au Centre national du cinéma (CNC) avec des taxes prélevées sur les "tuyaux" de communication télécom, et autres opérateurs Internet. Ce fonds serait redistribué aux projets de médias indépendants avec des sommes allouées suffisantes pour faire tourner une équipe de journalistes. De plus nous défendons :
 - une directive européenne pour empêcher les gros industriels de faire main basse sur des médias indépendants en en devenant les principaux actionnaires ;
 - une exonération de taxe (ou du moins une taxe très faible) pendant 3 ans, le temps pour un jeune média d'atteindre sa vitesse de croisière ;
 - la protection des lanceurs d'alerte et du secret des sources des journalistes ;
 - la défiscalisation des dons aux médias ;
 - le retrait de la directive sur le secret des affaires, etc.

Le pluralisme des médias sera garanti. Il faut abroger la loi du 5 mars 2009 et redonner au CSA ses prérogatives. Le mode de nomination et de désignation du CSA permettra d'assurer la représentativité de l'ensemble de la société civile.

AUTOUR DES COMMUNS

Le commun désigne ce qui unifie des pratiques humaines et des choix collectifs autour desquelles se construit une civilisation du bien commun et de l'échange. Ce commun est essentiel et c'est cette fabrique du commun qu'il faut valoriser. Cela passe par :

- . numériser et rendre librement réutilisable les archives du domaine public, les fonds de bibliothèque ou de musées et encourager l'extension des communs volontaires ;
- . faire le choix d'une politique publique du logiciel libre ;
- . encourager la production et l'usage de ressources éducatives libres, les sciences ouvertes et citoyennes ;
- . accompagner les démarches de communs : jardins partagés, habitat participatif et groupé, etc. ;

- . mailler le territoire de « tiers-lieux » et accompagner les nouvelles formes de travail, de formation en commun, de pratiques culturelles et artistiques : espaces de co-working (travail partagé), télétravail, maisons de l'ESS, fablabs (partage libre de machines, d'espaces, de compétences et de savoirs), bibliothèques ouvertes... ;
- . soutenir l'émergence des monnaies complémentaires et des réseaux d'échange.

• II/ élargir le pacte social à de nouveaux droits

Le contrat social que nous connaissons est issu dans ses grands principes du programme du Conseil National de la Résistance. Fondé sur le volontarisme de l'État social, il a permis d'asseoir un socle de droits favorable à une plus grande cohésion sociale. Pourtant, face au chômage de masse, aux difficultés de la jeunesse, aux inégalités persistantes, de nouveaux droits et de nouvelles solidarités sont à inventer.

Pour la reconnaissance de toutes les familles

- réformer le système d'adoption (plus de transparence) ;
- réformer la filiation afin de la faire reposer sur le projet parental et non sur la biologie : un parent d'intention doit pouvoir être reconnu comme parent sans avoir à adopter son propre enfant ;
- assurer un véritable statut aux parents sociaux à égalité avec les parents biologiques. En effet, dans la société actuelle, la cellule familiale a évolué, les familles recomposées, homoparentales, la coparentalité etc. doivent être prise en compte afin que chacun-e puisse trouver sa place dans la famille et dans la société et puisse être protégé de manière égale, quelle que soit la forme du foyer ;
- sécuriser et reconnaître toutes les familles, notamment celles dont un enfant est né par PMA ou par GPA légale à l'étranger. Il est inadmissible que des enfants pâtissent des choix faits par leurs parents pour leur conception ;
- régler la question du mariage des couples binationaux en réaffirmant que le mariage pour tous fait partie de l'ordre public international et français ;
- ouvrir la PMA à toutes les femmes ;
- ouvrir un débat contradictoire sur la GPA.

Le droit d'être soi : renforcer la lutte contre les discriminations de genre

- de vrais droits pour les personnes trans : changement de sexe libre, gratuit et déclaratif ;
- renforcer la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie dans toute la vie scolaire, le monde sportif et le monde du travail, par la sensibilisation de tous les acteurs et toutes les actrices ;

- prévoir un aménagement favorisant la mixité de genres dans tous les espaces publics de jeux et sportifs ;
- former les personnels de la fonction publique à l'accueil des personnes LGBT.

Droit à une justice équitable, accessible et efficace

La France est la cinquième puissance mondiale et en tant que pays des « Droits de l'Homme », on attendrait qu'il soit exemplaire quant à l'importance de la part du budget dédié à la justice. Or, il n'en est rien. Bien qu'elle soit parmi les pays les plus riches du monde, la part du budget public annuel de la France alloué au système judiciaire représente 0,197 % de son PIB par habitant. En 2016, la France a consacré un budget total à la justice de 8,04 milliards d'euros. Ce budget est en augmentation de 1,3 % par rapport à 2015 mais reste en dessous de la moyenne européenne.

Parallèlement, la situation des personnels de la justice, greffiers, magistrats, ne s'est pas améliorée. L'institution judiciaire est exsangue, les délais de jugement continuent de s'allonger, les comparutions immédiates augmentent et entraînent 70% des peines d'emprisonnement. Outre la garantie de son indépendance, il est nécessaire d'améliorer l'efficacité de la justice, de la rendre plus accessible et plus respectueuse des droits de toutes et tous.

Les écologistes proposent :

- d'augmenter le budget de la justice. Une loi d'orientation et de programmation sera discutée au Parlement. Elle évaluera les besoins matériels et humains de la politique judiciaire, ainsi que ses objectifs sur cinq années ;
- une justice équitable. Un véritable *habeas corpus* à la française sera proposé. La Cour de justice de la République sera supprimée. La comparution immédiate sera mieux encadrée, son utilisation restreinte et la durée des audiences limitée ;
- la justice antiterroriste, aux dérives nombreuses, sera réformée. Les peines planchers et la rétention de sûreté seront abrogées. Afin de désengorger les tribunaux, certains délits seront dépénalisés ;
- le budget de l'aide juridictionnelle sera augmenté et un dispositif innovant de *pro bono* sera expérimenté. En concertation avec les professionnels du droit, une nouvelle carte judiciaire sera élaborée afin que toute personne puisse bénéficier d'une juridiction accessible à proximité ;
- afin de lutter contre les délits environnementaux, un pôle environnemental sera créé et des magistrat-e-s spécialisé-e-s lui seront affectés. Le Code de l'environnement sera revu et les recours seront simplifiés. Les catastrophes industrielles pourront relever de la faute inexcusable ;
- de préserver la spécificité des lois pénales spéciales, notamment la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

Par ailleurs, la France a été un modèle en matière de justice des mineurs au lendemain de la Libération ; l'ordonnance du 02/02/1945 a posé le principe essentiel de la primauté de l'éducatif sur le répressif. Or, ces principes ont été largement remis en cause par les politiques mises en place depuis quinze ans, notamment par les gouvernements de droite, souvent, hélas, avec l'accord tacite de la gauche. Nous sommes passés de l'enfant victime de son milieu de vie qui a besoin d'éducation, d'aide sociale, de compréhension psychologique, à l'enfant coupable qui a choisi la délinquance et doit être sanctionné, la sanction étant considérée comme éducative. Cette affirmation contredit les acquis des recherches en sciences humaines et les expériences de pratiques professionnelles. Les divers amendements proposés dans le cadre du projet de loi « justice du XXIème siècle » n'ont pas été dans le sens d'une loi ambitieuse pour la justice des enfants et des adolescents.

Le choix des moyens alloués à la justice des mineurs détermine sa politique en la matière. Quelles que soient les mesures prises à l'égard des enfants, la préservation de ses droits doit rester au coeur de tous les dispositifs mis en place pour sa prise en charge. L'évolution des politiques publiques en direction de l'enfance et de la jeunesse doit se faire dans le respect des textes internationaux et du droit européen en la matière, qui tient compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Des mesures s'imposent pour éviter la mise à l'écart des mineurs et leur redonner une place au sein du corps social :

- privilégier les mesures éducatives en milieu ouvert et favoriser les mesures alternatives à l'enfermement ;
- engager une véritable politique pénale dans le cadre d'une justice réparatrice ;
- promouvoir au sein de l'école les questions de justice (droits et devoirs) ;
- renforcer la Protection Judiciaire de la Jeunesse en sa qualité de service public et de ses missions à la fois au civil et au pénal ;
- renforcer les moyens en matière d'équipements et de personnels : étoffer les services en équipes pluridisciplinaires : psychologues, assistant(e)s social(e)s, éducateur(trice)s ;
- réhabiliter les services d'insertion professionnelle ;
- créer une brigade des mineurs en charge des affaires au pénal.

Enfin l'état des prisons françaises constitue un véritable scandale dans une démocratie moderne. Au 1er avril 2016, on comptait 68 361 personnes détenues pour 58 659 places et 1 645 détenus dormaient sur des matelas par terre... Dans l'ensemble des maisons d'arrêt, le taux de surpopulation carcérale est de 137%. Certains établissements atteignent des taux records de 200% ! Régulièrement, les prisons françaises font l'objet de critiques, que ce soit au niveau national comme international. Les rapports

parlementaires sur les prisons sont unanimes sur les conditions de vie des détenus : la surpopulation, l'insalubrité et les sous-effectifs chroniques de personnel sont dénoncés sans que les pouvoirs publics ne réagissent.

Or cette situation a pour effet :

- l'impossibilité d'appliquer le principe de l'encellulement individuel pour les prévenus en attente de jugement ;
- les atteintes à l'intégrité physique des personnes dans les cellules et le développement des formes de violence ;
- le développement des trafics en tout genre ;
- le développement des pathologies liées à la promiscuité ;
- la hausse du nombre de suicides (au moins 115 détenus se sont suicidés en prison en 2009, contre 109 l'année précédente) ...

Les écologistes proposent :

- un plan d'urgence pour les prisons à partir des recommandations de la Contrôleure générale des lieux de privation ;
- une véritable réflexion sur l'échelle des peines et le renforcement des mesures alternatives à l'emprisonnement ;
- l'augmentation des effectifs de la pénitencière (il manquait 1500 agents en 2016) ;
- la mise en œuvre effective du principe de l'encellulement individuel avec prise en compte par les juridictions des capacités d'accueil des établissements, et particulièrement dans les cahiers des charges de gestion privée des prisons.

Une politique des migrations respectueuse des droits

Alors que le monde traverse sa plus grande crise des réfugiés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale avec plus de 21 millions de réfugiés en 2016, depuis trente ans, le discours faisant de l'immigré le bouc émissaire de la crise de l'emploi, de la crise sociale, de la « crise des banlieues », des déficits des budgets sociaux ou des comptes de l'État est passé de l'extrême droite jusqu'au sommet de l'État. Depuis 2002, nous assistons à une avalanche de textes répressifs et de pratiques attentatoires aux droits humains : objectifs chiffrés d'expulsions, accroissement du contrôle social et politique, développement et croisement des fichiers, y compris biométriques...

Le discours politique reflète l'hypocrisie du système, qui profite largement d'une main d'œuvre « illégale » et reconnaît en avoir besoin dans des secteurs entiers.

Le projet écologiste réaffirme une vision mondiale de la question – liée aux déséquilibres économiques mondiaux, aux guerres, aux changements climatiques – et prône une politique d'immigration ouverte et humaniste, permettant une autre approche des rapports Nord-Sud que la guerre aux migrant-es menée actuellement par l'Union européenne à travers son agence Frontex. En effet la mission principale de cette agence

consiste à maintenir et agrandir les camps éloignés de l'Europe (Lybie, Egypte, Maghreb, Niger...) de manière à bloquer l'arrivée des réfugié-es et migrant-es dans l'espace Schengen.

Le « droit à la mobilité », qui figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 13), est un élément fondamental de la liberté de chaque être humain. Il sera précédé d'une mesure d'apurement des situations créées ces quinze dernières années.

D'autre part, le droit de solliciter l'asile est un principe de valeur constitutionnelle. La loi française prévoit qu'une demande d'asile doit être enregistrée dans un délai de trois jours suivant la présentation aux services. Or, en dépit de la loi, les conditions d'accès à la procédure d'asile restent difficiles.

Les écologistes proposent :

- l'application des conventions internationales signées par la France : convention de Genève sur le droit d'asile, convention européenne des droits de l'homme, convention des droits de l'enfant... La ratification par la France de la convention de l'ONU sur les droits des travailleurs migrant-es et des membres de leur famille ;
- la mise en œuvre d'une politique d'accueil des réfugiés qui respecte leurs droits et leur dignité. Accueillir un nombre plus important de personnes réfugiées venues directement d'un premier pays d'asile. Retirer les clauses migratoires des accords bilatéraux ;
- le respect des droits fondamentaux des étranger-es comme des nationaux, avec l'encadrement des contrôles d'identité et la fin de la mainmise du ministère de l'Intérieur sur les directions ministérielles les concernant (travail, visas, nationalité...);
- affecter les moyens nécessaires au service en charge de l'enregistrement des demandes d'asile pour que le délai de 3 jours soit respecté sur l'ensemble du territoire français ;
- la dépénalisation du séjour irrégulier ;
- le caractère suspensif des recours pour toute décision relative au séjour ;
- la fermeture des prisons administratives que sont les centres de rétention et zones d'attente ;
- l'abrogation du délit de solidarité ;
- la lutte contre les filières mafieuses et toutes les formes d'exploitation de la précarité, en particulier des immigré-e-s dont de nombreux mineurs et jeunes non accompagnés ;
- il convient de réaffirmer la nécessité de procéder en continu à la régularisation de la situation administrative des étranger-es présent-e-s sur notre territoire, de ne pas accepter l'arbitraire et les disparités de pratiques entre les préfetures ;
- la solidarité avec les Rroms. Persécutés dans leurs pays d'origine et soumis à des réglementations discriminatoires bien qu'ils-elles soient citoyen-ne-s européen-

ne-s, les Rroms ont en outre fait l'objet d'attaques particulièrement odieuses de la part du gouvernement français ;

- mettre en place une véritable politique positive de résorption des bidonvilles par l'insertion et l'accès aux droits et suspendre toute évacuation de bidonvilles qui ne s'accompagne pas de propositions d'hébergement ;
- mettre des correspondants d'asiles et d'orientation aux frontières et aux gares. Des centres d'accueil de taille humaine et de proximité sur tout le territoire pour les personnes qui arrivent des pays en guerre — ou gouvernés par des dictatures sanguinaires ;
- suspendre le renvoi des demandeurs d'asile au pays de première entrée dans l'UE prévu par les accords de Dublin ;
- une réécriture du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) qui prévoit le rétablissement du droit de circulation avec l'unification des visas ;
- la suppression des restrictions au droit à vivre en famille, à la vie privée et aux soins ;
- la protection sur le long terme des mineurs isolés doit être garantie, d'autant que leur nombre est en augmentation exponentielle.

Outre-mer: en finir avec la République post-coloniale, vers la responsabilité et le développement durable

Les départements, régions et territoires ultramarins (DROM-COM) représentent 4% de la population nationale (soit 2,7 millions de personnes en 2016), près de 17,9% du territoire national et 97% de l'espace maritime (Zone Economique Exclusive).

Les Outre-Mer procurent effectivement à la France 97% des 11 millions de kilomètres carrés de sa ZEE, incluant 55 000 km² de récifs coralliens et lagons, soit environ 10% de la superficie mondiale. C'est donc grâce aux Outre-Mer que la France possède aujourd'hui le deuxième espace maritime du monde.

Ces régions et territoires concentrent aujourd'hui abondamment ressources, défis et inégalités. S'ils constituent l'une des plus grandes réserves de biodiversité au monde, nos compatriotes y sont aussi confrontés aux plus grands défis économiques et sociaux. Les conséquences cumulées de l'esclavage, du colonialisme, de l'économie de comptoir et du déséquilibre des échanges ont engendré une situation de dépendance transformant, à bien des égards mais à des degrés divers, ces régions et territoires en colonies d'hyper consommation, souffrant d'un retard de développement économique et social structurel.

Ces territoires sont notamment menacés par le dérèglement climatique avec la montée des eaux et l'érosion de leur littoral, par la déforestation, l'extractivisme et la destruction de leurs écosystèmes du fait d'un développement reposant sur le modèle productiviste qui fait une large part au tout-automobile. Quelques grands groupes y maîtrisent l'ensemble des échanges commerciaux, bloquent toute politique de développement lo-

cal et imposent sur place leur modèle de consommation et des prix exorbitants (y compris sur des produits de première nécessité); enfin le chômage, les très grandes inégalités dans l'accès aux droits et la pauvreté font des ravages, entraînant des problèmes croissants d'insécurité. Pourtant, les ressources et les potentiels de développement soutenable ne manquent pas.

La mer, notamment, présente de réelles opportunités pour les Outre-mers en termes de ressources : alimentaires (ressources halieutiques), biologiques (pharmacie, santé), commerciales (relais des routes maritimes et pôles de distribution), énergétiques (pôle de développement des EMR) et touristiques. La biodiversité, la possibilité de développer massivement les énergies renouvelables, l'agriculture, la pêche, les petites industries de transformation, des entreprises commerciales, des entreprises artisanales locales variées, doivent être encouragées.

Cependant, les gouvernements successifs n'ont, depuis 1946, cessé d'osciller entre effets d'annonce et menace d'abandon de ces territoires, en lieu et place d'une politique audacieuse. L'absence d'une politique volontariste contribue à faire de ces DROM-Com des lieux d'inégalités sociales, de chômage et de pauvreté : les richesses demeurent concentrées aux mains de quelques-un·e·s, le chômage est plus élevé que dans l'Hexagone, le nombre d'allocataires du RSA explose, l'illettrisme, les détresses individuelles et sociales sont visibles, la question des transports et de la pollution sont une préoccupation généralisée et constante, tout comme l'étalement urbain et l'aménagement des territoires, etc.

De telles réalités constituent des freins pour faire face aux défis auxquels sont confrontés les Outre-mers. Parmi ceux-ci : la croissance démographique et ses conséquences en matière de logements, d'infrastructures publiques, de sécurité alimentaire et énergétique, de gestion de l'eau et des déchets sans recours à l'incinération notamment ; les crises climatiques avec la raréfaction des ressources naturelles. Le modèle de développement productiviste importé et imposé aux territoires ultramarins a fait la preuve de son échec.

C'est pourquoi, les écologistes proposent :

Un plan de rattrapage qui doit s'exprimer à travers des politiques spécifiques, par une péréquation permettant de promouvoir un développement soutenable et par une reconnaissance qui prend en compte la spécificité et le potentiel de chaque territoire. Chacun pourra alors progressivement réduire sa dépendance à l'Hexagone, en accédant à un modèle de développement davantage autonome, privilégiant ainsi les circuits courts et centré sur sa zone géographique.

1. Un développement soutenable et local

- dans le domaine du commerce et de l'industrie : orienter les investissements vers le développement local ; favoriser l'accès des PME et des TPE aux financements bancaires et aux fonds européens ;

- dans le domaine de l'agriculture : viser la souveraineté alimentaire au moyen d'une réforme foncière permettant de restituer le foncier aux communes et aux collectivités qui en ont la gestion ; réhabiliter les sols ; favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices bio ; repenser le schéma de développement agricole ; restituer le foncier appartenant à l'État aux communes et collectivités qui en ont la gestion ; réhabiliter des sols pollués dans le silence de l'Etat afin d'aider et d'encadrer le développement d'une filière bio sur tous les territoires des Outre-Mer ;
- dans le domaine de l'énergie : substituer les énergies propres aux énergies fossiles au terme de la mandature, atteindre l'autosuffisance énergétique grâce aux énergies renouvelables, notamment par l'accompagnement des investisseurs publics et privés dans des programmes de développement des énergies solaires, éoliennes et géothermiques ; s'assurer que les financements destinés à la biomasse ne servent pas indirectement à solvabiliser la déforestation ou la « défriche agricole » ;
- dans le domaine de l'environnement : protéger la biodiversité des territoires, entre autres par un contrôle accru de l'exploitation des milieux naturels (exploitations minières, forestières, ...) et des bassins de reproduction des espèces endémiques (mangroves, ...). La sauvegarde des parcs nationaux est une priorité ;
- dans le domaine du tourisme : établir un schéma de développement touristique en cohérence avec les bassins géographiques ;
- dans le domaine du transport : développer les infrastructures de transports en commun et de modes de déplacement doux, créer des Autorités territoriales uniques, Organisatrices de la Mobilité (AOM) dans chaque territoire.

2. L'émergence d'une société plus juste

- en matière de fracture numérique : assurer le déploiement des TIC dans l'ensemble des territoires ;
- en matière de continuité territoriale : garantir le droit à la mobilité des Ultramariniens et ressortissant-e-s des Outre-Mers en favorisant la réduction des coûts de transport entre l'hexagone et les territoires des Outre-Mers, mais aussi entre les différents territoires ;
- en matière de logement social : mettre en place un plan de résorption de l'habitat insalubre sur l'ensemble des territoires, et de construction de logements sociaux en prenant en compte les besoins des familles et la réalité climatique ;
- en matière de réparation : opérer une réelle indemnisation du préjudice subi par les victimes des essais nucléaires, par les pêcheurs et agriculteurs impac-

tés par la pollution des sols et des eaux par le chlordécone et autres pesticides avec la complicité de l'Etat ;

- en matière de protection de l'enfance : renforcer les structures d'accueil et d'accompagnement des mineurs et jeunes adultes rencontrant des difficultés sociales ;
- en matière de lutte contre la délinquance : développer les structures de prévention de la délinquance des mineurs ; lutter contre la déscolarisation ; développer les écoles de la parentalité ;
- en matière de mémoire, nous défendons la création dans l'Hexagone d'un musée de la Traite transatlantique (dans une des villes têtes de pont du commerce triangulaire) ;
- en matière de fiscalité : une réforme de la fiscalité dans les Outremer devra faire l'objet d'une réflexion associant l'État mais aussi les collectivités ;
- en matière de droit, il est indispensable de redonner aux peuples autochtones des Outremer et aux minorités leurs droits fonciers, miniers et culturels ; de mettre en pratique les obligations que nous confère le protocole de Nagoya que nous avons signé en septembre 2011 en accord avec la déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones signée en 2007 ; signer la convention 169 de l'OIT sur la reconnaissance des peuples autochtones présents dans les Outremer.
- 3. L'adaptation des structures institutionnelles aux réalités des territoires
- permettre à chaque territoire de choisir sa structure administrative ;
- en matière de coopération régionale : doter les collectivités majeures, dans le respect de la hiérarchie des institutions, de pouvoir de décision concernant l'articulation de leurs relations avec les pays de leur zone géographique.

- **Une autre politique pour les français établis hors de France**

La population des Français-es de l'étranger est en forte croissance et représente environ 3,5 millions de personnes, dont près de la moitié de binationaux, se répartissant entre ceux résidant dans l'Union européenne et ceux résidant dans le reste du monde. Il-elles sont représentatifs de toutes les couches sociales et affrontent, comme sur le territoire national, les crises quelles qu'elles soient, dans un contexte où l'État s'est déresponsabilisé de ses tâches primordiales.

Que ce soit en matière de citoyenneté et de sécurité, d'éducation, de culture, de recherche, de protection sociale et de fiscalité, de droits environnementaux, de politique étrangère et de développement..., les écologistes proposent :

- de mener une politique réellement progressiste, inclusive et solidaire dans le domaine de l'éducation : garantir un accès équitable à une éducation française et notamment au réseau des écoles et lycées français (augmentation des dotations et révision à la hausse des barèmes de bourses, extension de la capacité d'accueil des établissements là où c'est nécessaire, maîtrise de l'augmentation des frais de scolarité des établissements de l'AEFE),
- de soutenir l'action culturelle et linguistique à l'étranger : rétablir l'ampleur du réseau culturel français à l'étranger ;
- de faciliter la mobilité internationale des Français-es ainsi que leur retour en France : renforcement du réseau consulaire et des services apportés aux Français-es établis hors de France (aide à l'insertion professionnelle, réseautage...), amélioration de la prise en compte des années travaillées à l'étranger dans le calcul de la retraite (annuités, transferts de droits là où c'est possible) ; favoriser la mobilité étudiante en créant des opportunités de financement des études à l'étranger ;
- de renforcer les droits civiques des Français-es de l'étranger : finaliser la réforme de la représentation des Français-es de l'étranger en transformant l'Assemblée des Français de l'étranger en une véritable collectivité publique, élue à la proportionnelle directe, en charge des politiques publiques à destination des Français-es de l'étranger.

• ***PARTIE 4 - Face à l'état d'urgence et aux menaces sur les libertés publiques : démocratie réinventée et égalité des territoires***

« J'essaie de voir comment on peut redonner une chance à la démocratie » (Achille Mbembé)

Les démocraties européennes sont à un tournant. Soit elles se réinventent profondément et placent la citoyenneté active au centre de leurs dispositifs institutionnels, soit elles plient et disparaissent sous la pression des oligarchies, du chaos géopolitique et de la montée des intégrismes. La montée des dispositifs sécuritaires et liberticides face aux attentats doit nous alerter, comme doivent nous alerter la crise de la représentation politique, le sentiment du « tous pourris » partagé par une partie de l'opinion et l'inertie ou l'impuissance du corps politique face à l'urgence écologique. Parallèlement, il y a un désir profond de transformation qui se manifeste ici et là, à travers le monde, par le réveil de l'esprit démocratique. Des « Indignés » espagnols à *Occupy Wall Street*, des occupations de place à « Nuit debout », l'expérimentation de pratiques démocra-

tiques directes est une dimension forte de la période actuelle : tirage au sort, vote à main levée, jury citoyen...

Si la démocratie est définie le plus souvent comme le régime politique où le pouvoir appartient au peuple — une communauté de citoyens — et comme type de société fondée sur l'égalité, l'époque que nous traversons marque un tournant dans l'histoire du régime démocratique. En effet, alors que celui-ci continue à s'exprimer dans un cadre national (l'Etat nation), le système capitaliste, quant à lui, est devenu global et se joue de toutes les identités comme de toutes les souverainetés nationales. Enfin, à la légitimité politique qui repose sur la souveraineté populaire, le vote et la délibération, s'oppose une légitimité économique puissante fondée sur la recherche de la performance et qui s'étend à la sphère politique. Cette conception managériale et économique de la légitimité sape les fondements de nos institutions. Les valeurs d'égalité et de liberté qui fondent la démocratie sont de plus en plus écornées et tout se passe comme si l'État n'était plus qu'un instrument au service du capitalisme financier. Ajoutons l'émergence, via la puissance des médias, d'une « démocratie » de l'émotion dans laquelle le pouvoir politique semble s'être engouffré.

Il est donc urgent de réinventer et de proposer de nouvelles formes d'exercice de la démocratie ou de « nouveaux modes d'action pour agir sur les affaires communes » (Kristin Ross) qui tiennent compte de la gravité de la situation caractérisée par le discrédit du politique face aux défis du terrorisme global.

La refondation de la démocratie passe-t-elle par la réforme des institutions territoriales ? Par davantage de fédéralisme ? Comment passer de l'État-nation à des institutions supranationales ? Et comment re-décliner, dès lors, la souveraineté populaire ? Comment décliner une citoyenneté active à l'échelle du territoire ?

Le non-cumul des mandats, le statut de l'élu, la proportionnalité à toutes les échéances électorales...sont-ils des leviers suffisants pour redonner du sens à l'intérêt général ?

• **Etat d'urgence et démocratie**

« Les nouveaux défis du XXIème siècle montrent que la compréhension des causes et l'explication des raisons sont la seule façon de déterminer et de décider comment combattre le terrorisme » (Alain Fuchs CNRS)

Depuis l'attentat du 13 novembre 2015 au Bataclan, le gouvernement a introduit « un état d'urgence glissant, un régime d'exception durable » (Jacques Toubon, Défenseur des droits) tout en multipliant les lois antiterroristes. En permettant de perquisitionner de jour comme de nuit sans l'autorisation du juge ou d'assigner à résidence une personne sur le vague critère de raisons sérieuses suggérant une atteinte possible à l'ordre public, l'état d'urgence peut entraîner une privation de liberté sous le contrôle du seul juge administratif. Pire encore, la loi de juin 2016 permet de retenir une personne pen-

dant 4 heures, sans avocat, au vu de simples soupçons d'activités terroristes, de poser des écoutes téléphoniques, de réaliser des perquisitions de nuit, des vidéo surveillances, etc. En juillet 2015, le comité des droits de l'homme de l'ONU s'inquiétait « des pouvoirs excessivement larges de surveillance très intrusives donnés aux services de renseignement sur la base d'objectifs vastes et peu définis, sans autorisation préalable d'un juge et sans mécanisme de contrôle adéquat et indépendant ».

Nous sommes entrés dans un régime d'exception permanent qui heurte les principes de la démocratie et de la séparation des pouvoirs. Or, nous devons lutter contre le terrorisme non par tous les moyens mais dans le cadre de l'État de droit. Nous devons donc répondre au besoin de sécurité qui s'exprime dans la société française, tout en préservant nos institutions et la Constitution. A cet égard, l'évolution vers une justice préemptive est préoccupante puisqu'il s'agit de condamner des « suspects » avant qu'ils n'aient agi, sur la simple observation de soi-disant signes précurseurs. La virtualité du passage à l'acte se substitue alors à la matérialité du fait et la gestion du risque au modèle légaliste de l'État de droit.

Or pour les écologistes, le terrorisme ne se combat ni en restreignant les droits et libertés individuelles, ni en désignant des boucs émissaires. « La meilleure réponse au terrorisme, c'est plus de démocratie, plus d'ouverture », a dit Jens Stoltenberg, le premier ministre norvégien après le drame d'Utoya en 2011.

Les écologistes déplorent qu'à un travail de fond sur la sécurité ait été préférée l'agitation médiatique et la facilité d'un état d'urgence que tout le monde s'accorde à qualifier d'inutile, sans avoir le courage de le remettre en question. Ceux qui instrumentalisent nos peurs mentent, il n'y a pas à choisir entre guerre civile ou aventure extrémiste : la riposte démocratique est possible, si nous avons le courage d'œuvrer à développer la cohésion sociale. Par ailleurs, la question du terrorisme percute d'autres problématiques posées à la société française depuis plusieurs années comme celle de la laïcité, de l'autorité et de l'identité, de la place de l'Islam.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas aborder la lutte contre le terrorisme et le radicalisme violent qu'à travers des mesures sécuritaires ou policières. Opposer sécurité et prévention, c'est se condamner à l'échec.

Nous constatons qu'il n'y a pas de profils sociaux type des candidats à la radicalisation : d'un côté, nous retrouvons des jeunes « désaffiliés » issus de milieux défavorisés ; de l'autre, des jeunes radicalisés issus des classes moyennes et récemment convertis ou des personnalités fragiles. Les facteurs économiques et sociaux peuvent être mis en avant, les facteurs politiques comme la disparition des utopies, le rôle d'Internet, le malaise identitaire ou la recherche d'un cadre normatif, voire le nihilisme générationnel qu'exprimerait le comportement suicidaire de certains jeunes...

C'est pourquoi, dans l'arsenal des réponses apportées au terrorisme, en dehors de la dimension sécuritaire indispensable, les écologistes privilégient les politiques de pré-

vention, d'éducation, culturelles et des réponses structurelles de long terme. Il faut articuler les moyens de la justice avec les politiques de prévention, comme il faut prioritairement renforcer la police de proximité et les moyens alloués aux travailleurs sociaux.

Lutter contre le terrorisme dans le respect des droits humains

- réviser la loi de novembre 2014 afin de rendre le délit d'apologie du terrorisme conforme au droit international en limitant sa définition à tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse et constituant une incitation directe à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence ;
- engager une évaluation approfondie, indépendante et transparente des politiques de lutte contre le terrorisme et de leur impact sur les droits fondamentaux ;
- réinstaurer le contrôle a priori du juge avant de prendre toute mesure restrictive des droits et libertés ;
- s'assurer que les personnes s'estimant visées par des mesures arbitraires ou discriminatoires puissent avoir un recours effectif en justice et puissent obtenir réparation (les recours sont de plus en plus difficiles) ;

Respect du droit à la vie privée

- revenir sur la loi renseignement de juillet 2015 et la loi de surveillance des communications électroniques internationales de novembre 2015 ;
- interdire toute technique de surveillance de masse ;
- garantir l'exercice d'un contrôle judiciaire préalable à toute demande de mise sous surveillance ;
- s'abstenir d'adopter toute loi ou décret fragilisant le chiffrement des communications en ligne.

Respect de la liberté d'expression et de réunion

Garantir le droit de réunion, en restreignant les interdictions de manifestation aux seuls rassemblements visant, dans leur but déclaré, une propagande en faveur de la guerre ou un appel à la haine nationale, raciale ou religieuse (l'interdiction de manifester ne peut être qu'exceptionnelle et dûment justifiée).

Renforcer les moyens de la prévention. Il est urgent :

- d'engager des éducateurs de rue aux profils diversifiés et de renforcer les moyens accordés aux associations et aux structures qui oeuvrent dans les quartiers dits « sensibles » ;
- d'accompagner les familles touchées par le départ d'un proche dans les zones de conflit au Moyen-Orient ;

- de concevoir une politique ambitieuse du soin, en particulier du soin psychiatrique et de stopper le démantèlement des services de psychiatrie.

Favoriser un Islam de France

- Combattre l'influence religieuse de l'Arabie Saoudite et stopper tout soutien aux monarchies pétrolières (ni vente d'armes, ni mosquées financées par ces pays).

LUTTER CONTRE LA RADICALISATION : LE LEVIER CULTUREL

1 Développer l'éducation artistique et culturelle pour les jeunes en échec scolaire

L'échec scolaire est une constante chez les jeunes radicalisés, l'approche sensible de l'éducation artistique et culturelle doit être encouragée pour donner aux jeunes en échec scolaire une chance de ne pas décrocher.

2 Encourager la pratique artistique chez les détenu-e-s

L'enfermement pénitentiaire laisse peu de possibilité de rechercher de nouveaux horizons existentiels et spirituels, la pratique artistique des détenu-e-s doit être encouragée pour favoriser cette possibilité d'ouverture.

3 Ouvrir et accompagner les « tiers-lieux » culturels

Faciles d'accès, les tiers-lieux culturels offrent une diversité d'entrée et de parcours pour découvrir et apprendre les différentes techniques d'expression du sensible, ils favorisent ainsi les alternatives à l'expression de la violence et du fondamentalisme.

4 Favoriser la diversité culturelle et l'interculturalité

- donner plus de place aux fêtes traditionnelles initiées par des habitants ;
- proposer systématiquement des plats de substitution dans les cantines ;
- instituer jours fériés des jours de fêtes religieuses autres que catholiques ;
- créer un institut d'études islamiques pour former des imams en France

5 Eduquer dès le plus jeune âge les jeunes à l'image et à l'information.

6 Innover dans les méthodes pédagogiques en formant les enseignants aux techniques d'expression artistique (atelier d'improvisation théâtrale).

- **Sécurité : mettre l'humain au coeur de la politique de sécurité**

La fin de l'année 2106 a mis en évidence le malaise de la police (parallèle à celui de l'institution judiciaire). Ce malaise est lié à plusieurs facteurs qui s'entretiennent et se renforcent mutuellement :

- la dégradation des conditions de travail (45 suicides chez les policiers et 25 chez les gendarmes en 2015), que connaissent finalement l'ensemble des agents de la fonction publique et qui est liée à l'insuffisance des effectifs ;
- l'augmentation des interventions depuis les attentats ;
- une mauvaise organisation du travail (mission de gardes statiques, protection de personnalité, opérations de transfèrement) ;
- des procédures judiciaires, jugées trop lourdes (paperasses inutiles) et trop chronophages (la simplification et la dématérialisation des procédures judiciaires sont loin d'être réalisées) ;
- la politique du chiffre et de la prime de résultats exceptionnels (PRE), préjudiciables au fonctionnement des services (verbalisation à outrance, priorité à la quantité plutôt qu'à la qualité des enquêtes et autres effets pervers de la recherche de statistiques flatteuses) qui accompagne une perte de confiance dans la hiérarchie.

Face à cette situation, les revendications des policiers sont de plusieurs ordres. Certaines sont justifiées et relèvent de dimensions matérielles (locaux vétustes, matériel informatique hors d'usage ou véhicules et protections inadaptées...), quand d'autres revendications sont problématiques, voire dangereuses, comme la réforme de la légitime défense ou la fin de la mention des noms des policiers dans les procédures judiciaires, par la mise en place de la « non identification ». D'autre part, la critique de l'institution judiciaire jugée trop laxiste (en particulier concernant les agresseurs de policiers) ne correspond pas à la réalité et aux évolutions concernant la réponse pénale : le nombre de personnes incarcérées a atteint un nouveau record en 2016 (soit 69 375 personnes incarcérées et une augmentation de 19% entre 1995 et 2016) et les peines n'ont jamais été aussi fermes (la moyenne de la durée des incarcérations est passée de 8,5 mois à 11,5 mois entre 2007 et 2015).

Pour les écologistes, il faut prendre au sérieux cette situation qui reflète un « climat » caractérisé par le sentiment, justifié ou pas, d'insécurité et d'une montée des violences de tous ordres : attentats, agressions contre la police et violences policières, violence sociale et fractures entre les territoires, violence des banlieues... L'amélioration des rapports entre la police et les citoyens est une clé pour l'efficacité de la politique de sécurité et pour lutter contre le terrorisme.

Face à ce constat, les solutions ne peuvent être que multifactorielles. S'agissant des politiques de sécurité, nous proposons :

- de déconcentrer l'action de la police et de la gendarmerie. Nous mettrons en place une police territorialisée s'appuyant sur la connaissance de son terrain. Nous voulons une police au plus proche de la population et qui produit de la confiance (sur le modèle de la police de voisinage anglaise) ;
- à cet égard, les contrôles d'identité doivent être justes et ne pas cibler une catégorie de la population (contrôle au faciès constaté par certaines études et qui ag-

grave la distance de la population avec la police). Nous favoriserons l'identification des policiers et l'introduction d'un système d'enregistrement des pratiques, via par exemple le récépissé ;

- de renforcer les liens avec les collectivités territoriales et les différents partenaires oeuvrant sur le terrain ;
- améliorer les dispositifs de formation fortement affaiblis, y intégrer des dispositifs de formation à la non-violence et à la gestion relationnelle ; des formations continues et par les pairs seront renforcées ;
- le code de déontologie de la police doit faire l'objet d'une appropriation et d'un vote citoyen : il doit faire l'objet d'une loi et non d'un décret ;
- des critères objectifs d'évolution de carrière seront développés ;
- sortir de la « politique du chiffre », notamment en matière de délinquance ou de recherche des sans-papiers : celles-ci conduisent trop souvent à des interpellations de personnes issues de l'immigration ou en situation de pauvreté et mettent ainsi en péril le vivre-ensemble ;
- d'améliorer l'efficacité des forces de police. Nous recruterons du personnel pour améliorer la prise en charge dans les commissariats et répartirons mieux les effectifs sur le territoire. Pour que les conditions de garde à vue, d'accueil et de travail soient dignes, un grand plan d'investissement (locaux et matériels) sera lancé ;
- les gendarmes disposeront du droit d'expression collective ;
- afin de réprimer l'ensemble des délinquances, la brigade financière sera renforcée et nous créerons une police environnementale adossée à un pôle environnemental. La police judiciaire sera placée sous l'autorité d'un procureur général de l'État ;
- Le contrôle des armes sera renforcé, les armes seront reclassifiées et les saisies facilitées. Les flash-balls, grenades, pratiques d'asphyxie posturales ou encore courses poursuites seront interdits et l'usage de l'ensemble des armes par les forces de sécurité sera revu. Nous procéderons à un encadrement strict des drones, qu'ils soient civils ou militaires. Nous imposerons un moratoire national sur la vidéosurveillance de voie publique et doterons la CNIL de pouvoirs accrus. Une autorité indépendante de la sécurité privée sera chargée du contrôle des entreprises du secteur. Les citoyens pourront faire appel à une autorité administrative indépendante concernant l'action des forces de sécurité, sur le modèle du contrôleur général des lieux de privation de liberté ;
- Le rapprochement gendarmerie-police sera poursuivi. Le ministère de l'Intérieur sera réformé et le Secrétariat général à l'immigration supprimé. Le corps préfectoral sera rattaché aux services du Premier ministre et la préfecture de police de Paris sera supprimée pour faire revenir la métropole parisienne dans le droit commun.

- **lutter contre les discriminations : réaffirmer l'égalité de dignité de tou-tes pour mieux vivre-ensemble et améliorer la sécurité**

- Les discriminations en tout genre, le sentiment d'être rejeté et l'absence de perspective peuvent constituer un terreau à la réception des discours radicaux.
- Il faut lutter contre le racisme et l'islamophobie ; l'Etat doit donner l'exemple avec un fonction public et une police ouverte à la diversité culturelle ;
- nous devons renforcer la lutte contre tous les messages de haine, en particulier à travers les réseaux sociaux (via la responsabilité des hébergeurs) ;
- nous devons faire de l'école un lieu stratégique de prévention du radicalisme et agir sur les inégalités scolaires. Le rôle de l'enseignement et de l'école est fondamental dans l'apprentissage de la distinction entre le registre du savoir et le registre de la foi. L'école doit « désintriquer sans cesse, dans l'acte d'enseigner lui-même, ce qui relève du savoir stabilisé (...) des croyances religieuses, qui relèvent du domaine privé et ne doivent pas empiéter sur la sphère publique » (Philippe Meirieu) ;
- interpellation: arrêter le contrôle au faciès et délivrance par les forces de police d'un récépissé,
- garde à vue : présence obligatoire d'un avocat, d'un interprète, et d'un médecin pour les 16-18ans ;
- reconnaissance des statistiques ethniques et discrimination positive temporaire.

• **Ecologie et Egalité des Territoires**

Les écologistes s'engagent sur une vision globale des transformations nécessaires à l'adéquation entre les territoires et leurs habitants. Soutenus par de fortes dynamiques locales citoyennes, les écologistes portent des mesures productrices d'emplois, socialement et écologiquement innovantes, fondées sur le respect des communs environnementaux et visant à faire système.

L'écologie des territoires recouvre la nécessité d'agir pour la maîtrise de la transformation des espaces, des paysages et des villes au service des Français-es grâce à une politique d'aménagement aussi ambitieuse en qualité, qu'économe en ressources pour l'égalité des territoires et le bien-être des habitant-es. Aller plus loin dans les engagements de la France pour le climat, la biodiversité, la transition énergétique permet à l'écologie des territoires d'être source d'innovation et d'emploi, porteuse de projets utiles et partagés, respectueuse des milieux naturels, attachée au développement de territoires et de villes intelligents, denses et accueillants.

La gestion écologique des territoires s'oppose à une gestion concurrentielle et spécialisée en mettant en oeuvre une répartition harmonieuse des activités et résidences humaines, en fonction des caractéristiques géographiques, topographiques des espaces, ainsi que des habitats des espèces animales et végétales. Dans un territoire sillonné de réseaux d'énergie, de transports, de flux de communications informationnelles, il est moins question de développement que de rationalisation et

d'optimisation de l'existant. La gestion écologique des espaces s'intéresse au bilan carbone et au bilan énergétique de la population qui y habite et qui y travaille. En cela, l'urbanité et la ruralité forment un continuum et non une bi-polarité dont les termes s'opposent.

Le mouvement d'hyper concentration des activités et des services au sein et autour des villes qui s'étalent est facteur de gaspillage et de déséquilibre. Il conduit au mitage des terres agricoles, à la désertification des territoires ruraux et la précarisation de leurs habitants, en même temps qu'il provoque la thrombose des centres urbains, l'abandon des quartiers périurbains, l'uniformisation des emplois et des commerces et l'épuisement des citoyens. A l'heure où les Français recherchent un mode de vie apaisé exempt de nuisances et de pollutions, inventent des solutions locales, revendiquent des mobilités diversifiées, développent des réseaux et activités connectées et collaboratives, plébiscitent une alimentation saine issue d'une agriculture bio de proximité, etc., les écologistes s'engagent pour une politique de solidarité et de complémentarité intelligente entre les territoires urbains, périurbains et ruraux, source de développement local, d'innovation sociale et d'économie des ressources. Il est grand temps de réguler les processus cumulatifs, dont la spéculation foncière, pour « ménager » les territoires, en prendre soin.

I. Organisation du territoire

Issues de législations inachevées, les nouvelles Régions agrandies et la création des Métropoles appellent la redéfinition des relations entre collectivités pour une plus grande complémentarité, une meilleure répartition des compétences pour davantage d'efficacité au service des citoyens, une plus grande part d'innovation publique, une plus grande solidarité entre les collectivités, une fiscalité équitable, une meilleure gestion des compétences environnementales (air, eau, énergie, sols) et une nouvelle démocratie directe.

Des régions fortes pour :

- garantir l'équilibre, la solidarité et la dynamique entre territoires urbains et ruraux ;
- favoriser la cohésion sociale et l'égalité des territoires ;
- garantir la fonction redistributive entre collectivités par une péréquation fiscale forte ;
- planifier l'organisation régionale des territoires, le développement des économies nouvelles, des entreprises et de l'activité commerciale ;
- renforcer le rôle et les compétences des intercommunalités ;

Des Métropoles apaisées

- démocratiques : reconnaissance des métropoles comme collectivités et élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains ;
- écologiques : affirmation des compétences environnementales liées à leur densité (qualité de l'air, de l'eau et énergie (consommation, ENR et distribution), gestion des syndicats techniques interdépartementaux, élaboration de SCOT cohérents et ambitieux ;
- solidaires : fiscalité garantissant la péréquation interdépartementale de solidarité.

Repenser l'urbanité

- créer les conditions légales de l'urbanisme provisoire ;
- favoriser le maintien voire l'accroissement de la nature en ville ;
- soutenir le développement des transports en commun non polluants ;
- généraliser les ratios emplois/logement dans les documents d'urbanisme pour favoriser l'emploi de proximité ;
- évolution des codes de l'urbanisme et de la construction pour Incitation à la conception de bâtiments biodégradables/recyclables, création d'indicateurs de métabolisme urbain, mesure anti-imperméabilisation des sols, introduction de la qualité agronomique des terres dans le choix des zones AU, soutien au développement des productions vivrières urbaines.

Ville et ruralité : un nouveau contrat social et écologique territorial

- soutien aux unités de production et de transformation (énergétique, agricole, élevage) pour l'approvisionnement en circuits courts et leur mise en réseau ;
- obligation d'élaboration des PLU intercommunaux ;
- création de nouvelles fonctions dans les règlements d'urbanisme : PLU-Energie (prescriptions énergétiques renforcées, économie de la consommation et production d'ENR) et PLU-Circulaire (implantation des activités et écologie industrielle, gestion des déchets...) visant à respecter les limites planétaires et le rythme de renouvellement des ressources.

Associer les citoyens aux projets d'urbanisme

- soutien aux réseaux et start-up favorisant la contribution citoyenne aux projets d'aménagement et d'urbanisme ;
- reconnaissance des nouveaux outils de contribution des citoyens dans les documents d'urbanisme ;
- développement des formations initiales et professionnelles sur les métiers de la ville durable et intelligente (urbanistes, architectes, ingénieurs, génie urbain).

II. Pour l'égalité des territoires

Onze ans après les émeutes de 2005, les mesures mises en place pour améliorer le sort des habitants des quartiers défavorisés sont un échec. Dans les ZUS le taux de chômage est supérieur à 23%, dans les ZUS les revenus décrochent, dans les ZUS le niveau de diplôme diminue... Les habitants de ces quartiers, notamment les jeunes, subissent une double injustice : ségrégation dans le logement et l'emploi, insécurité dans la vie au quotidien...

La lutte contre les discriminations s'est arrêtée pour laisser place aux programmes de « déradicalisation ».

Donner à chaque territoire, à ses habitants et ses acteurs, dans leur diversité, les moyens d'un développement équilibré et durable, c'est permettre à toutes et tous l'accès aux droits, à l'emploi, à la santé, à l'éducation, à la mobilité, à la formation et au numérique, quel que soit son lieu de vie. Il s'agit de donner à chaque territoire des capacités de développement propres en rapport avec ses atouts et ses spécificités pour sortir d'une logique de compétition et aller vers une logique de solidarité et de complémentarité. L'égalité des territoires nécessite de porter une attention particulière aux conditions de vie dans les espaces ruraux précarisés et les quartiers périurbains les plus défavorisés pour permettre la création de nouvelles dynamiques qui leur soient propres, et dans tous les domaines.

Services publics et commerces :

- coup d'arrêt à la construction de nouveaux centres commerciaux aux portes des villes ;
- réappropriation de l'aménagement commercial en ville à travers la généralisation des managers de centre-ville et le changement de la loi afin de permettre des préemptions automatiques des communes aux fins de vitalisation commerciale, notamment en faveur de l'économie de proximité contre les chaînes mondiales ;
- intégration complète de l'aménagement commercial dans le code de l'urbanisme ;
- création du Schéma régional d'implantation des surfaces commerciales (répartition et développement) et de l'Observatoire régional de l'activité commerciale ;
- soumission des centres commerciaux à la taxe générale sur les activités polluantes en fonction de leurs efforts d'intégration dans les PDU et des réductions de places de stationnement ;
- généralisation des Maisons de services au public dans les bourgs et villages.

Mobilités :

- amélioration du maillage des dessertes secondaires en chemin de fer ;
- soutien au développement des mobilités bas carbone et innovantes ;
- couverture en très haut débit de la totalité du territoire afin de lutter contre la fracture numérique, tout en y aménageant des zones blanches.

Des banlieues vertes :

La réforme de la politique de la ville de 2014 porte lentement quelques maigres fruits sans atteindre ses ambitions. Acteurs, outils et financements tardent pendant qu'augmentent chômage, précarité et discriminations. Sans attendre, les écologistes veulent agir en innovant, en partant des atouts, du dynamisme et des énergies locales, en accompagnant les habitants et les acteurs locaux pour développer leurs propres projets et favoriser les initiatives citoyennes. Les deux transitions à l'œuvre dans nos sociétés, numérique et écologique, sont aujourd'hui les ressorts de la créativité et du potentiel à développer.

Rétablir l'égalité et s'appuyer sur la richesse des territoires

- créer un fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne ;
- mettre en œuvre la co-construction de politiques de transition écologique avec les habitants et les conseils citoyens ;
- accroître le soutien aux tissus associatifs locaux à travers notamment un fonds de soutien à l'emploi associatif ;
- miser sur l'entrepreneuriat, avec la création d'un label « Banlieues vertes » visant à soutenir les initiatives d'entrepreneuriat socialement et écologiquement innovant, doté d'un fonds alloué, administré par les structures issues des banlieues et accompagné d'un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise.

- **La VIème République pour la transformation écologique de la société**

En temps de crise, la tentation d'un gouvernement autoritaire est forte. Certain-es seraient prêt-es à sacrifier la démocratie pour préserver leurs privilèges ou leur mode de vie actuel. Notre réponse en tant qu'écologistes est différente : nous proposons de refonder profondément nos institutions, à tous les niveaux, pour affronter démocratiquement les temps qui viennent et bâtir ensemble une nouvelle société.

La crise de la Vème

Depuis son adoption en 1958, la constitution de la Vème République a connu de nombreuses retouches, dont la réduction du septennat à un quinquennat et l'inversion du calendrier électoral conçue à l'origine pour asseoir l'autorité du Général De Gaulle et répondre à l'instabilité de la IVème République. Les différentes réformes de la consti-

tution n'ont fait que renforcer la présidentialisation du régime au détriment du rôle du parlement comme de la séparation des pouvoirs. Aujourd'hui, ce régime est en crise.

Restaurer la confiance dans les institutions

C'est en le libérant de la direction et du travail gouvernemental que le président de la République pourra acquérir une nouvelle légitimité : il ne contrôlera plus les tâches de gouvernement, ne soumettra aucun texte à référendum, ne nommera aucun fonctionnaire, n'assurera aucun arbitrage budgétaire, ne participera pas à la négociation des traités internationaux, ne représentera pas la France dans les instances internationales ou européennes – toutes choses qui, dans les démocraties parlementaires de l'Union européenne, relèvent du Premier ministre.

Véritable héritage de la monarchie et outil de possible dérive vers une dictature, l'article 16 qui donne les pleins pouvoirs au Président en cas de crise grave, sera supprimé.

Il sera mis fin à l'immunité civile et pénale du président qui redeviendra un justiciable ordinaire, tout comme les membres du gouvernement. Engendrant une justice d'exception, la Cour de justice de la République, censée juger les ministres pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, sera supprimée.

Nous proposons :

- toujours élu au suffrage universel, le président nommera le premier ministre issu de la majorité du Parlement ;
- il devient le garant du bien commun et, en particulier, de la prise en compte par le Gouvernement et le Parlement des exigences du long terme ;
- il sera un protecteur de l'indépendance du pouvoir : l'exécutif, le législatif et la justice, ainsi que des droits fondamentaux définis par la Constitution et les traités internationaux ;
- il aura le pouvoir de solliciter tous les autres pouvoirs constitués (Gouvernement, Parlement, Cour constitutionnelle, Conseil supérieur de la magistrature, procureur général de la Nation) et jouera un rôle d'arbitre en conservant le droit de dissolution en cas de crise entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

Le Parlement libre de légiférer

La séparation des pouvoirs doit redevenir le pilier de notre démocratie. Le législatif doit trouver la quiétude pour remplir sa mission en toute indépendance.

Nous proposons :

- le Parlement maîtrisera son ordre du jour sans intervention du Gouvernement ;
- les procédures d'adoption de textes sans vote seront supprimées, véritable déni de démocratie comme l'article 49.3 ;
- le Parlement, organe de délibération, développera ses moyens d'évaluation des politiques publiques, en renforçant son contrôle sur la législation d'origine euro-

péenne, en limitant l'usage de la procédure des ordonnances pour transposer les directives européennes ;

- l'opposition parlementaire sera renforcée dans sa fonction d'interpellation du pouvoir exécutif, dans sa capacité à mobiliser des instruments de contrôle et d'investigation : création de commissions d'enquête, saisine de la Cour des comptes, nomination de contre-rapporteurs. Elle interviendra dans la maîtrise du temps de travail parlementaire, en interdisant par exemple au gouvernement d'utiliser des procédures d'urgence sans l'accord d'une majorité qualifiée des parlementaires.

Enfin une réforme du Sénat

Le Sénat, dont la réforme fut voulue par nombre de présidents depuis l'instauration de la Vème République, ne doit plus être un supplétif de l'Assemblée nationale.

Nous proposons :

- transformé en chambre des Régions, il sera le gardien du principe de subsidiarité, c'est-à-dire que chaque territoire obtiendra la liberté de gérer ce qui le concerne sans intervention centralisatrice ;
- il disposera de pouvoirs législatifs et de contrôles spécifiques relatifs à l'organisation territoriale de la République, s'agissant tout à la fois des règles régissant les compétences des collectivités territoriales, des conditions de leur autonomie normative et financière, et de l'organisation de la solidarité financière entre territoires.

Des instances de contrôle de la République indépendantes du pouvoir

La séparation des pouvoirs passe aussi par les moyens de contrôler la République.

Nous proposons :

- le Conseil constitutionnel évoluera vers une Cour constitutionnelle garante des droits fondamentaux. Elle n'inclura pas les anciens Présidents de la République. Ses membres seront élu-es par une majorité qualifiée de parlementaires sur proposition des Président-es des assemblées ;
- les juges constitutionnels auront le droit de produire des « opinions dissidentes » annexées à chacune des décisions : celles-ci y gagneront en qualité et en légitimité.

Réforme des modes de scrutin

On ne peut diriger un pays moderne avec des règles qui datent du temps où la stabilité de la République était incertaine. Nos modes de scrutin sont les héritiers de notre histoire tourmentée depuis la Ière République. Nous devons les réviser et permettre une représentativité politique réelle.

Nous proposons :

- la généralisation de la proportionnelle à tous les scrutins ;

- pour les élections locales, une élection à deux tours avec une prime majoritaire de 25% pour la liste arrivée en tête au second tour ;
- pour l'élection des député-e-s, une moitié élue dans des circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et la moitié restante sur une liste nationale compensatoire permettant de rétablir la proportionnelle sur la base des résultats du premier tour de la liste nationale ;
- le suffrage universel direct pour élire les membres du sénat en même temps que les élections régionales sur une liste régionale complémentaire sur un seul tour ;
- la reconnaissance du vote blanc.

Limitation des cumuls de mandat

La confiscation du pouvoir sur le temps et dans l'espace par une poignée d'élus a généré des potentats locaux ou régionaux ; le cumul est également un frein à la représentation équitable des femmes et au renouvellement du personnel politique.

Nous proposons :

- les parlementaires nationaux et européens, les présidents d'exécutifs locaux, exceptés les maires des communes de moins de 3 500 habitants, ne pourront détenir plus d'un mandat ;
- les membres du gouvernement devront abandonner leur mandat local durant l'exercice de leurs fonctions ministérielles ;
- limiter dans le temps l'occupation d'un mandat permettra une véritable rotation des responsabilités et le renouvellement du personnel politique.

Transparence de la vie politique

- réduire certains avantages aux élus (voiture et logement de fonction, frais de mission plafonnés, réserve parlementaire justifiée du point de vue comptable, suppression des indemnités post mandat...) ;
- instaurer la transparence totale sur les rémunérations des élus ;
- contrôler les situations de potentiels conflits d'intérêt entre fonction électorale et professionnelle.

Une juste représentativité de tou-te-s

La parité de genre, la diversité dans la représentation, le droit de vote des étrangers non-communautaires aux élections locales, toutes ces promesses faites dans ce sens lors des élections, mais vite oubliées après la victoire, doivent enfin être appliquées.

Nous proposons :

- tout parti qui ne présentera pas 50% de femmes candidates aux élections verra son financement public entièrement suspendu, y compris pour les têtes de listes

pour les élections proportionnelles. Pour aller vers une parité de résultat, tout parti qui n'aura pas à minima 40% de femmes parmi ses représentant-e-s élu-e-s verra son financement public diminué. Ces pénalités seront proportionnelles au manquement à l'obligation légale ;

- un véritable statut de l'élu-e permettra de mieux concilier activité professionnelle et exercice d'un mandat. Il permettra aux élu-e-s de retrouver un emploi, d'offrir des niveaux d'indemnité pour, le cas échéant, un investissement à temps plein dans le mandat et favorisant aussi la formation des nouveaux-elles élu-e-s ;
- le vote blanc sera reconnu mais également comptabilisé dans les résultats d'un scrutin, lui permettant ainsi une véritable représentation ;
- le droit de vote aux élections locales pour les résident-e-s étranger-es présents depuis cinq ans sur le territoire national sera enfin unifié.

La démocratie participative : citoyenne et citoyen au plus près du pouvoir

L'élection ne doit plus être la seule expression de la démocratie : des outils participatifs et délibératifs (outre les budgets participatifs, jurys citoyens, conférences de consensus) seront largement diffusés et la co-élaboration des politiques publiques sera encouragée. La démocratie directe et délibérative sera donc enrichie.

Nous proposons notamment :

- l'initiative référendaire populaire et les procédures de débat public, de conférences de consensus seront simplifiées et, surtout, deviendront décisionnelles ;
- 1% des citoyens pourra réclamer un référendum. Parallèlement, sera instauré un droit d'interpellation populaire qui ouvrira la possibilité à une fraction de la population de faire inscrire par pétition une question à l'ordre du jour des assemblées délibératives (du conseil municipal à l'Assemblée nationale).

Décentraliser autrement : vers un fédéralisme différencié

En 2012, nous demandions déjà que les Régions soient redéfinies et leurs pouvoirs renforcés. Notre demande cependant prenait en compte plusieurs facteurs : les échanges territoriaux, les bassins d'activités, les continuités naturelles, les cultures et sentiments d'appartenance régionaux.

La loi NOTRE l'a malheureusement ignoré. Le résultat est un découpage sur la base d'une organisation dépassée : le département, créé à la Révolution, est désormais inutile.

Nous proposons :

- les moyens et compétences des Régions seront augmentés pour qu'ils deviennent comparables à ceux de nos voisins européens ;

- le Conseil départemental sera supprimé. Ses compétences, notamment sociales, seront redistribuées entre la Région, l'intercommunalité et les communes ;
- les intercommunalités seront transformées en collectivités de plein exercice, et leurs membres élu-e-s au suffrage universel direct par scrutins de listes proportionnelles ;
- renforcer les conseils de développement, issus de la loi Voynet, et les CESR (conseils économiques et sociaux régionaux), notamment en matière de budget participatif ;
- une réflexion sera menée sur le fonctionnement des collectivités territoriales, afin de repenser le pouvoir des président-e-s d'exécutifs, de diminuer la prime majoritaire et de redéfinir les droits des élu-e-s minoritaires ;
- les langues régionales et minoritaires : depuis 2008, l'article 75-1 de la Constitution reconnaît certes l'existence des langues régionales, mais seulement en tant que patrimoine, et n'a débouché sur aucune modification législative. Nous, écologistes, revendiquons la possibilité du bilinguisme dans tous les secteurs et dans les régions historiquement concernées. Il s'agit d'autre part de permettre aux langues parlées par des populations migrantes d'être transmises en toute dignité à leur descendance. Après la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires inscrite dans la Constitution, une loi sera votée, établissant un statut stable et ambitieux assurant l'utilisation des langues régionales dans l'enseignement, les médias et les relations publiques ;
- généraliser les conventions de citoyen-nes pour aider aux décisions majeures de politique publique ;
- inscrire la protection de notre environnement et des générations futures dans le marbre.

Une Charte des communs et du long terme contraignante sera élaborée. Elle permettra de disposer d'un socle plus ambitieux et plus complet de droits fondamentaux relatifs à l'environnement que ceux prévus actuellement par la Charte de l'environnement.

PARTIE 5 - L' Europe dans le monde

Nul ne sert de regarder ailleurs : l'Union européenne est en crise. Responsable de ne pas avoir su répondre aux attentes de ses citoyens, elle a déçu et affaibli le désir d'un projet européen construit sur l'union dans la diversité, la convergence des consciences européennes et la paix. Nous assistons aujourd'hui à la réémergence des frontières (suspension de Schengen et construction de murs au sein même de l'Union) et des tensions renouvelées.. Sous l'effet de la « crise des dettes » européennes et de l'incapacité de construire une réponse commune ambitieuse à la crue migratoire et de

réfugié-es fuyant des pays en guerre, l'Union se disloque entre nationalismes exacerbés et anti-européens, de droite comme de gauche, partisans d'un statu-quo intenable, et celles et ceux qui, comme nous, espèrent ouvrir une autre voie pour l'Europe.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ainsi que l'arrêt des négociations avec la Turquie suite aux dérives du président Erdogan constituent un coup fort porté au projet européen : d'une part car le précédent britannique déterminera l'avenir de l'Union, d'autre part car les nouvelles orientations politiques turques mettent en évidence la perte d'influence et l'affaissement des valeurs de l'Union.

Pour les écologistes, l'Union européenne, et plus largement l'Europe, est le bon cadre pour faire face au capitalisme mondial financiarisé, aux dumpings sociaux et environnementaux, au dérèglement climatique, à la perte de biodiversité et la surconsommation des ressources... en somme, à la démocratie, la paix, le respect des droits humains et la protection de l'environnement.

Changer l'Europe est urgent ! Nous, écologistes, avons des propositions pour une sortie de crise, défendons un modèle social et écologique européen, et souhaitons faire de l'Europe une force motrice dans un monde de paix.

- **Refonder l'Europe : un plan politique de sortie de crise**

Refonder l'Europe ? C'est possible et urgent. Les écologistes souhaitent une profonde réforme des traités, dans un vaste mouvement de démocratisation : au-delà des institutions, une démocratisation des droits ! Mais nous pouvons déjà agir dans le cadre des traités actuels. C'est notre première ambition. Nous devons tracer une feuille de route précise, permettant de répondre à la fois au besoin criant de solidarité au sein de l'Union, à la nécessaire transition écologique et à la crise démocratique. Dans un premier temps, dès 2017, les écologistes proposent une grande Convention pour l'Union européenne. Cette Convention pourrait être sollicitée par la France, et permettrait d'engager de profondes réformes sans attendre une réforme des traités afin de mettre fin à la paralysie des vétos, améliorer l'engagement des citoyens, permettre à l'Union d'agir dans un certain nombre de domaines essentiels.

Dans un second temps, nous devons répondre à la crise des dettes européennes et créer les moyens d'une véritable solidarité, notamment au sein de la zone euro et pour les citoyens. Enfin, nous en appelons à faire des élections européennes de 2019 une Constituante européenne, visant à faire de l'Union un véritable projet politique reposant sur la démocratie, l'écologie et la solidarité ; plutôt qu'un seul projet économique.

Une Convention pour résoudre le blocage institutionnel et la défaillance démocratique

Le retour des nationalismes, des égoïsmes, la résurgence des murs aux frontières ainsi que le repli nationaliste et les politiques liberticides des pays d'Europe centrale mettent en péril le projet européen. Nous devons débloquent l'Union, en lui redonnant les moyens de faire vraiment de la politique. Dans le cadre des traités actuels, les écologistes proposent :

- une démocratie accrue : mise en œuvre du droit d'enquête du Parlement européen, révision et ouverture de l'initiative citoyenne européenne, mise en place d'un carton vert pour les Parlements nationaux, examen par le Parlement français de toute prise de position française lors de ses négociations avec la Commission européenne ;
- contre les conflits d'intérêt ! Encadrer le pantouflage des commissaires et des eurodéputés ; protéger les lanceurs d'alerte ; instaurer une obligation de déclaration vérifiable d'intérêts financiers, associée à la création de codes déontologiques et de comité d'éthique pouvant avoir recours à des sanctions ; interdire le cumul des postes d'eurodéputé et de lobbyiste et rendre contraignant et transparent le registre des lobbies au sein de toutes les institutions européennes ;
- la fin de l'unanimité, pour tous les sujets hors questions militaires, en utilisant l'article 48-7 du traité sur l'Union européenne qui prévoit explicitement cette possibilité ;
- les traités actuels dictent des objectifs et des orientations politiques qui condamnent notre capacité à agir politiquement. Les écologistes appellent à l'utilisation de l'article 352 (qui permet de légiférer sans base légale si nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Union) afin de prendre un certain nombre d'initiatives législatives essentielles ;
- accroître le rôle du Parlement européen et la transparence dans la gouvernance économique de l'Union : les orientations économiques de la Commission européenne doivent être débattues et adoptées par le Parlement européen, qui doit être associé à chaque étape de la construction des semestres européens, en particulier dans le cadre de l'adoption des recommandations par pays, des programmes de partenariat économiques, des plans d'action corrective et des sanctions. Les rencontres de l'Eurogroupe et du Mécanisme de stabilité doivent être rendus publics et présentés devant le Parlement européen ;
- faire du président de l'Eurogroupe le président du Conseil pour les affaires économiques et financières (ECOFIN) et le vice-président de la Commission européenne, reconnectant ainsi les décisions prises au sein de l'Eurogroupe avec le

Parlement européen et la représentation des citoyens. Ce président serait élu par les ministres des finances des pays membres mais redevable devant le Parlement européen et destituable par celui-ci ;

- mettre fin aux accords de libre-échange : les accords de libre-échange donnent le pouvoir aux multinationales plutôt qu'aux citoyen-nes, en permettant à ces firmes de recourir à des règles instaurées par des tribunaux d'arbitrage privés. Si ces accords sont adoptés et mis en œuvre, ils nuiront aux réglementations sociales, fiscales et environnementales. Il est grand temps de mettre fin aux traités TAFTA, CETA et TISA avec les Etats-Unis et le Canada sur les biens et les services.

Sortir de l'austérité : placer l'humain et la planète au cœur des mécanismes de solidarité et de contrôle

La crise des dettes européennes depuis 2007, le taux de chômage élevé en Europe, notamment chez les jeunes, l'écroulement économique des pays du Sud de l'Europe dont le plus critique est la Grèce, l'accaparement de la démocratie par la Troïka (Banque centrale européenne, Fonds monétaire international, Commission européenne) et les banques, obligent l'Union européenne à réviser de fond en comble sa politique économique et monétaire.

Les écologistes proposent :

- une conférence pour répondre aux conséquences économiques, sociales et environnementales de la crise des dettes, un audit et une mutualisation progressive des dettes publiques et des taux d'intérêt. Il ne suffit pas de sauver les banques : nous devons amorcer une véritable solidarité au niveau européen, rejeter la mise en concurrence des budgets publics et des salariés. Une Conférence pour les dettes sera organisée, qui aura notamment pour but de restructurer urgemment la dette grecque, voire d'en annuler une partie « non légitime et odieuse » et de modifier les critères du semestre européen ;
- faire valoir la solidarité, les droits humains et les exigences environnementales au sein du « semestre européen » (cycle de coordination des politiques économiques). La procédure de contrôle et de surveillance des équilibres macro-économiques de l'Union, intégrée aux réunions bi-annuelles du « semestre européen », doit être réformée pour intégrer de nouveaux indicateurs relatifs au revenu des ménages, au taux de pauvreté, de chômage des jeunes, de développement durable et d'innovation. L'Agence européenne de l'environnement et l'Agence européenne des droits fondamentaux devront être associées au processus ex-ante et ex-post. Enfin, des rapports annuels sur

l'emploi et le chômage doivent être intégrés aux rapports annuels par pays produits par la Commission européenne ;

- un budget pour agir : l'Union européenne manque encore d'un budget propre. L'instauration d'une taxe sur les transactions financières, d'une taxe carbone aux frontières et le relèvement du plafond du budget européens sont trois premières initiatives pouvant être prises à traité constant qui permettront à l'Union de mettre en place des politiques de protection des citoyens les plus exclus, d'accueillir les réfugiés et de relancer l'investissement en Europe dans la transition écologique. Nous devons mobiliser le Plan Juncker vers une priorité première : la transition énergétique et la promotion des renouvelables. En parallèle, devra être créée une taxe carbone et devront cesser les investissements carbone. La politique monétaire de « Quantitative easing » menée par la BCE devra être réorientée vers le financement de la transition écologique et sociale.
- la mise au pas de la finance : l'arrêt donc l'interdiction des spéculations sur les produits dérivés et vente à découvert, augmentation des fonds propres par augmentation de capital sans pondération, la taxation spécifique des dividendes bancaires, une taxe sur les transactions financières qui deviendrait l'un des pans des ressources propres pour l'Europe et pourrait financer la transition écologique ;
- un véritable fédéralisme économique : à travers la création des institutions manquantes, comme un Trésor public européen ayant la capacité d'émettre et de gérer une dette publique européenne, et une agence européenne des banques pour coordonner leurs activités et réduire le risque de stress et de faillites bancaires ;
- lancer l'harmonisation fiscale pour une politique sociale plus juste. Sans convergence et transparence fiscales, la concurrence entre les Etats-membres ne cessera pas. Les écologistes appellent donc à la fois à la mise en place d'une assiette consolidée sur l'impôt des sociétés, avec progressivement une convergence des taux. Dans le même temps, nous demandons une réelle transparence fiscale, c'est à dire un reporting public pays par pays de toutes les entreprises opérant en Europe afin que nous sachions exactement où sont réalisés les chiffres d'affaires, où sont déclarés les bénéfices, où sont payés les impôts;
- lutter contre le dumping social et environnemental : renforcer la protection sociale européenne, notamment en augmentant considérablement les sommes allouées au Fonds européen pour les plus démunis, travailler avec les partenaires sociaux à la convergence des salaires et à l'instauration d'un salaire minimum ; lutter contre le Dumping environnemental à travers une taxation

harmonisée, des règles civiles et pénales améliorées et des investissements verts ;

- améliorer la mobilité professionnelle en Europe, notamment en améliorant la reconnaissance des qualifications et en améliorant la contribution et le recours aux protections sociales européennes ;
- sanctionner les Etats membres refusant d'accueillir des réfugiés. Les pays du Sud et de l'Est de l'Europe, zones frontières, sont à l'heure actuelle les territoires d'arrivée des flux de réfugiés. Tandis que l'Est se protège en bâtissant des murs, l'Europe du Sud en appelle à la solidarité européenne pour mieux répartir les arrivants, répartition nécessaire à l'octroi de conditions de vie acceptables pour ces personnes, dans le respect de la Convention de Genève. Le refus de certains pays d'accueillir les quotas de réfugiés adoptés par l'Union européenne doit être sanctionné par une réduction des fonds structurels européens.

2019, une Constituante pour refonder les traités sur un triptyque constitutionnel : démocratie, droits humains et environnement

En dehors des modifications qui peuvent être faites immédiatement, nous souhaitons l'élection d'une Assemblée constituante pour une refondation complète du cadre institutionnel actuel. La logique de cette refondation ne doit pas reposer sur un discours axé sur « plus d'Europe » (expression qui n'a pas beaucoup de sens) mais sur « plus de démocratie ».

Nous avons besoin de refonder les traités ! Nous revendiquons pour l'Europe une Constitution basée sur trois piliers majeurs : démocratie, droits humains, environnement. Notre démocratie doit désormais intégrer pleinement la responsabilité de l'humain vis-à-vis de la nature et considérer cette dernière comme un véritable partenaire. Ainsi :

- une Assemblée constituante sera élue en 2019 pour rédiger un traité qui devra être validé par referendum européen avec un résultat à la double majorité qualifiée des citoyens et des Etats membres. Cette Constitution devra être un texte relativement court qui se cantonne à déterminer les pouvoirs et compétences des différentes institutions et les modalités décisionnelles. Toutes les dispositions relevant des politiques de l'Union devront faire l'objet de textes de loi (lois organiques par exemple). La Constituante devra avoir pour mandat d'organiser la séparation des pouvoirs, d'introduire dans le corpus constitutionnel les droits et libertés fondamentales et d'édicter les objectifs de l'Union;

- refonder les traités : l'Union européenne a fait fausse route en érigeant des politiques économiques au rang de règles fondamentales. Les écologistes demandent à mettre fin au Traité de Lisbonne et souhaitent que la nouvelle Constitution européenne intègre trois socles de droits et règles de fonctionnement concernant : la démocratie et les droits politiques, les droits humains et sociaux, un traité environnemental garantissant le respect et la protection de l'environnement et des éco-systèmes. Ce traité environnemental, qui remplacera le pacte de stabilité et de croissance ainsi que les critères de Maastricht qui encadrent aujourd'hui l'économie européenne, engagera l'Union sur l'objectif de la conversion écologique de notre économie, de la protection du climat et sa transformation sociale. La nouvelle Union européenne disposera alors de nouveaux objectifs financiers complétés par des critères sociaux et environnementaux : réduction de l'empreinte écologique, emploi pour tous, lutte contre le réchauffement climatique, taux de pauvreté, indicateur de développement humain, aide publique au développement... ;
- en 2019, des élections vraiment européennes : un tiers des député-e-s européenne-s devront être élu-e-s sur la base de listes transnationales, dont les têtes de listes correspondraient aux candidat-e-s des partis européens à la présidence de la Commission. Dans l'attente d'un accord européen sur cette réforme, la France devra supprimer le système d'élection par eurorégions et revenir à un mode de scrutin national. Les commissaires européens seront élu-es parmi les députés européens, qui pourront également les destituer. Les parlementaires européens auront le droit de porter des initiatives et projets de loi pour l'Union européenne.

L'erreur européenne originelle de François Hollande sur le TSCG

Le soir de l'élection française, Barack Obama avait appelé François Hollande pour le féliciter de son élection, le 6 mai 2012. Il était déjà intervenu auprès de Nicolas Sarkozy et Angela Merkel pour que l'Europe sauve la Grèce. Jusqu'aux élections législatives de juin 2012, François Hollande a laissé penser qu'il allait renégocier le traité de stabilité, la coordination et la gouvernance, notamment après une rencontre avec le premier ministre espagnol Mariano Rajoy, ou du moins changer la politique européenne en cours. C'est en effet ce traité qui impose une politique austéritaire et de réduction drastique des déficits publics, ayant entraîné, notamment pour les pays du Sud de l'Europe, des coupes franches dans les services publics et de protection sociale. Mais la suite fut une série de désillusions jusqu'à ne pas soutenir Alexi Tsipras en grande difficulté. L'échec politique a produit le Brexit, amplifié la montée des nationalismes et de l'eurosepticisme.

- **L'Europe que nous voulons**

L'Europe que nous désirons est démocratique, écologique, solidaire, innovante. Un plan de sortie de crise est aujourd'hui indispensable afin d'éviter la dislocation de l'Union européenne.

- **Une Europe inclusive**

Notre Europe est profondément inclusive. Elle refuse le nivellement des conditions de vie par le bas. Face à la crise du chômage dans plusieurs Etats membres, notamment dans les pays du Sud, face à la stagnation de la pauvreté, y compris les pays les plus riches, face au délitement des libertés dans certains États, nous promouvons :

- un socle de protection sociale européenne. Pour répondre à la promesse de prospérité partagée, l'UE doit se doter de mécanismes efficaces pour combattre les inégalités socioéconomiques. Pour ce faire, les écologistes soutiennent la mise en place d'une assurance chômage européenne en plusieurs phases. Tout d'abord, l'établissement d'un socle de protection visant à garantir un niveau minimal de protection dans tous les États puis, à terme, au travers de la création d'un véritable instrument budgétaire de la zone euro, une assurance chômage organisée à l'échelle de la zone euro. Seront également réalisés : la convergence des salaires avec mise en place d'un revenu minimum européen et d'un revenu maximum, la convergence des protections sociales avec notamment la mise en place d'un accompagnement à l'emploi pour chaque citoyen européen, un socle commun de droits sociaux, un moratoire sur toute nouvelle libéralisation des services publics ou d'intérêt général ainsi qu'une clause de non-régression sociale permettant une harmonisation sociale par le haut. Ces revenus minima européens seraient fixés en fonction des revenus moyens nationaux, par exemple 60% du salaire moyen pour le salaire minimum, 60% pour les retraites, etc. ;
- une politique commune de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et le renforcement par la loi de la vérification du respect des engagements pris par les entreprises européennes. La consolidation progressive par la loi des avancées en matière sociale et environnementale de ces entreprises sera également un gage d'amélioration des pratiques, d'éthique et de transformation des processus de production au sein et en dehors de l'Union ;
- faire de l'initiative citoyenne européenne un véritable outil de participation. L'introduction dans le traité de Lisbonne de l'initiative citoyenne européenne était une grande avancée. Malheureusement, aucune initiative citoyenne européenne ayant réuni le nombre de signatures nécessaires n'a abouti à une proposition législative. Dès lors, les citoyens se sont détournés de cet outil. Il faut donc réviser le règlement sur l'initiative citoyenne européenne, notamment

en introduisant une obligation pour la Commission européenne d'agir lorsqu'une initiative atteint le nombre requis de signataires.

- **Une Europe fédérale**

Les écologistes appellent à la transformation de l'Union pour une véritable démocratie parlementaire et fédérale, seule à même de garantir à la fois l'intérêt général de tous les citoyens et citoyennes européennes, tout en respectant les réalités locales et régionales. Nous prônons une élaboration démocratique de la future Constitution de l'Europe à travers une Constituante élue dès 2019. Lors de cette Constituante, nous promouvons une Europe fédérale avec les préconisations suivantes :

- un régime parlementaire et bicaméral. Le « Conseil de l'Union européenne » (dit des ministres) sera redéfini comme une véritable seconde chambre représentant les États (ou des ensembles infra-nationaux en fonction de l'organisation propre des différentes régions de l'Union), ses membres devant être des personnes identifiables par les citoyen-ne-s, dédiées exclusivement à cette mission et siégeant à temps plein. Chaque État détermine le mode de désignation de ses membres. En outre, la réunion des chefs d'État et de gouvernement, dont les décisions sont bridées par la règle de l'unanimité, doit revenir à son rôle d'instance de débat, d'analyse et de prospective. Le Conseil européen disparaît ainsi pour devenir éventuellement une émanation temporaire du Conseil, une formation spéciale, tout comme l'Eurogroupe disparaît ;
- le pouvoir exécutif européen devra être confié, sans ambiguïté, à la Commission, rebaptisée Gouvernement européen, élue par le Parlement européen sur une majorité politique claire et respectant le principe de la parité femmes-hommes, les commissaires étant proposés par le président de la Commission dans une démarche de constitution d'un gouvernement, sur la seule base de leurs compétences, sans considération de leur origine nationale. Le nombre de commissaires n'est pas fixe mais dépend des choix politiques effectués. Le président est désigné par le Parlement et le collège est approuvé à la suite d'un processus d'audition. La Commission devra aussi être dotée d'une véritable administration de terrain, agissant dans les régions et pas uniquement au niveau fédéral. Le Parlement peut voter une motion de censure pour dissoudre le gouvernement (majorité similaire à l'approbation), et le Gouvernement peut aussi dissoudre le Parlement (principe d'équilibre caractéristique d'un régime parlementaire) ;

La co-décision généralisée : un rééquilibrage des pouvoirs entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne, qui doivent être dotés de forces de décision, d'initiative identiques. Le Parlement peut voter une motion de

censure pour dissoudre le Gouvernement (majorité similaire à l'approbation), et le Gouvernement peut aussi dissoudre le Parlement (principe d'équilibre caractéristique d'un régime parlementaire). La saisine de la Cour sera ouverte à un nombre fixe de parlementaires, tandis qu'un contrôle de constitutionnalité sera créé ;

- les deux comités consultatifs européens verront leur légitimité renforcée : les membres du Comité des régions (CDR) seront désignés au sein des associations nationales d'élus régionaux, tandis que les membres du Comité économique et social européen (CESE) seront désignés par les grandes fédérations européennes syndicales, professionnelles et associatives ;
 - le Parquet européen devra faire respecter sur l'ensemble du territoire de l'Union la protection de l'environnement et les droits et libertés garantis au niveau européen. Ce pôle de justice sera accompagné d'un contrôle démocratique et citoyen de l'ensemble des organes de coopération de police et de justice afin de vérifier que ceux-ci respectent bien les libertés publiques et ne contribuent pas à construire une Europe forteresse ;
 - certaines compétences relèveront exclusivement de l'Union, d'autres exclusivement des Etats, le reste sera partagé. Les formulations ne devront pas être trop rigides de sorte à permettre une certaine souplesse d'application. Le partage de compétence pourra évoluer ;
 - des coopérations renforcées plutôt qu'une Europe à la carte. Nous rejetons l'idée d'une Europe à la carte, où chacun pourrait venir faire son shopping, sans pour autant rejeter l'idée que des territoires peuvent mettre en place des expérimentations, encadrées et organisées constitutionnellement, sur des sujets d'intérêt général qui ne recueillent pas encore la majorité au Conseil. Nous proposons une procédure type coopération renforcée pour permettre la mise en place de « projets pilotes » ayant vocation par la suite à s'appliquer dans toute l'Union, et l'établissement d'un statut spécial pour les Etats hors UE souhaitant y être associés.
- **Un budget, des ressources propres et une gouvernance financière assainie pour l'Europe**

L'Europe que nous voulons est une Europe au service du développement humain et de la protection de l'environnement. C'est une Europe des peuples, dont les citoyens sont libres de circuler et d'échanger entre eux. La fiscalité que nous voulons ne sert pas seulement à faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'UE ; elle sert aussi à orienter les choix des acteurs économiques vers le non gaspillage des ressources, à réduire les

inégalités et à limiter la concentration des pouvoirs au profit de quelques entités (groupes bancaires, industriels ou commerciaux), qui sont devenues plus puissantes que les États.

- un budget pour de véritables politiques. Relever le plafonnement du budget européen de 1,24% à 5% du RNB. Par ailleurs, nous appelons à la mise en place d'un système réel de financement du budget par des ressources propres, qui devront remplacer le système actuel majoritairement fondé sur les contributions nationales qui ne fait qu'accentuer le caractère intergouvernemental des négociations budgétaires au détriment de l'intérêt général. Parmi les ressources propres que nous appelons de nos vœux figurent une TVA européenne, une taxe carbone aux frontières, une taxe sur les transactions financières ;
- un impôt afin de financer la solidarité fédérale, accompagné par une harmonisation européenne fiscale, rendue possible par l'application du mécanisme de codécision en remplacement de l'unanimité actuellement requise en la matière. Il viendra en substitution de l'essentiel des contributions nationales et aura pour assiette les bénéfices des sociétés multinationales, les revenus financiers, les transactions financières et les activités polluantes (taxe carbone, taxe sur les déchets, y compris nucléaires, etc.). Le processus budgétaire devra être rendu transparent et démocratique, associant pleinement le Parlement, notamment en lui donnant le pouvoir de codécider des recettes. Nous agissons aussi pour l'introduction d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés pour réduire la concurrence fiscale entre les États membres. Il s'agit, pour chaque entreprise présente dans plusieurs États membres, de se conformer à un seul régime fiscal au sein de l'UE pour calculer son résultat imposable, plutôt qu'aux différents régimes propres à chacun des États membres dans lesquels l'activité est exercée ;
- sauf accords particuliers, une préférence sociale et environnementale aux frontières de l'Europe sera instaurée. Les produits entrants seront taxés à hauteur de ce qu'ils auraient coûté s'ils avaient respecté les clauses environnementales des accords multilatéraux sur l'environnement et les accords de l'Organisation internationale du travail. Par ailleurs, une TVA à 0% sera mise en place sur les produits alimentaires de première nécessité et élaborés dans la proximité ;
- une union monétaire intégrée, dotée de politiques communes et de mécanismes automatiques de stabilisation au sein de l'Eurozone. Les dettes souveraines seraient transmises au niveau communautaire, nécessitant une modification des traités actuels ainsi que de certaines Constitutions nationales ;

- un mécanisme de mutualisation pour faire face aux chocs affectant l'union monétaire (crise financière) ou des chocs asymétriques (catastrophe naturelle, éclatement d'une bulle spécifique...), plutôt qu'un ajustement reposant uniquement sur les taux de dévaluation.
- **Un Green New Deal et la relocalisation européenne : des investissements pour l'innovation, l'écologie et l'emploi**

L'Union européenne ne peut vivre sans investissements tournés vers l'avenir : harmonisation des conditions de vie, construction des infrastructures et des emplois de demain, transition énergétique et écologique visant à la protection des ressources et à la solidarité.

Les écologistes ont accueilli avec prudence le plan Juncker d'investissement, qui visait, dans un premier temps, à réunir 315 milliards d'euros d'investissement au sein du Fonds européen pour les investissements stratégiques. Face à la crise européenne, Jean-Claude Juncker a annoncé en septembre 2016 souhaiter doubler le montant et la durée prévus pour ce plan d'investissement.

Focus sur le Plan Juncker

L'initiative portée par le président de la Commission européenne en 2015 visait à mobiliser 315 milliards d'euros sur trois ans afin de financer des investissements stratégiques pour l'Union européenne. Concrètement, 21 milliards d'euros ont été mobilisés sur le budget européen et les réserves de la Banque européenne d'investissement, devant venir garantir des prêts à hauteur de 60 milliards d'euros, le reste de la somme devant être « attirée » par ces premiers fonds consacrés à l'investissement. La somme de 315 milliards d'euros ne correspond qu'à 4% des investissements annuels au sein de l'Union, la Commission européenne et le *think tank* économique « Bruegel » ayant estimé à 280 milliards d'euros annuels le besoin en fonds d'investissement. L'Italie, puis le Royaume-Uni, la France et la Slovaquie en sont les plus grands bénéficiaires à ce jour. La Grèce, l'Espagne ou encore le Portugal, en grand besoin d'investissements publics, sont aujourd'hui défavorisés dans le cadre du plan d'investissement européen.

L'innovation sociale et environnementale est aujourd'hui l'un des plus grands instruments de création de richesses et de prospérité dans le monde. La désindustrialisation européenne n'est pas une fatalité, ni la fermeture des grands sites de production fortement pourvoyeurs d'emplois. En finançant la transition écologique à travers un plan d'investissement ambitieux et basé sur des règles claires de responsabilité sociale et environnementale, l'Europe peut retrouver son rôle de leader économique au niveau mondial.

Les écologistes proposent :

- un Green New Deal de 600 milliards d'euros d'investissement sur deux ans afin de financer la transition écologique et sociale de l'Union. Cette somme proviendrait pour un tiers du secteur public, et deux tiers du secteur privé à travers l'activation de crédits d'impôts différés et la mise en place d'un fonds d'épargne énergétique. Il financera en priorité : la mise en place d'une Union énergétique écologiste (efficacité énergétique et renouvelables), la relocalisation de l'économie, l'innovation sociale et écologique. Les investissements mobilisés dans ces domaines permettront aux Etats membres de s'approcher des objectifs (emploi, inclusion sociale, éducation, R&D, énergie/climat) pris dans le cadre de la Stratégie UE 2020. Les rendements attendus sont tels qu'à terme, le pouvoir d'achat des citoyens sera augmenté et l'assainissement des finances publiques accéléré, voire consolidé. Les publics prioritaires qui seront ciblés par ce fonds seront : les européens en situation de précarité énergétique (actuellement 10-11%), les PME (la Commission estime que l'Europe peut réduire sa consommation des ressources de 17%, soit 23 milliards d'euros d'économie par an et la création de 1,4 à 2,8 millions d'emplois), enfin les services publics. Les priorités, notamment géographiques d'investissement, seront élaborées avec l'ensemble des Etats membres, la société civile, et les Agences européennes des droits fondamentaux et de l'environnement ;
- un plan d'industrialisation écologique pour l'Europe. Aujourd'hui, l'industrie européenne ne pèse que 12% du PIB européen. Nous visons l'objectif de faire passer cette industrie à 20% du PIB européen, en nous appuyant sur les industries d'avenir : énergies propres et renouvelables hors nucléaire, transports propres notamment ferroviaire et connexion de l'ensemble des zones européennes, économie circulaire et préservation des ressources via le réemploi, la réparation, le recyclage, enfin industrie du numérique. Nous proposons la création de pôles industriels européens, financés par des « Project bonds », c'est à dire avec un financement européen mutuellement garanti et un pilotage supranational. La réindustrialisation européenne nécessite de sortir du principe considéré comme absolu de concurrence libre et non faussée, afin de permettre la création d'une industrie européenne à même de faire face à ses concurrents mondiaux. Les Etats doivent être en mesure de coopérer pour faire naître des industries aussi rayonnantes que celle d'Airbus. Afin de créer cette industrie européenne, il est également nécessaire d'encadrer fortement les activités des entreprises industrielles multinationales. Ainsi, l'Union devra mettre en place des règles strictes à leur égard, notamment : la récupération des aides publiques, y compris européennes, lorsque les entreprises usent de licenciements abusifs ; la suspension des aides publiques, y compris européennes, lors les dividendes y sont excessifs ou les écarts de salaires prohibitifs ; la suppression des

exonérations fiscales non liées à la création d'emplois ou à la transition écologique. L'Union européenne devra également limiter les montages fiscaux abusifs par une plus grande coopération entre Etats-membres, instaurer des droits de douane sociaux et environnementaux aux frontières européennes, établir une cellule d'anticipation et de prévention des restructurations des industries ;

- pour l'industrie et les entreprises européennes : des règles de responsabilité écologique et sociale. Nous proposons que de 1,5 à 2% du PIB européen soit investi dans le financement de la transition écologique avec des ambitions fortes de réduction des émissions de CO₂ à horizon 2020. L'ensemble des politiques européennes devront être revues à cette aune, et en respect du traité environnemental constitutionnel à mettre en place. L'Union énergétique écologiste aura vocation à remplacer le traité Euratom, sera chargée de préparer un futur 100% sobre, efficace et renouvelable, notamment en améliorant l'organisation institutionnelle et le suivi des politiques énergétiques. Le financement de la recherche sur le nucléaire sera réorienté. L'industrie européenne a besoin d'être protégée. Afin d'assurer sa transition écologique, un prix devra être rapidement donné au carbone, et des taxes douanières instaurées sur l'empreinte écologique des biens importés. Afin d'assurer l'équité sociale au sein de l'Union, un travail d'harmonisation par le haut des salaires et conditions de travail devra être entamé. Mais surtout, l'Union européenne devra reconnaître le devoir de vigilance des sociétés mères ou donneuses d'ordre pour prévenir les violations graves des droits humains ou environnementaux liés à leur activité ; promouvoir un haut standard de RSE comme valeur ajoutée des entreprises françaises et européennes sur les marchés publics internationaux d'infrastructures ou d'exploitation extractive ; et stopper toute subvention à l'exportation de biens ou services polluants.

Partie 6 - Vers un monde de paix, de justice sociale et environnementale

En ce début du XXIème siècle, le monde est caractérisé par de grands bouleversements géopolitiques, qui brouillent les repères et accroissent les incertitudes. Ils résultent d'abord de la disparition du monde bipolaire issu de la Guerre froide, auquel a succédé une période centrée sur l'hyperpuissance américaine, elle-même bousculée depuis la fin des années 1990 par l'ascension des puissances émergentes — BRICS —, annonçant un nouvel ordre multipolaire. En plus des Etats, il faut aussi compter avec le poids croissant d'autres acteurs comme les organisations

internationales, les organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités locales (C.T), les firmes transnationales (FTN).

Mais on constate aussi un foisonnement de mouvements sociaux et citoyens qui se battent pour une société plus juste, pour plus de liberté et une démocratie réelle. Tous ces mouvements au Nord et au Sud remettent en question la marchandisation des échanges, la déréglementation généralisée, l'inégalité de la répartition des richesses et la destruction de l'environnement. La fin du « gendarme » unique, la multiplicité des acteurs, la multiplication de nouveaux foyers de conflits se superposant à d'anciens non réglés, minent encore un peu plus la crédibilité des institutions internationales et des États. C'est le terreau sur lequel se développe la violence armée.

Ces bouleversements s'accompagnent d'une quadruple crise : environnementale, économique, sociale et démocratique. Réchauffement climatique, fin des énergies fossiles, pollutions, captation et raréfaction des ressources naturelles, accélérés par la mondialisation, nous obligent encore davantage à une réflexion transnationale. Les exemples foisonnent : délocalisations industrielles, exportations agricoles, imposition des politiques d'immigration du Nord sur « les Suds », jonction des mouvements djihadistes, etc.

Dans cette période de chaos, le capitalisme financier **ultralibéral** et ses fonds divers spéculent à tout va, déstabilisant pays ou secteurs entiers, les multinationales intensifient leur course aux matériaux rares, détruisant l'environnement de populations entières. Dans cette guerre économique, les luttes de peuples secouent de nombreuses régions de la planète. Mais la répression, le manque de soutien des pays occidentaux, l'héritage traumatique des guerres du Moyen-Orient, les inégalités, l'extrémisme religieux ont abouti au djihadisme. Sauf exception, les régimes autoritaires se renforcent, dans une compétition féroce pour l'hégémonie régionale. De grandes incertitudes s'installent, notamment parce que de plus en plus d'États pauvres ou en crise sont dépossédés de leur souveraineté économique par les multinationales mais également de leurs fonctions régaliennes, par des groupes et des institutions financières internationales qui finissent par en faire des États faillis.

Dans ce contexte, la diplomatie française entre 2012 et 2017 a privilégié des interventions militaires, sans s'attaquer aux causes. Au contraire, elle a favorisé l'économie et le commercial, c'est-à-dire une politique d'exportation pour booster la sacro-sainte croissance : agriculture, gaz de schiste en Algérie, Rafales en Egypte, EPR en Iran, ventes d'armes en Arabie Saoudite... Conjugué au soutien de plusieurs dictatures en Afrique ou au Moyen-Orient.

Pourtant, dans les pays du « Sud », l'écologie n'apparaît plus comme un luxe de pays « riches », mais comme vitale. Leur participation et leur contribution aux Cop21 et 22 l'ont souligné. Ils subissent de plein fouet les maux inhérents au productivisme : industrie extractive, déforestation, sécheresse, exploitation barbare. Et les pires conséquences des émissions de GES, dont ils sont les moins responsables.

Une autre politique internationale, une autre coopération, une autre diplomatie, une

autre défense de la France et de l'Europe dans le monde sont nécessaires pour l'avenir commun des peuples et un projet de société enviable.

•

Pour une démocratie globale

Toutes les mesures évoquées doivent s'accompagner de mécanismes de consultation systématique des populations, organisations syndicales, associatives ou ONG. En l'absence de ce fonctionnement démocratique, les instances supranationales ont montré leurs limites, voire leur incapacité à résister aux pouvoirs économiques, à défendre les biens communs, et donc à maintenir la paix. Cela nécessite la mise en place de contre-pouvoirs réels et continus.

Redonner une place centrale aux Nations unies et au droit international, engager la dissolution à terme du G8 et du G20 et instaurer un contrat social mondial. Le G8 et le G20, organisations à très faible légitimité démocratique, décident aujourd'hui de la guerre et de la paix mondiale, des modèles de société, des politiques économiques. La France devra défendre l'Organisation des Nations Unies comme élément central de la gouvernance mondiale, notamment par la revalorisation du rôle de l'Assemblée générale, par une réforme de son Conseil de sécurité, pour une meilleure représentation des pays du Sud et émergents, par sa capacité à faire appliquer ses propres résolutions et le droit international. Cela suppose des ratifications des États qui soient opposables, contraignantes, et des organismes de règlement des différends aux décisions réellement exécutoires (Voir ORD de l'OMC). Les législations nationales et européennes doivent néanmoins anticiper, démontrer et inciter au droit international auquel nous aspirons. Et les États doivent enfin respecter leurs engagements internationaux.

Sur le plan économique et financier, la France et l'Union européenne doivent promouvoir une gouvernance mondiale régulée, avec des ensembles régionaux économiques et monétaires plus homogènes, une responsabilisation des parties prenantes et la gestion internationale de la dette. Les décisions de la gouvernance économique mondiale doivent ainsi être compatibles avec les règles de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNESCO.

Les 17 Objectifs du Développement Durable 2015-2030 de l'ONU signés par 193 pays devront être le cadre d'action majeur pour la diplomatie française et européenne. Les politiques publiques françaises et européennes devront être mises en cohérence entre elles et avec l'Agenda 2030. La coopération internationale, notamment, devra être cohérente avec la coopération pour le développement qui doit privilégier, contrairement aux faits, les pays les plus pauvres, dits les moins avancés (PMA). Les ODD étant transversaux et la démarche holistique, les objectifs environnementaux ont une importance égale aux autres, car il n'y a pas de réduction durable de la pauvreté et d'accès aux droits sans préservation des écosystèmes locaux et mondiaux.

Les droits fondamentaux des citoyens du monde doivent être garantis par un « contrat social mondial » :

- mettre en place une fiscalité mondiale pour la planète. La taxation des transactions sur les marchés des changes financiers et boursiers, en particulier journalières, mais aussi des profits des multinationales, des déchets nucléaires, des transports aériens et maritimes, rapporterait 775 milliards de dollars hors taxe carbone. C'est-à-dire deux à trois fois les sommes nécessaires pour l'accès de tous aux droits fondamentaux et à la résilience climatique ;
- la spéculation boursière dont la volatilité journalière est une épée de Damoclès pour toutes les entreprises et les marchés mondiaux, les niches, l'évasion et le dumping fiscaux qui permettent aux multinationales d'échapper à l'impôt, comme la quasi-absence de redevance du secteur des transports, sont un dramatique manque à gagner, pour tous les pays mais encore plus pour les pays les plus pauvres ;
- Les Etats n'ont plus les moyens de pourvoir aux besoins des populations, les services publics sont sacrifiés, le recours à l'emprunt pour des services et infrastructures de base qui doivent rester non marchands (éducation, santé, justice..) relance le cercle vicieux de la dette. Il s'agit d'initier une fiscalité globale, homogène et transparente, pour la proposer progressivement à l'ensemble de la planète.

Lutter contre la criminalité internationale, politique et militaire. La France devra défendre et pratiquer une diplomatie active de lutte contre les dictatures et les régimes autoritaires, comme de solidarité avec les mouvements d'émancipation. La succession des élections en Afrique (plus de 16 en une année) où les peuples se sont révoltés contre le maintien de présidents à vie ou héréditaires, a montré que des élections sans respect des règles ne peuvent être qualifiées de démocratiques. Elles ont aussi souligné le manque de pugnacité du Gouvernement français et de la Commission européenne pour dénoncer ces dénis démocratiques et les répressions qui les ont accompagnés :

- la France devra solliciter la **Cour pénale internationale (CPI)** dès lors que des crimes de guerre auront été suspectés, à l'instar de la Syrie, en se saisissant aussi de l'ouverture par la procureure de la CPI de la notion de crimes de guerre pour les destructions de l'environnement ayant entraîné des déplacements de population. Afin de préserver la crédibilité de la CPI, pierre d'achoppement de l'architecture pénale internationale et de la lutte contre les violations graves des droits humains, la France devra se prémunir contre toute utilisation politique de la Cour, notamment dans les pays où elle est intervenue militairement. Elle pourra alors, en toute légitimité, participer aux débats pour une réforme de la CPI afin que celle-ci regagne la confiance des pays qui sont aujourd'hui tentés de la quitter. L'enjeu, crucial, est de continuer à étendre l'emprise du droit humanitaire international et de le connecter aux violations graves du droit environnemental ;
- la France oeuvrera également au renforcement de la lutte contre les délits économiques et financiers, contre l'impunité en cas de délits commis par les chefs d'État ou les élites internationales. Il faut mettre un terme définitif à la

Françafrique financière et militaire, aux valises de billets et aux trafics d'influence, prévenir et sanctionner les conflits d'intérêts des responsables politiques et des hauts fonctionnaires par une réelle coopération judiciaire et fiscale. Il faut assurer la restitution rapide des avoirs détournés aux pays spoliés (comme, par exemple, les « biens mal acquis »), selon un mécanisme qui empêche les gouvernants spoliateurs de se les approprier à nouveau, avec, notamment, la création d'un fonds d'appui aux ONG, et en hébergeant les lanceurs d'alerte de toutes sortes ;

- la France doit lutter contre la spéculation financière, notamment par un encadrement strict des marchés des matières premières, en particulier agricoles, et des produits dérivés ; la suppression des paradis fiscaux et judiciaires ; l'annulation des dettes illégitimes, en commençant par les pays les plus pauvres, et l'instauration d'une responsabilité mutuelle des créanciers et débiteurs publics et privés. Entre 2000 et 2014, les sommes placées dans les paradis fiscaux ont été multipliées par quatre.

Pour une politique mondiale des communs et de justice sociale et environnementale

La nature rend gratuitement un nombre considérable de services, et pas seulement les plus évidents comme les productions agricoles ou les apports en eau : micro-organismes fertilisants, photosynthèse, stockage de CO₂, réservoir génétique, pharmaceutique et adaptatif, pollinisation, épuration, paysages, régulation et protection contre de nombreux risques... 40% de l'économie mondiale repose sur ces services et 60% d'entre eux sont en déclin. Cette situation résulte majoritairement d'une non prise en compte de cette exploitation par les entreprises de tous secteurs qui en bénéficient ; les coûts des dommages qui sont causés à la nature étant « externalisés » aux frais et à la charge collective des citoyens.

De l'eau au génome humain, les combats des peuples pour la préservation et la gestion collective des communs ont émergé sur la scène internationale. Un autre modèle de développement doit prévaloir pour la défense des communs globaux et la survie de l'humanité.

Les écologistes proposent :

- d'instituer une règle de protection des communs environnementaux (air, eau, sols, biodiversité, climat...) et de respect des limites planétaires ;
- d'éliminer plus ou moins progressivement ou de réorienter les activités qui enrichissent les uns et détériorent les conditions de vie des autres, humains ou non-humains ;
- de porter au niveau international la reconnaissance des droits des générations futures, rendant ainsi concret le principe de précaution et permettant de protéger les plus jeunes des atteintes à l'environnement ou à leur santé ;
- d'œuvrer à la reconnaissance de la notion de crime climatique et d'écocide par la

Cour pénale internationale, permettant ainsi de condamner lourdement des personnes morales (Etats, entreprises...). Les juridictions pénales nationales de l'UE doivent se doter d'une compétence universelle pour les atteintes graves à l'environnement survenues dans des pays tiers ;

- de reconnaître pénalement toutes les atteintes à la nature et le renforcement du droit international en matière de pollutions. L'exploitation des énergies fossiles et minerais repose sur un travail inhumain, l'échange inégal, l'évasion fiscale, les trafics et la destruction de l'environnement. Que ce soit le pétrole en Amazonie, dans le golfe de Guinée, au Bahreïn ou le coltan de nos portables en République Démocratique du Congo, l'uranium au Niger ou encore l'or au Brésil, l'industrie extractive accentue ses pressions pour capter les dernières ressources naturelles afin de nourrir les sociétés de plus en plus énergivores, à n'importe quel prix, même celui de guerres. Hors les cas les plus graves, les atteintes majeures à l'environnement doivent ainsi pouvoir être sanctionnées ;
- de créer une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME), dont les préconisations auront une valeur juridique supérieure à celles de l'OMC. Cette OME, à développer à partir de l'actuel Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) basé à Nairobi (Kenya), aurait vocation à centraliser, harmoniser et faire respecter les plus de 3 500 traités internationaux existants aujourd'hui dans le monde sur l'environnement. Il permettrait aussi d'améliorer les systèmes de co-élaboration des règles qui y sont relatives, comme celles de la police environnementale internationale, à des fins de contrôle, suivi et sanctions ;
- de généraliser la traçabilité des ressources et matières naturelles exploitées, à travers notamment les achats publics ;
- de créer une Agence internationale pour la régulation du commerce des minerais précieux, chargée de contrôler les produits importés (identification et certification de l'origine des matières premières, traçabilité des transactions, transparence sur les marges du producteur au distributeur et consommateur final...);
- d'accélérer le calendrier d'interdiction des minerais issus de zones de conflit (étain, tantale, tungstène, or) dès 2017 et sans attendre la date de 2021 fixée par l'Union européenne ;
- de tirer progressivement l'ensemble des importations et des échanges internationaux vers les normes du commerce équitable, par la transparence et la régulation.

L'eau, un commun environnemental

Dans le monde, 88% des maladies ont pour origine une consommation d'eau non potable, des installations sanitaires inadéquates ou encore une mauvaise hygiène. Chaque jour, 2 millions de tonnes de déchets sont déversés dans des cours d'eau. Victimes de pollution du cœur des océans jusqu'à la sortie de notre robinet, l'eau et sa gestion sont un enjeu majeur.

Ressource indispensable dont l'accès est très inégal, l'eau est devenue une marchandise aux mains de grands groupes internationaux. Elle se raréfie et des chercheurs évoquent régulièrement la prochaine « guerre de l'eau ».

Le gaspillage, les cultures industrielles, le réchauffement climatique ont provoqué des sécheresses sévères qui ont affecté des superficies presque deux fois plus importantes en 2015 que l'année précédente (14% contre 8%). Elles atteignent des records dans certaines régions du monde (Sahel, Sao Paulo au Brésil, Tamil Nadu en Inde, etc.), modifient les équilibres agricoles et provoquent migrations et conflits : en Syrie, en Turquie, en Israël-Palestine et dans l'ensemble du Moyen-Orient, dans les pays frontaliers du Lac Tchad, en constante diminution, etc. Partout, le recours à la fracturation hydraulique, nécessaire à l'extraction du gaz de schiste, (auquel participe une multinationale d'origine française, comme Total), fait peser de gros risques de pollutions sur les ressources en eau.

Les écologistes proposent de :

- reconnaître en France, dans l'Union européenne et au niveau international, l'eau patrimoine commun de l'humanité et commun environnemental non privatisable ;
- garantir l'accès à l'eau potable pour chacun-e ;
- refuser la gestion publique-privée (concession, délégation) des programmes d'assainissement, production et distribution d'eau et d'y substituer des partenariats publics
- supprimer l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui a fait entrer l'eau dans le domaine marchand et impose d'avoir recours à des entreprises privées pour bénéficier de l'aide internationale ;
- promouvoir un contrat mondial de l'eau, dont le respect serait garanti par une Autorité mondiale de l'eau (AME), indépendante et intégrée aux Nations-Unies, en lieu et place de l'actuel Conseil mondial de l'eau, mis en place par Veolia et Suez-Environnement ;

La France cessera tout projet de mega-barrage et autre grand projet d'exploitation d'eau, appuiera les démarches des populations locales pour s'en défendre. Tels le canal trans-océanique au Nicaragua destiné à tripler le canal de Panama, en expulsant des milliers d'agriculteur, qui détruirait le plus grand lac d'eau douce d'Amérique latine, le doublement du Bosphore envisagé par la Turquie qui modifierait l'éco-système régional ou encore les barrages brésiliens et les déforestations qui menacent les peuples autochtones, dont certains ont provoqué des drames récents.

La France signera au demeurant les déclarations de l'OIT et de l'ONU sur les droits des peuples autochtones, notamment le droit à préserver leurs ressources, et adhèrera à la Convention européenne sur les minorités nationales.

Les forêts

Les forêts jouent un rôle écologique essentiel de retenue des sols, d'écrêtage des crues, de filtration de l'air et des eaux, de réserve de biodiversité, de captation du CO₂, et de régulation climatique. La déforestation participe pour 20% au réchauffement climatique et à la destruction des habitats des peuples autochtones. Or, selon l'étude de la FAO de 2015, quelque 129 millions d'hectares de forêts — une superficie presque équivalente en taille à l'Afrique du Sud — ont été perdus depuis 1990.

Aujourd'hui, des espaces forestiers sont dévastés pour installer des cultures industrielles rentables, comme les sojas transgéniques, les agro-carburants et palmiers à huile en Argentine ou Brésil, l'huile de palme en Malaisie, au Guatemala, etc. S'y ajoutent les mesures confirmées lors de l'accord de Paris qui permettent aux entreprises responsables d'émissions de GES de les compenser par des plantations, quelles qu'elles soient, éventuellement au détriment des cultures vivrières, pourtant indispensables pour atteindre la souveraineté alimentaire. Autre effet pervers, l'accaparement des terres par ces mêmes entreprises et des Etats, spoliant ainsi les petits agriculteurs.

Les écologistes défendent :

- la création d'une protection internationale des forêts, contre l'exploitation pétrolière et minière, les cultures industrielles ;
- des transferts de technologie aux populations locales pour une énergie de remplacement renouvelable pour se loger et nourrir, hors système REDD (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation) ;
- la valorisation économique des apports environnementaux et sociaux des forêts et des pratiques agro-écologiques, dits « services écosystémiques ».

Focus Climat : pour la transition écologique !

A l'échelle mondiale, la température moyenne a augmenté de 0,6°C au cours du XX^{ème} siècle et pourrait s'élever de 0,6°C à 6,4°C au cours du XXI^{ème} siècle. Parallèlement, le niveau des mers s'est élevé en moyenne de 20 cm au cours du XX^{ème} siècle et pourrait s'élever de 50 à 80 cm d'ici la fin du XXI^{ème} siècle. L'année 2016 aura été après 2015 la plus chaude jamais enregistrée.

Si l'accord de Paris est entré en vigueur moins d'un an après sa rédaction, les mesures promises tardent à se concrétiser. Ainsi, les négociations autour des émissions de gaz à effet de serre par l'agriculture, secteur responsable d'un quart des émissions mondiales, sont reportées à 2017 en raison du blocage de pays à forte tendance industrielle et exportatrice : Chine, Inde, Argentine, Union européenne, Etats-Unis... Et rares sont les contributions des pays quant à leurs trajectoires concrètes de diminution des émissions d'ici 2050.

Les émissions issues des transports maritimes ou aériens n'ont pas été intégrées

aux négociations.. Pourtant, les rejets du maritime sont censés croître de 240%, selon le scénario de base, et ceux de l'aviation « plus rapidement encore ».

Cesser tout soutien aux énergies fossiles

Pour limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C, 80%, les énergies fossiles doivent impérativement rester dans le sol. La seule solution raisonnable est de stopper les subventions aux industries extractives. Or, d'après une étude du Fonds Monétaire International (FMI) de Mai 2016, 5300 milliards de dollars par an (9,5 millions de dollars par minute) sont dépensés par les États pour soutenir les énergies fossiles sous forme de subventions ou externalités négatives qui y sont liées. Si 48 pays, parmi les plus pauvres, se sont engagés à produire de l'électricité sur la base d'énergies 100% renouvelables d'ici 2050, un rapport d'Oil Change International calcule que 14.000 milliards de dollars devraient être injectés durant les vingt ans à venir pour de nouveaux forages, mines et infrastructures de transports.

Les écologistes proposent :

- que la France cesse tout financement aux énergies fossiles passant par la Banque mondiale, la Coface ou l'Agence Française de Développement ;
- que l'État actionnaire principal d'ENGIE (33%) et majoritaire d'EDF (84%) impose aux deux structures un plan de fermeture de leurs centrales à charbon en France et dans le monde à horizon 2020, et interdise tout nouveau projet d'exploitation des fossiles ;
- que les États et collectivités territoriales imposent aux secteurs bancaire et assurantiel le respect de leurs engagements climat ;
- que les gisements d'énergies fossiles soient reconnus comme des biens publics mondiaux.

Reconnaître la dette climatique et assumer la solidarité qui en découle. La transition écologique nécessite le respect par la France et l'Union européenne des engagements pris en faveur de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation des pays les plus vulnérables. Mais, selon l'OCDE, seuls 67 milliards de dollars ont été mobilisés au sein du Fonds vert pour le climat sur les 100 milliards de dollars annuels promis par les pays développés, qui sont d'ores et déjà insuffisants face aux enjeux climatiques.

La vocation du Fonds vert est trop imprécise : on constate que ses financements vont et iront vers les pays émergents et à revenu intermédiaire, qui peuvent pourtant se financer autrement, et vers l'atténuation plutôt que l'adaptation. Le Fonds vert doit être abondé rapidement, en dons plutôt qu'en prêts, et contrôlé par les citoyens. Il doit prioriser les pays les plus pauvres et les États insulaires, compter au moins 50% de financements allant à des projets et stratégies basées sur les communautés et les écosystèmes, en soutien aux populations locales, en particulier pour le non-déboisement et l'entretien des forêts tropicales.

Focus Energie pour tous

Les écologistes demandent l'accès de tous et toutes à une énergie propre et abordable grâce à des programmes publics d'envergure, mais décentralisés et participatifs, donnant la priorité aux énergies renouvelables. Dans chaque aire régionale, des extensions et interconnexions de réseau et des systèmes locaux hybrides avec des mixes énergétiques, adaptés aux ressources et contraintes locales, doivent être développés, territoire par territoire, dans les campagnes comme dans les périphéries urbaines peu desservies aujourd'hui.

Face à l'énorme potentiel en énergies renouvelables, et à la chute des coûts de production, partout des habitants, notamment en Afrique subsaharienne, s'associent pour une couverture totale en quinze ans des besoins essentiels des populations.

Mini-réseaux alimentés par des centrales solaires ou hydrauliques, kiosques énergétiques pour les communautés, pompes à eau solaires, lampes solaires etc.. se multiplient. *Les installations pharaoniques solaires ou éoliennes présentées à la Cop 22 de Marrakech devront ainsi rester limitées.*

En Afrique subsaharienne par exemple, pour l'instant électrifiée à moins de 30%, cet accès de toutes et tous à l'énergie, et notamment aux EnR, peut être rendu possible par des agences régionales publiques dédiées, capitalisées par le Fonds vert pour les Etats africains et par des organisations de développement multilatérales reconnues. Celles-ci, de ce fait bien notées, se financeront à bas coût sur les marchés financiers locaux (épargne africaine sous-utilisée) et internationaux. Pourront être évités ainsi, les « Partenariats Publics Privés » qui se multiplient — favorisant la privatisation générale de l'énergie — pour couvrir de manière désordonnée les seuls besoins des États les moins pauvres et des clientèles urbaines les plus aisées.

A cause d'une distribution massive de crédits carbone lors de la création du marché européen, le prix carbone est au plus bas et ne constitue pas une incitation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais des droits spéculatifs à polluer. Le marché des crédits carbone doit progressivement disparaître comme le « mécanisme de développement propre » (MDP). Avec **l'arrêt des subventions massives aux énergies fossiles** et l'accompagnement social des plus précaires et vulnérables sur le plan énergétique, les taxations carbone doivent se multiplier.

Mettre en place une véritable fiscalité écologique. Afin de financer la transition écologique, nous souhaitons une fiscalité globale de protection de l'environnement reposant sur le principe du pollueur-payeur. Cette fiscalité sera compensée par ailleurs et différenciée socialement. Sans attendre l'alignement des niveaux de taxation, les

États les plus volontaires devraient déjà avancer ensemble sur cet aspect.

Diminuer les échanges inutiles et inéquitables, favoriser un commerce à faible impact sur l'environnement, notamment à travers la mise en place d'une certification bas carbone et la reconnaissance de la responsabilité des multinationales quant à leurs agissements sociaux et environnementaux.

Reconnaître le droit des générations futures, le droit de la nature et punir les crimes climatiques en reconnaissant le droit aux citoyen-nes d'ester en justice. La justice l'a déjà rappelé à plusieurs reprises : les Etats et pouvoirs publics sont responsables et garants du respect des droits humains, voire de la stabilisation du climat.

Droit et Pouvoir citoyen contre le pouvoir prédateur des multinationales

La mondialisation a multiplié les relations commerciales en leur donnant la primeur sur toute autre considération. D'où un dysfonctionnement à grande échelle du droit international comme national, qui échoue à protéger et faire prévaloir les droits humains et la préservation des ressources. Le libre-échange mondial est un outil extrêmement efficace pour les multinationales dans la défense de leurs profits et de leurs intérêts. En effet, même si, en principe, la hiérarchie des normes de droit international donne la primauté à la Charte internationale des Droits de l'Homme des Nations unies, en réalité seul le droit commercial international (issu de l'OMC et des traités commerciaux ou d'investissement) est contraignant dans les faits.

De plus en plus concentrées, avec des ramifications et propriétés croisées, les multinationales ont acquis un pouvoir inégalé, parfois plus important économiquement que nombre d'États. Elles échappent ainsi à tout contrôle, d'autant plus que les puissances publiques sont soumises à un intense lobbying.

De fait, nous assistons depuis plusieurs décennies au développement d'un « droit global mou », c'est-à-dire un droit émanant d'indicateurs, standards, codes de conduites et bien sûr des « usages, pratiques et coutumes du commerce transnational » et non plus de processus législatifs démocratiques. Mais cette primauté n'est pas neutre : elle consacre le laisser-faire et le consentement généralisé des États à des types de régulation, soit-disant par le biais du marché, qui favorisent les acteurs économiques transnationaux. Ce qui rend plus difficiles les revendications des mouvements sociaux, citoyens et associations, de même que la préservation de la nature.

Les écologistes proposent de :

- soumettre le commerce mondial au respect des droits humains. Soutenir, dès 2017, la proposition de Traité international des peuples pour le contrôle des sociétés transnationales. Ce traité a été élaboré par des mouvements citoyens, des populations affectées par les activités des multinationales et des associations membres de la *Campagne globale pour démanteler le pouvoir des multinationales* ;

- reconnaître la responsabilité des multinationales. Dès 2017, la France soutiendra activement la proposition d'élaboration d'un Traité international visant à « créer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'Homme », dont la rédaction a été lancée par l'adoption de la résolution 29/6 au Conseil des droits de l'Homme des Nations-Unies en 2014 ;
- renforcer la responsabilité sociale et sociétale (RSE) pour les multinationales françaises. Suite à l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh qui a fait plus de 1 000 victimes, une loi est en cours d'adoption au moment de la rédaction de ce programme reconnaissant le devoir de vigilance des multinationales, soit la responsabilité des firmes françaises pour les agissements de leurs filiales étrangères quant au respect des droits humains et du droit environnemental. Cette responsabilité doit être élargie à l'ensemble des entreprises y compris celles comptant moins de 5 000 salariés. Comme doit être inversé le « renversement de la charge de la preuve » : ce sont les firmes qui doivent prouver qu'elles ont tout fait pour éviter toute atteinte aux droits humains ou de l'environnement et non les victimes.

Focus sur Areva, entreprise d'État

L'uranium indispensable à l'industrie nucléaire provient en grande part du Niger où il est payé un prix dérisoire, alors que ce pays est parmi les derniers selon le classement de l'indice de développement humain (IDH). L'extraction de l'uranium implique l'exploitation humaine, la destruction de l'environnement (nappes phréatiques fossiles, pollutions chimiques, etc), avec des conséquences sanitaires non prises en compte par l'exploitant, Areva et son actionnaire principal, l'État. Outre la gestion des déchets et le coût de démantèlement des centrales, cela relativise la soi-disant rentabilité du nucléaire et l'affirmation de notre indépendance énergétique.

En attendant la sortie progressive du nucléaire que les écologistes programmeront sur une vingtaine d'années, l'État doit pleinement jouer son rôle d'actionnaire très majoritaire (86 %) d'Areva en prévenant l'opacité, le népotisme, la corruption et la délinquance financière qui ont généré ces dernières années des pertes de plusieurs milliards d'euros à la charge du contribuable.

La France et Areva doivent reconnaître les dommages structurellement causés à l'environnement et aux habitants par l'exploitation de l'uranium, ce qui suppose de :

- payer l'uranium un juste prix au pays producteur et s'assurer qu'une partie substantielle en revient aux communautés locales impactées par l'exploitation uranifère ;
- assurer le suivi et les soins des mineurs, imposer des salaires minimum et des droits sociaux (retraites, etc.) ;
- sortir enfin du déni et dédommager décemment les anciens travailleurs français et étrangers de l'uranium qui exigent réparation pour troubles graves de leur santé ;

- dépolluer les sites pour, quand cela est possible, permettre la reprise d'une agriculture paysanne ou d'autres activités ;

A moyen terme, Areva devra être réorientée vers une activité mondiale de démantèlement des installations nucléaires, activité pour laquelle il existe un marché international pour au moins les cinquante prochaines années.

Des agricultures paysannes et une pêche familiales qui emploient et nourrissent les habitats de la planète

Boire et se nourrir sont les premiers besoins de l'être humain. La population mondiale vient d'atteindre 7 milliards d'habitants et atteindra 9 milliards en 2050. À l'heure actuelle, un milliard de personnes souffre de la faim, 1 milliard — dont nous faisons partie — sont en « suralimentation ».

Depuis trois décennies, les paysanneries du monde, les moins bien équipées, ont été livrées sans protection à la concurrence des grandes entreprises et des producteurs les mieux équipés et les mieux protégés du Nord.

Avec, comme conséquences, le blocage du développement et l'appauvrissement de la majorité de la paysannerie, l'exode vers les bidonvilles, les vagues de migrations

déstabilisantes, les frustrations, les ressentiments et les dérives d'une partie de la jeunesse qui nourrissent l'instabilité politique et l'insécurité militaire.

Les émeutes de 2008 et les flambées des prix récurrentes sont de fait consubstantielles au système libre-échangiste mondial : ruines des petites paysanneries livrées à la concurrence des surplus mondiaux et à la spéculation sur les matières premières agricoles, abandon des stocks de sécurité alimentaire, gestion spéculative des matières premières agricoles, utilisation du foncier au profit des agrocarburants ou de la production de viande, donc moins accessible aux plus pauvres, accaparement des terres et déforestation, chômage massif dans des bidonvilles en pleine extension... ont pour conséquence ; à la moindre irrégularité climatique, tout cela entraîne une crise des prix et une crise alimentaire. L'agriculture industrielle, mécanisée et chimique — souvent très subventionnée — détériore par ailleurs la fertilité des sols, la biodiversité, la reproduction des écosystèmes, ainsi que la santé des cultivateurs et des consommateurs.

Côté pêche, la situation n'est guère plus reluisante : si le rythme actuel de la pêche internationale se poursuit, les océans seront essentiellement peuplés de méduses à

l'horizon 2050, époque à laquelle nous compterons également plus de déchets plastiques que de poissons.

Pour les écologistes, préserver et développer les agricultures locales, du Sud, de l'Est et du Nord, qui emploient encore le plus grand nombre d'actifs et d'actives dans le monde (les femmes y étant majoritaires), c'est lutter contre la pauvreté et la faim, pour l'emploi et la justice climatique et, par-là, contre l'instabilité, le chômage urbain et les migrations non choisies. Il s'agit de :

- **Réguler la pêche au niveau mondial afin de préserver les stocks et espèces de poissons** : interdiction des pêches sur les littoraux étrangers comme du pillage des ressources halieutiques, défense des pêches artisanales, et accord international à ce sujet ;
- **Soustraire l'agriculture au libre-échange et permettre la souveraineté alimentaire**, comme l'ont fait de nombreux pays développés et émergents. Mettre en place aux frontières de chaque aire régionale un ensemble de droits de douane variables (en fonction inverse du prix international) sur les importations de denrées alimentaires permettra d'assurer des prix rémunérateurs et stables aux paysanneries locales en capacité ainsi de se nourrir et de nourrir les villes en vivant dignement. Ce doit être accompagné de la création de stocks agricoles locaux, nationaux et régionaux.

Cela veut dire aussi :

- lutter contre la faim des plus pauvres et vulnérables des villes ou des sans-terre en leur apportant des aides à la consommation de produits locaux ;
- renoncer aux exportations, à des prix de fait bradés, des surplus européens et mondiaux de denrées agricoles et alimentaires largement subventionnées, directement ou indirectement ;
- mettre fin à l'accaparement des terres ;
- appuyer résolument les paysanneries (service technique, crédit agricole, coopération) et les aider à réinvestir leurs savoir-faire locaux et à adopter des pratiques de l'agro-foresto-écologie, aptes à doubler, au moins, les rendements les plus bas, à préserver les ressources naturelles et à massivement stocker le CO2.

Coopérer réellement pour le développement : faire de l'Agenda ODD 2030 un véritable projet politique

Engagements internationaux bafoués depuis cinquante ans, chute libre de l'Aide publique au Développement (APD) française et mondiale au niveau le plus bas jamais atteint (0,37% du PIB français dont 6% seulement de dons). Abandon des pays les plus pauvres qui reçoivent de la France à peine 150 millions sur les 8 milliards d'engagements annuels de l'Agence française de développement (AFD) ! Abandon

ultralibéral de toutes régulations commerciales, agricoles, financières, fiscales et minières. La coopération pour le développement a ainsi perdu toute ambition.

Aux 15 Objectifs Millénaires du Développement 1990-2015 ont succédé les 17 Objectifs de Développement Durable 2015-2030 (ODD) votés par 193 pays, à l'ONU, dans l'ignorance générale, malgré une ambition inconnue dans l'histoire de l'humanité : En 2030, *Faim zéro, zéro pauvreté, accès pour toutes et toutes à l'éducation, la santé, l'eau, l'environnement, l'énergie...durables..*

Mais qui connaît l' « Agenda 2030 » censé unir pays dits « développés » et pays dit « en voie de développement » ?

Pour l'Europe et la France, coopérer réellement pour réaliser en 2030 les 17 ODD passe par la mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques nationales et européennes avec ces engagements universels. Cela engage trois dimensions de l'action publique et citoyenne, du local au transnational :

- **justice, régulation et partages** en refusant les accords de libre-échange de l'UE et notamment les APE imposés à l'Afrique et leur application aux marchés publics ;
- **respect des engagements internationaux de la France et de l'Union européenne** ainsi qu'application réelle des conventions internationales (APD, biodiversité, DD, Climat, PIDESC, conventions OIT de l'ONU, ODD, COP 21...), ce qui signifie :
 - augmenter l'APD rapidement à hauteur de 0,7% du PIB (10 milliards) selon un calendrier contraignant, et la rendre totalement transparente ;
 - exiger une Taxe sur les transactions financières (TTF) européenne ambitieuse (180 milliards par an dont 1/3, soit 60 milliards pour l'APD au moins et 1/3 pour le climat des PMA) ainsi qu'une TTF française plus large ;
 - prioriser enfin dans l'APD et dans les financements et programmes de l'AFD (aujourd'hui dispersée dans 80 pays) l'aide aux ODD des 47 « pays les moins avancés », la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et les dons par rapport aux prêts ;
 - réserver les financements du commerce extérieur, comme les aides militaires, — sous conditions éco-sociales — aux ministères ad hoc, à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC, abusivement fusionnée avec l'AFD) et à la CO-FACE.
 - cesser la substitution massive (AFD-CDC, UE, Fonds Vert) des financements et projets climatiques (et post-conflits) aux financements de l'APD et les flécher prioritairement vers les PMA (aux 2/3 africains) et les Etats insulaires, en privilégiant leur adaptation climatique et en amorçant l'accès de tous et toutes, aujourd'hui abordable et finançable, à une énergie renouvelable.

Sans pilotage interministériel résolu de l'Agenda 2030, la fusion de l'AFD avec la CDC, sous prétexte d'agenda écologique, sonne le glas de l'aide pour les plus pauvres, accélère la privatisation — à travers la multiplication de « partenariats publics-privés (PPP) » aux dépens des services publics — et l'asservissement définitif de cette institution de coopération au commerce extérieur français vers les pays émergents. Elle doit être dénoncée.

Exigences démocratiques, citoyenneté mondiale et projet de faire société mondialement : ancrer les politiques publiques dans les libertés civiles et politiques pour garantir l'intérêt général et l'égalité des minorités :

- intégrer systématiquement la dimension genre et l'égalité femmes-hommes dans la coopération ;
- systématiser la participation active des populations concernées et la décentralisation à tous les niveaux et promouvoir, du local au global, une démocratie délibérative autant que représentative ;
- sortir de la diplomatie commerciale et des armes et faire vivre une diplomatie des droits humains et de la paix ;
- en régimes autoritaires et dans les pays émergents et néo-émergents, coopérer de société civile à société civile (ONG, C.T) en faveur de l'accès aux droits des plus pauvres et discriminés ;
- activer réellement les dispositifs français multipartites de transparence, de débat public et d'action de l'Etat avec la société civile via le Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale, l'Observatoire du développement et le contrôle parlementaire (aujourd'hui inexistant) ;
- soutenir matériellement les ONG Nord-Sud et les collectivités locales dans leur recherche concrète de l'intérêt général, d'accès de tous aux services collectifs et de lutte contre les inégalités, et dans leur rôle de sensibilisation et de mobilisation des populations aux enjeux 2030 ;
- stopper l'évolution visible de l'APD vers des accords de « gestion migratoire contre APD et préférences commerciales » ;
- créer un avenir avec les jeunes, par « l'éducation à » et par l'action coopérative.

Pour une politique de résolution des conflits par la diplomatie

Réorienter la politique de défense vers une défense européenne commune, indépendante des États Unis et sortir de l'Otan, sont les premières mesures que prônent les écologistes.

Elles permettront d'économiser 10% sur le budget de la défense (3 milliards d'euros) . La réorientation de la dissuasion, la diminution des interventions extérieures (OPEX),

diminueront *de facto* le budget de la défense d'au moins 1,5 milliards d'euros. D'autres économies sont possibles notamment en redéfinissant les missions de la Marine vers la protection des zones économiques exclusives ou en renégociant les contrats de l'Airbus A400M couplés avec les avions ravitailleurs.

Il s'agit ensuite de décider démocratiquement des interventions extérieures, de décider des opérations extérieures éventuelles, de les effectuer sous mandat international et sous le contrôle démocratique du Parlement national et européen, avec des consultations ouvertes aux ONGs spécialisées. La présence des forces armées hors du territoire national doit être fondée soit sur un mandat international, soit sur des accords bilatéraux. Le principe de l'engagement des forces ne pourra se faire que dans le cadre d'un mandat international de l'ONU. Enfin, le contrôle de la représentation nationale sera renforcé par l'obligation d'un vote du Parlement dans un délai rapide pour tout engagement extérieur et de la publication de tous les traités (ratification explicite). L'action combinée entre un futur Conseil européen de défense et de sécurité, élaborant un projet de Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), et son vote par le Parlement, donnera toute sa légitimité à une politique européenne de sécurité et de défense.

Néanmoins, plusieurs conditions devront être portées par la France auprès et au sein de l'Union européenne pour parvenir à cet objectif dans le respect des principes que porte l'écologie politique :

1. implication des citoyens de l'Union : informations, débats publics, actions civiques, contrôle ;
2. création de l'*European Peace Corps* dédié à la prévention des conflits et au maintien de la paix (composante citoyenne de la politique européenne de défense) ;
3. création d'Instituts Européens de la Paix pour appuyer la consolidation du volet civil de la gestion de crise au niveau de l'UE et des États-Membres (notamment la France) ;
4. création d'un État-Major européen intégrant la gestion civile des crises et placé sous la double autorité du Conseil européen/SEAE (Service européen pour l'action extérieure) et des commissions compétentes du Parlement européen ;
5. mise en place des *Battle Groups* (traité de Lisbonne) sous la forme d'unités transnationales permanentes sur le modèle de l'*Eurocorps* ;
6. création d'une Commission « sécurité, défense et maintien de la paix » au sein du Parlement européen avec pouvoir de co-décision sur les opérations extérieures de l'UE et renforcement du contrôle interparlementaire des forces armées ;
7. critères communs pour une intervention extérieure légitime de l'UE : légalité internationale, consentement démocratique, proportionnalité, dernier recours, conséquences écologiques et humanitaires ;
8. remplacement de la stratégie de dissuasion nucléaire par un sanctuaire européen "dénucléarisé" et une diplomatie active en faveur du désarmement nucléaire ;
9. consultation sur le maintien de l'Union européenne dans le commandement intégré de l'OTAN.

Sortir de la Françafrique. Le démantèlement de la cellule Afrique, ou son équivalent, l'instauration d'un contrôle parlementaire des décisions militaires de l'Élysée, l'encadrement strict des missions de service secret français, devront eux aussi être mis en œuvre. La fermeture et le démantèlement des bases militaires françaises à l'extérieur seront programmées dans la mandature. La France pourra alors demander, de façon légitime, à ses alliés d'en faire de même, afin de créer un mouvement vertueux de démilitarisation à l'échelon international. La présence à Djibouti, qui se justifierait par l'instabilité régionale (Éthiopie, Érythrée, Somalie, et la protection du détroit de Bab El Mandeb), sera renégociée dans le cadre d'un mandat international. Nous fermerons la base d'Abu Dhabi qui s'inscrit dans un objectif de vente d'armes aux pays du Golfe, politique belliciste et mercantile que nous réprouvons.

Enfin, dans la recherche d'un monde de paix et de solidarité, deux initiatives nous paraissent devoir être portées par la France en Europe et aux Nations Unies :

- **Une conférence internationale pour un Proche et un Moyen Orient**, pacifiés, dénucléarisés, en développant un fédéralisme adossé à une Union économique ;
- **Une relance du partenariat Euro-Méditerranée**, avec en priorité le règlement du conflit israélo-palestinien (source du discrédit occidental face à la non application du droit international, et du « deux poids deux mesures », favorisant la montée des replis identitaires et religieux contre l'Occident), ainsi qu'une sortie de guerre en Syrie, Irak, Libye, un rétablissement de la démocratie en Égypte....

Pour une planète pacifiée : vers le désarmement mondial et la reconversion industrielle

Créer une organisation mondiale de réduction de l'armement. En accord avec les travailleurs du secteur de l'armement et des institutions de la défense, la France pourra proposer la création d'une organisation mondiale de réduction de l'armement et commencer par rendre effective un contrôle national du marché des armes. Un forum citoyen sur la prévention et la résolution non-violente des conflits pourrait être créé. 1% du budget de la défense sera consacré à la formation à la non-violence, à la polémologie, etc. Une politique internationale et de sécurité devra encadrer strictement le « secret défense » d'État, notamment pour connaître l'implication de la France dans les conflits (entre autres celui du Rwanda entre 1990 et 1994).

La réduction et la reconversion des secteurs de l'industrie de l'armement.

La France est depuis 2015 le deuxième exportateur d'armes dans le monde. Le secteur de l'armement est, à l'exception de NEXTER, entièrement privatisé. Bien que dominé par des entreprises multinationales (THALES, SAFRAN, EADS), s'appuyant sur un tissu local et dense de PME, il reste étroitement lié à l'État pour le financement des

programmes et la négociation des contrats d'exportation via la Direction générale de l'armement. L'ébauche d'une politique européenne, marquée par un code de bonne conduite en matière d'exportation d'armes et une incitation à mutualiser les bases industrielles et technologiques de défense au niveau de l'Union, a renforcé les dérives libérales. L'UE doit au contraire réguler et moraliser le secteur de l'armement. Il s'agira de renforcer le contrôle des ventes d'armes par la représentation nationale et de rendre l'information plus transparente. Ce plan de sortie devra inclure une reconversion des travailleurs de ces entreprises, co-élaborée avec eux, en lien avec leurs savoir-faire.

Relancer le processus de désarmement nucléaire mondial. La dissuasion nucléaire française est constituée de la composante « océanique », avec quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), et de la Force aéroportée. Il faut démanteler une partie de notre force de dissuasion pour montrer notre volonté de soutien au projet de Convention d'élimination proposé par les Nations Unies. Au niveau régional, ce processus pourrait inciter les Britanniques à une démarche identique et convaincre les Américains de retirer d'Europe leurs armes nucléaires déployées dans le cadre de l'OTAN.

À court terme, la France doit respecter les dispositions du traité de non-prolifération et refuser l'accord de Lisbonne signé en décembre 2010 sur le dispositif antimissile. Une zone exempte d'armes nucléaires en Europe ouvrirait un espace de négociation avec les Russes pour l'élimination de leurs propres armes tactiques. La première mesure de réduction concernera la suppression de la force aéroportée. D'autres mesures sont envisageables par l'annulation de programmes de modernisation (production du missile M51, finalisation de la nouvelle tête nucléaire océanique, nouvel outil d'expérimentation avec les Britanniques, super-AIRIX à Valduc, en Côte-d'Or). Ces mesures pourraient permettre par ailleurs une économie de plus d'1 milliard d'euros.

Un traité universel d'interdiction des armes nucléaires. Actuellement portée par 139 États, à l'initiative d'ICAN, le réseau international pour le désarmement nucléaire, cette proposition permettra d'aller plus loin que l'application des dispositions du traité de non- prolifération nucléaire.

Enfin, la France doit montrer la voie pour la ratification et l'**application de la Convention sur les armes chimiques et bactériologiques**. Son action au sein des Nations Unies doit viser la disparition de ce type d'armes

.....

POSTFACE : POUR UNE POLITIQUE À L'ÂGE DE L'ANTHROPOCÈNE

« L'Anthropocène est avant tout une guerre — une guerre menée contre les populations les plus vulnérables de cette planète. Nous, humains, sommes devenus les principaux agents de transformation de la terre. Et cette transformation rend cette terre de moins en moins habitable pour un nombre croissant de populations » (François Gemenne.)

« C'est-à-dire une guerre de tous contre tous, dans laquelle les protagonistes peuvent désormais être non seulement le loup et l'agneau, mais également le thon et le CO₂, le niveau de la mer, les nodules des plantes ou les algues, en plus des nombreuses factions d'humains en train de se battre. Le problème est que cet état de nature n'est pas situé, comme avec Hobbes, dans un passé mythique avant le contrat social : il vient vers nous, il est notre présent » (Bruno Latour).

Cette transformation radicale de nos rapports à la terre, impose nouvelles politiques, à toutes les échelles. De l'infiniment petit à l'infini grand, du local au global, du vivant au non-vivant, nous devons être inventifs, volontaires, engagés, face à la « grande accélération » qui a commencé dans les années 50 et qui se traduit aujourd'hui par une terre de moins en moins habitable.

Notre projet 2017 « Pour une société du bien vivre » ne cherche pas à esquiver les difficultés ou à verser dans la démagogie pré-électorale. Pour les écologistes, les priorités ne sont pas celles que l'on nous présente à longueur de journée : règle d'or et critères de Maastricht, équilibre des finances publiques, libre échange...MAIS le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources, la disparition des glaciers de l'Himalaya, l'acidification des océans, l'extinction des espèces, le sol que l'on épuise, soit l'ensemble des conditions qui rendent cette terre viable pour le plus grand nombre. Le temps presse. Nos propositions s'inscrivent dans la volonté d'éviter le pire et de proposer une politique de la terre habitable pour aujourd'hui et pour les générations futures.